



# Projet de mise en cohérence territoriale des produits de la planification communale de la Région de Tanger - Tétouan

## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS



Association Targa-AIDE  
Février 2014

# Table des matières

<i>Liste des cartes</i> .....	5
<i>Liste des tableaux</i> .....	6
<i>Liste des figures</i> .....	6
<i>Liste des sigles et acronymes</i> .....	8
<i>Introduction générale</i> .....	9
<b>Partie 1. Diagnostic régional et caractérisation des espaces de développement spécifiques</b> .....	<b>10</b>
<i>Introduction</i> .....	11
1. <i>Spatialisation du diagnostic territorial à partir de l'analyse des données communales</i> .....	12
1. Organisation administrative du territoire régional .....	12
2. Concept d'espaces de développement spécifiques .....	13
3. Espaces de développement spécifiques de la région de Tanger - Tétouan .....	14
2. <i>Analyse spatialisée des indicateurs thématiques</i> .....	15
1. Ressources humaines .....	15
2. Ressources en infrastructures et services.....	21
3. Ressources environnementales en biomasse (forêts et parcours) .....	29
4. Ressources agricoles.....	35
5. Économie.....	44
6. Économie sociale et solidaire.....	58
3. <i>Problématiques comparées des EDS</i> .....	63
1. Littoral méditerranéen .....	63
2. Nord péninsulaire .....	63
3. Littoral atlantique .....	64
4. Moyen et bas Loukkos.....	65
5. Basse montagne Sud rifaine .....	65
6. Haute montagne du Rif occidental.....	66
<b>Partie 2. Analyse des planifications communales</b> .....	<b>67</b>
<i>Introduction</i> .....	68
1. <i>Chiffres clés</i> .....	69
2. <i>Projets d'envergure mentionnés dans les PCD</i> .....	71
3. <i>Analyse par province</i> .....	72
4. <i>Analyse des opérateurs</i> .....	76
5. <i>Analyse par domaine d'intervention</i> .....	78
1. Education .....	80
2. Santé.....	83
3. Infrastructures de base.....	85
4. Activités et équipements socio-culturels.....	95
5. Activités économiques et emploi .....	96
6. Protection de l'environnement .....	98
7. Renforcement des capacités locales .....	98
<i>Récapitulatif</i> .....	99
<b>Partie 3. Problématiques régionales et options de développement</b> .....	<b>100</b>

1.	<i>Enclavement social</i> .....	101
2.	<i>Agriculture</i> .....	101
3.	<i>Biomasse et environnement</i> .....	102
4.	<i>Diversification économique et promotion de l'ESS</i> .....	103
	Vers un agenda régional pour le développement des activités productives du territoire dans le cadre d'une économie sociale et solidaire .....	104
5.	<i>Une meilleure prise en compte des douars dans le développement</i> .....	106
6.	<i>Quelques implications pour la planification régionale</i> .....	106
<b>Annexe 1 : Guide des indicateurs</b> .....		<b>107</b>
	<i>Présentation</i> .....	108
1.	<i>Ressources humaines</i> .....	110
1.	Taux d'évolution de la population dans les Espaces de Développement Spécifiques de la région entre 2004 et 2014.....	110
2.	Part de la population rurale dans la population totale des EDS.....	110
3.	Densité de la population rurale dans les EDS de la région de Tanger - Tétouan .....	110
4.	Part des foyers ruraux dont le chef de famille est exploitant agricole dans chaque EDS.....	111
2.	<i>Ressources en infrastructures et services</i> .....	112
1.	Taux d'analphabétisme de la population dans la région de Tanger - Tétouan .....	112
2.	Part de la population rurale ayant suivi une scolarité.....	112
3.	Enclavement social de la région de Tanger - Tétouan .....	113
4.	Taux de raccordement au réseau d'électricité .....	113
5.	Taux de raccordement au réseau d'eau potable .....	114
3.	<i>Ressources environnementales en biomasse</i> .....	115
1.	Occupation de l'espace.....	115
2.	Superficie de la végétation naturelle en % de la superficie totale de chaque EDS.....	115
3.	Superficie du couvert forestier en % de chaque EDS .....	116
4.	Part de la strate arborée (forêt haute) dans la superficie totale de chaque EDS .....	116
5.	Part de la strate arbustive (forêt basse et matorral) dans la superficie totale de chaque EDS .....	117
4.	<i>Ressources agricoles</i> .....	118
1.	Superficie Agricole Utile en % de la superficie totale de chaque EDS .....	118
2.	SAU irriguée en % de la SAU totale de chaque EDS .....	118
3.	Répartition des superficies cultivées dans la région de Tanger - Tétouan.....	119
4.	Production agricole dans la région de Tanger - Tétouan .....	119
5.	Superficie, rendement et production des cultures .....	120
6.	Densité et structure du bétail dans les EDS.....	120
7.	Structure du cheptel de chaque EDS.....	121
8.	Nombre d'UGB par foyer d'exploitant agricole dans chaque EDS .....	121
5.	<i>Économie</i> .....	123
1.	Valeur des productions agricoles végétales .....	123
2.	Valeur de la production animale .....	123
3.	Valeur de la production forestière marchande.....	124
4.	Taxes perçues sur les souks.....	124
5.	Répartition des établissements industriels par secteurs .....	125
6.	Production et valeur de la pêche maritime.....	125
7.	Capacité des établissements touristiques par province .....	125
6.	<i>Économie sociale et solidaire</i> .....	127
1.	Coopératives.....	127

2. Associations .....	127
<b>Annexe 2. Cartes et graphiques complémentaires .....</b>	<b>129</b>
1. <i>Cartes complémentaires au diagnostic</i> .....	130
1. Superficies, rendements et production de l'agriculture .....	130
2. Répartition des effectifs du bétail .....	132
2. <i>Graphiques complémentaires à l'analyse des PCD</i> .....	134
1. Contribution des opérateurs par province .....	134

## Liste des cartes

Carte 1. Découpage administratif de la région de Tanger - Tétouan .....	12
Carte 2. Cercles de la région de Tanger - Tétouan.....	13
Carte 3. Espaces de développement spécifiques.....	14
Carte 4. Taux d'évolution de la population entre 2004 et 2014 .....	15
Carte 5. Part de la population rurale dans la population totale des EDS .....	16
Carte 6. Densité de la population rurale .....	18
Carte 7. Part des foyers ruraux dont le chef de famille est exploitant agricole .....	19
Carte 8. Répartition des tribus.....	20
Carte 9. Taux d'analphabétisme de la population rurale .....	21
Carte 10. Part de la population rurale ayant suivi une scolarité .....	22
Carte 11. Enclavement social des douars.....	24
Carte 12. Répartition de la population rurale selon le degré d'enclavement social .....	24
Carte 13. Armature urbaine de la région de Tanger - Tétouan .....	25
Carte 14. Infrastructures de transport .....	26
Carte 15. Taux de raccordement au réseau d'électricité .....	27
Carte 16. Taux de raccordement au réseau d'eau potable .....	27
Carte 17. Distance au centre de santé le plus proche .....	28
Carte 18. Occupation du territoire .....	30
Carte 19. Superficie de la végétation naturelle.....	31
Carte 20. Part du couvert forestier .....	32
Carte 21. Part de la strate arborée .....	33
Carte 22. Part de la strate arbustive .....	33
Carte 23. Localisation des aires protégées de la région de Tanger - Tétouan .....	34
Carte 24. Superficie agricole utile en % de la superficie totale de chaque EDS .....	35
Carte 25. SAU irriguée en % de la SAU totale de chaque EDS .....	36
Carte 26. Répartition des superficies cultivées .....	37
Carte 27. Archétypes de la culture de cannabis dans la région de Tanger - Tétouan.....	41
Carte 28. Densité et structure du bétail.....	42
Carte 29. Nombre d'UGB par foyer d'exploitant agricole.....	43
Carte 30. Valeur des productions agricoles végétales .....	45
Carte 31. Taxe des souks .....	47
Carte 32. Répartition des établissements industriels par secteur et par province .....	49
Carte 33. Production et valeur de la pêche maritime .....	50
Carte 34. Capacité en lits des établissements touristiques classés selon les provinces.....	52
Carte 35. Circuits et équipements écotouristiques .....	53
Carte 36. Patrimoine matériel.....	54
Carte 37. Patrimoine immatériel .....	55
Carte 38. Localisation et puissance des parcs éoliens .....	56
Carte 39. Localisation et capacité des barrages .....	57
Carte 40. Répartition des coopératives.....	61
Carte 41. Répartition des associations par secteur d'activité.....	62
Carte 42. Construction d'écoles primaires dans les PCD.....	82
Carte 43. Nombre d'enfants entre 6 et 12 ans par salle de classe primaire en intégrant les programmations .....	82
Carte 44. Constructions d'équipements de santé dans les planifications communales.....	84
Carte 45. Taux de raccordement à l'eau potable - situation actuelle.....	87
Carte 46. Taux de raccordement à l'eau potable en intégrant l'apport des PCD .....	87
Carte 47. Taux de raccordement à l'électricité - situation actuelle .....	89
Carte 48. Taux de raccordement à l'électricité en intégrant l'apport des PCD .....	89
Carte 49. Indice de désenclavement de la région de Tanger - Tétouan.....	92
Carte 50. Ouvertures de routes et pistes prévues dans les planifications communales .....	92

Carte 51. Superficie, rendement et production de la céréaliculture .....	130
Carte 52. Superficie, rendement et production des légumineuses et oléagineux .....	130
Carte 53. Superficie, rendement et production des plantations fruitières.....	131
Carte 54. Superficie, rendement et production des cultures maraîchères.....	131
Carte 55. Superficie, rendement et production des cultures industrielles .....	132
Carte 56. Part des ovins dans le cheptel de chaque EDS .....	132
Carte 57. Part des caprins dans le cheptel de chaque EDS .....	133
Carte 58. Part des bovins dans le cheptel de chaque EDS.....	133

## Liste des tableaux

Tableau 1. Structure de la population rurale en 2010 .....	16
Tableau 2. Rapport de masculinité et part des hommes de 15 à 59 ans.....	17
Tableau 3. Taux d'analphabétisme de la population rurale.....	22
Tableau 4. Répartition du territoire régional.....	29
Tableau 5. Occupation de l'espace dans les EDS et importance relative dans la région .....	29
Tableau 6. Répartition de la végétation naturelle.....	31
Tableau 7. Répartition des superficies cultivées .....	37
Tableau 8. Production agricole de la région de Tanger - Tétouan .....	38
Tableau 9. Estimation des superficies cultivées en cannabis (2004).....	40
Tableau 10. Estimation de la production totale de cannabis brute (2004).....	40
Tableau 11. Valeur totale des productions agricoles végétales .....	44
Tableau 12. Valeur des productions agricoles par type de culture .....	44
Tableau 13. Valeur totale de la production animale .....	45
Tableau 14. Valeur totale de la production forestière marchande.....	46
Tableau 15. Valeur de la production de cannabis payée aux producteurs (2004).....	46
Tableau 16. Structure de la production agro-forestière au sein des EDS.....	47
Tableau 17 : Associations et coopératives par EDS (en unités).....	58
Tableau 18: Nombre d'adhérents de coopératives selon les secteurs et par EDS (unités et %).....	59
Tableau 19 Chiffres clés de la région de Tanger - Tétouan.....	69
Tableau 20 Liste des projets d'envergure.....	71
Tableau 21 Chiffres clés par province .....	72
Tableau 22. Domaines d'intervention .....	78
Tableau 23. Principaux opérateurs du domaine de l'éducation .....	80
Tableau 24. Principaux opérateurs du domaine de la santé .....	83
Tableau 25. Principaux opérateurs du domaine de l'eau potable.....	86
Tableau 26. Principaux opérateurs du domaine de l'électricité .....	88
Tableau 27. Principaux opérateurs du domaine de l'assainissement .....	90
Tableau 28. Principaux opérateurs du domaine des routes et pistes .....	91
Tableau 29. Principaux opérateurs du domaine de la petite hydraulique .....	93
Tableau 30. Principaux opérateurs du domaine des autres infrastructures de base.....	94
Tableau 31. Principaux opérateurs du domaine des activités socio-culturelles .....	95
Tableau 32. Principaux opérateurs du domaine des activités économiques.....	97
Tableau 33. Principaux opérateurs du domaine de la protection de l'environnement.....	98

## Liste des figures

Figure 1. Répartition de l'emploi par métier d'artisanat .....	51
--	----

Figure 2. Répartition des budgets PCD par statut.....	70
Figure 3. Répartition du budget PCD par province.....	73
Figure 4. Montant total des PCD par province et par statut .....	73
Figure 5. Montant des PCD par province sans projets d'envergure.....	74
Figure 6. Budget PCD par province et par habitant (dh / hab) .....	75
Figure 7. Budget PCD par province et par habitant sans projets d'envergure (dh /hab) .....	75
Figure 8. Répartition du budget par opérateur .....	76
Figure 9. Répartition du budget par domaine d'intervention.....	79
Figure 10. Répartition du budget par domaine d'intervention et par statut .....	79
Figure 11. Répartition du budget dans le domaine de l'éducation .....	80
Figure 12. Répartition du budget des infrastructures de base.....	85
Figure 13. Répartition des projets d'activités économiques par secteur .....	96

## Liste des sigles et acronymes

ACCD : Agence Catalane de Coopération au Développement

AGR : Activité Génératrice de Revenu

APDN : Agence pour la Promotion et le Développement du Nord

CT : Centre de Travaux

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales

EDS : Espace de Développement Spécifique

ESS : Economie Sociale et Solidaire

HCP : Haut-Commissariat au Plan

INDH : Initiative Nationale du Développement Humain

ONEE : Office National de l'Electricité et de l'Eau potable

PAM : Plantes Aromatiques et Médicinales

PCD : Plan Communal de Développement

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RTT : Région Tanger-Tétouan

SAU : Surface Agricole Utile

SIBE : Site d'Intérêt Biologique et Ecologique

SIC : Système d'Information Communal

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

UGB : Unité Gros Bétail

## Introduction générale

L'exercice entrepris dans le cadre du projet de *Mise en cohérence territoriale des produits de la planification communale* mené en partenariat avec l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD) et la région de Tanger - Tétouan s'inscrit en complément de travaux de plus grande amplitude qui se proposent de dessiner les contours d'une planification régionale bien insérée dans les problématiques nationales et les grandes orientations du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Exercice complémentaire, le présent travail l'est en effet car il élabore un diagnostic et identifie des orientations possibles en partant d'une base d'analyse nouvelle qui, jusqu'à maintenant et en raison de sa nouveauté, n'a pas été intégrée à la problématique et aux méthodologies de la planification régionale.

Cette base d'analyse est celle des Plans Communaux de Développement (PCD). C'est en 2009 que les communes du Maroc ont été invitées par une disposition législative à élaborer des plans pluriannuels de développement.

Dans la région de Tanger-Tétouan, comme dans la région de Taza-Al Hoceima-Taounate, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et l'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord (APDN) ont demandé à l'association Targa-AIDE, qui avait déjà une expérience de développement dans ces régions, d'accompagner les communes (de moins de 35 000 habitants selon le RGPH<sup>1</sup> 2004) dans le processus d'élaboration de leur PCD. Ce travail d'accompagnement a été assez long car, dès le départ, l'option fut prise de former les cadres et élus communaux à cet exercice d'un genre nouveau. Le principe était de faire faire et non pas de faire.

La séquence s'est d'abord fondée sur un diagnostic, lui-même étayé par des enquêtes systématiques partant du niveau des douars, des documents d'état des lieux, des synthèses nourries d'indicateurs. Elle s'est poursuivie par la formulation d'une vision, puis par une programmation des actions jugées prioritaires par les communes. Un travail complémentaire a été conduit pour mettre en cohérence les PCD à l'échelle des cercles<sup>2</sup>, niveau de proximité privilégié des rencontres intercommunales, et à celle des provinces. Les 95 PCD de la région ont été validés sur ces bases mais leur exécution dépend encore de la mobilisation effective des différents services de l'Etat qui détiennent une grande partie des financements correspondants aux actions qu'ils se sont engagés à soutenir.

Ce document présente les résultats de la démarche adoptée par le projet qui a consisté en :

- l'élaboration d'un diagnostic territorial de la région,
- l'analyse des planifications communales issues des PCD à l'échelle régionale,
- la proposition d'options de développement sur la base des problématiques régionales identifiées et des réponses apportées par les PCD.

---

<sup>1</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat

<sup>2</sup> Echelon intermédiaire entre la préfecture ou la province et le caïdat, qui a à sa tête un chef de cercle (ou super caïd)

# Partie 1. Diagnostic régional et caractérisation des espaces de développement spécifiques

## Introduction

Le diagnostic régional présenté dans ce document a été bâti sur les données issues des Plans Communaux de Développement (PCD) des communes de moins de 35 000 habitants de la région Tanger - Tétouan. Dans le cadre d'une démarche de planification territoriale à l'échelle de la région, ce diagnostic représente une étape cruciale car c'est sur la base de ses résultats que seront définies les orientations stratégiques pour un développement régional durable.

La méthodologie suivie pour construire ce diagnostic s'est appuyée sur l'idée qu'une stratégie régionale de développement devait être fondée sur un découpage du territoire qui regrouperait, dans de mêmes ensembles spatiaux, les communes ayant des problématiques de développement et des potentialités similaires. Ces unités (définies ci-après) ont été appelées *Espaces de Développement Spécifiques* ou EDS. L'étude de ces EDS a porté sur six grandes thématiques : ressources humaines, ressources en infrastructures et services, ressources environnementales, ressources agricoles, économie, économie sociale et solidaire.

Les tableaux et les cartes qui ont été établis dans le cadre de ce diagnostic offrent aux décideurs une sorte de photographie de la situation démographique et socio-économique de la région, principalement axée sur le milieu rural, en raison de la prépondérance des communes rurales dans le processus d'accompagnement des PCD réalisé par Targa. Il est à noter que pour la première fois, des cartes ont été élaborées à l'échelle des douars (la région de Tanger-Tétouan est composée de 2 473 douars), ceux-ci constituant la plus petite entité géographique du territoire. Ces cartes donnent ainsi une vision nouvelle de la région avec des informations précises et des messages clairs. Elles peuvent désormais faire partie des outils de prise de décision. Elles permettent en effet de cibler les douars ou les zones (grappes de douars) qui sont les plus affectés par des problèmes spécifiques tels que l'enclavement social, l'analphabétisme, l'accès à l'eau potable, l'électricité ou encore l'accès aux soins. Cette identification permet de mieux fixer les objectifs et les priorités de développement à court et moyen terme.

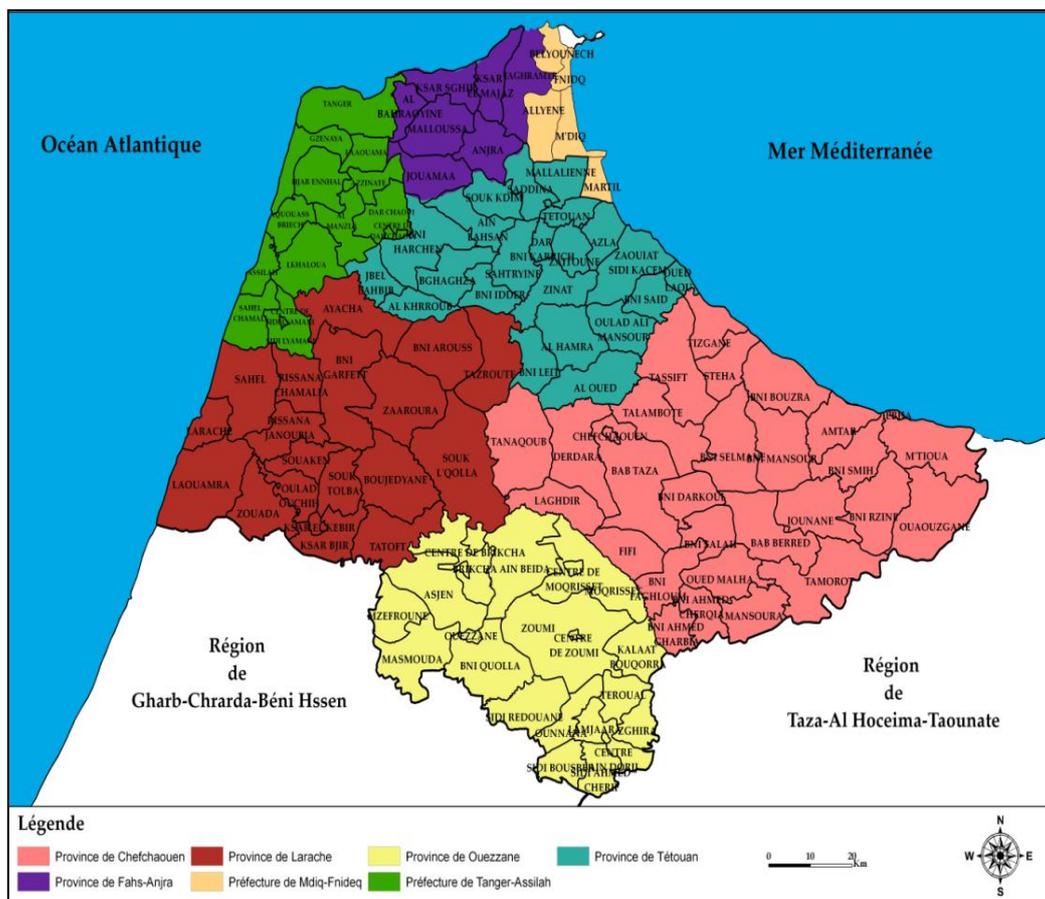
# 1. Spatialisation du diagnostic territorial à partir de l'analyse des données communales

## 1. Organisation administrative du territoire régional

La région de Tanger - Tétouan a été créée en 1997. En 2009, la région a connu un changement de son découpage administratif avec l'inclusion de la province d'Ouezzane.

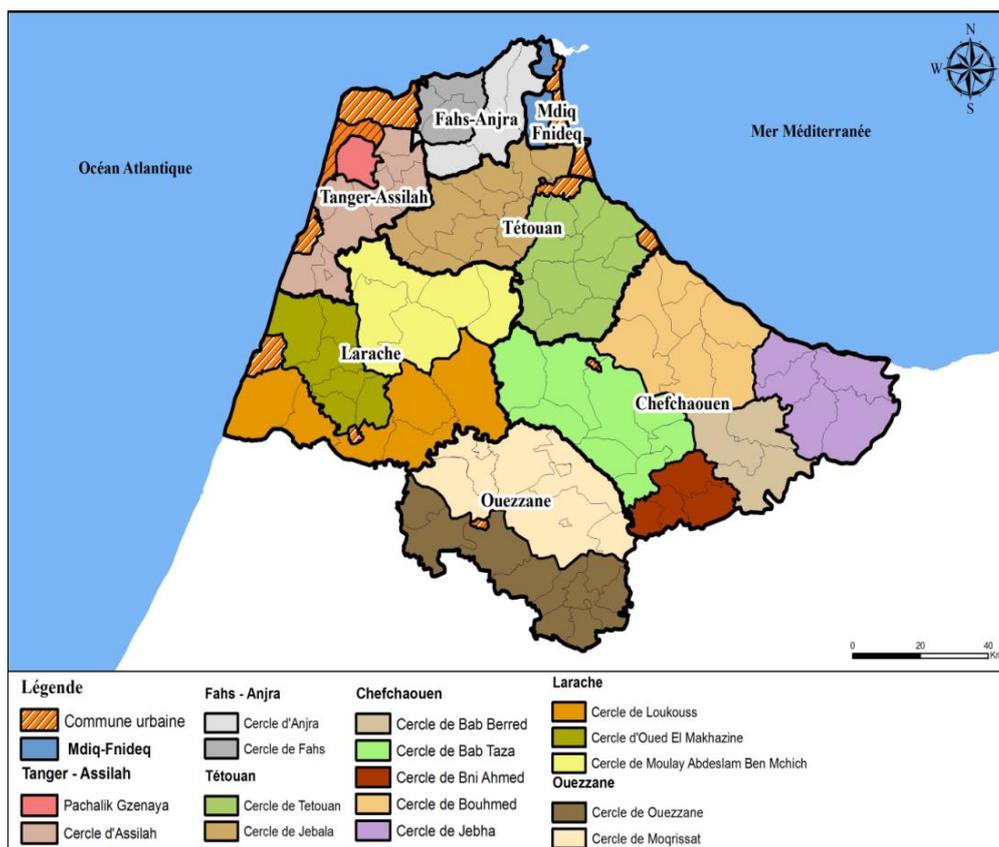
Comme l'indique le Bulletin Officiel n° 5892 du 18/11/2010, la région est divisée comme toutes les régions du Maroc, en unités administratives. Elle est composée de cinq provinces et deux préfectures. La région comprend 110 communes dont (seules) 12 sont urbaines.

Carte 1. Découpage administratif de la région de Tanger - Tétouan



La région comprend 51 caïdats regroupés en 15 cercles. Ces unités recouvrent, à différentes échelles, des espaces hétérogènes qui n'ont ni les mêmes problèmes de développement ni les mêmes potentialités.

Carte 2. Cercles de la région de Tanger - Tétouan



## 2. Concept d'espaces de développement spécifiques

La méthodologie du projet s'est basée sur l'idée qu'une stratégie régionale de développement devait être fondée sur un découpage du territoire qui regrouperait, dans de mêmes ensembles spatiaux, les communes ayant des mêmes problèmes de développement et potentialités. Un découpage en espaces relativement homogènes permet en effet de définir des orientations de développement qui relèvent de mêmes priorités et de mêmes approches politiques. Ces espaces peuvent être identifiés et caractérisés à partir de l'analyse d'une batterie d'indicateurs. L'agrégation des données statistiques dans chacun des espaces identifiés permet de mesurer le poids relatif de chaque donnée dans la région et, de là, de quantifier les actions de développement possibles en termes de groupes cibles, de superficies concernées, et de potentiel de développement spécifique.

Ces unités spatiales relativement homogènes ont été appelées des « *espaces de développement spécifiques* » (EDS).

Les EDS sont des unités définies pour les besoins d'une stratégie de développement. Elles n'impliquent aucun changement de la configuration territoriale administrative. Les provinces et les cercles peuvent chevaucher plusieurs EDS, et chaque segment d'EDS dans une province relève des orientations stratégiques de développement propres à chaque EDS.

Les orientations de développement dans chacun des EDS prennent en compte d'autres données qui ne proviennent pas directement des PCD mais qui sont déterminantes de certains

choix et priorités. Ces données, tirées d'autres sources régionales, concernent en particulier les industries, la pêche, le tourisme et l'artisanat.

Ces activités relèvent en grande partie du développement urbain et elles doivent être appréhendées en mettant en cohérence les orientations déduites des potentialités analysées à partir des PCD et des orientations plus générales de la planification régionale.

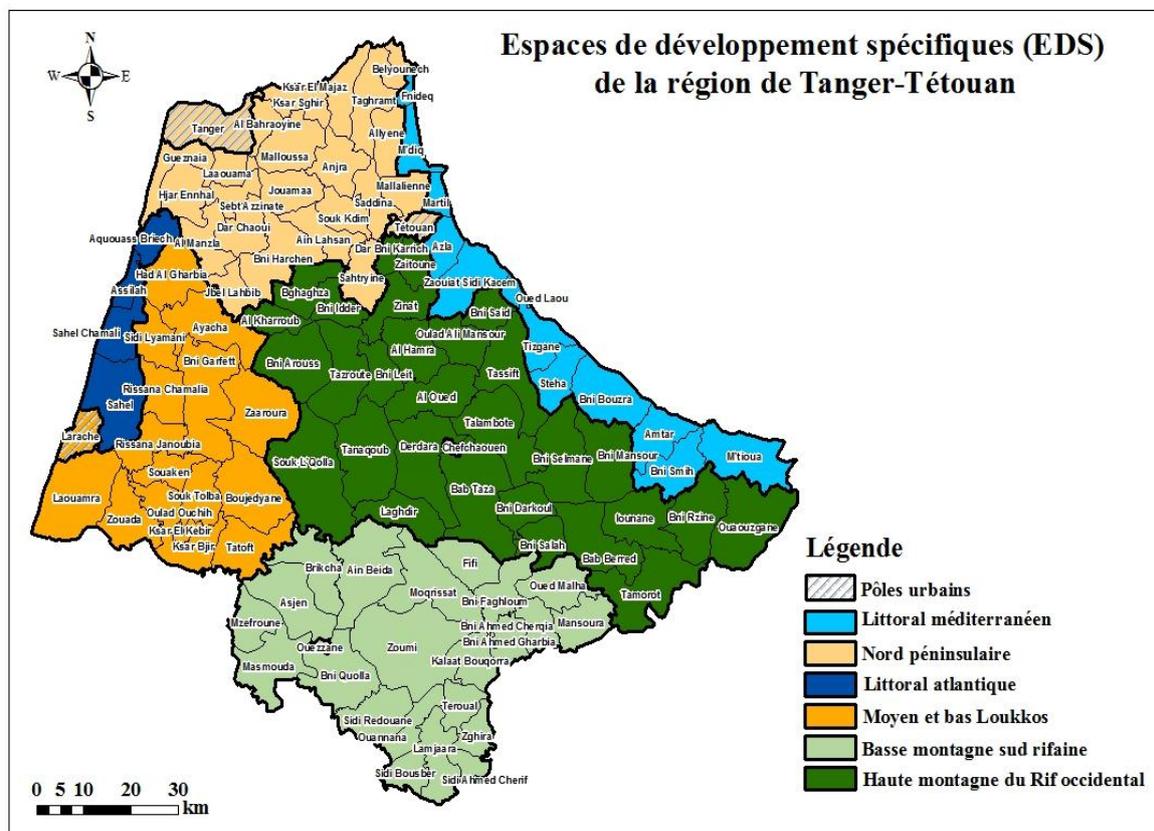
### 3. Espaces de développement spécifiques de la région de Tanger - Tétouan

L'analyse des indicateurs a mis en évidence la spécificité de six espaces de développement (EDS) relativement homogènes.

1. **Littoral méditerranéen** (douze communes, sur trois provinces).
2. **Nord péninsulaire** (vingt-deux communes, sur trois provinces).
3. **Littoral atlantique** (quatre communes, sur une province).
4. **Moyen et Bas Loukkos** (quinze communes, sur une province).
5. **Basse montagne Sud rifaine** (vingt-trois communes, sur deux provinces).
6. **Haute montagne du Rif occidental** (vingt-neuf communes, sur trois provinces).

Enfin, cinq pôles urbains (Tanger, Tétouan, Larache, Chefchaouen et Ouezzane) ont été identifiés, mais ils ne seront pas dans la suite du document considérés comme formant une entité à part entière. Chacun de ces pôles urbains est rattaché à un EDS.

Carte 3. Espaces de développement spécifiques

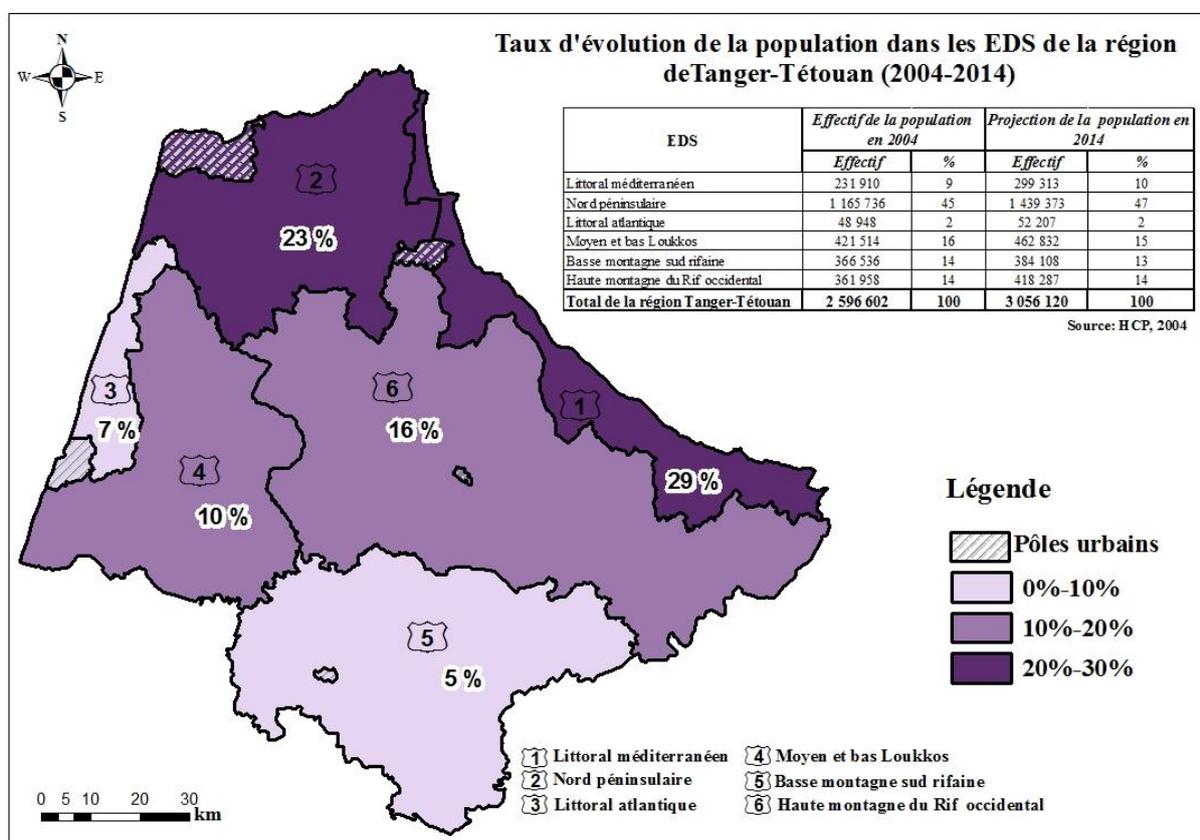


## 2. Analyse spatialisée des indicateurs thématiques

### 1. Ressources humaines

D'après les projections du Haut-Commissariat au Plan (HCP), la région de Tanger - Tétouan devrait compter 3 056 120 habitants en 2014, soit 9,2 % de la population totale du Royaume. Elle est la quatrième région en terme de population au niveau national (Grand Casablanca avec 12,0 % ; Souss-Mass-Drâa avec 10,6 % et Marrakech-Tensift-Al Haouz avec 10,3 %). En 2004, la région comptait 2 596 602 habitants, ce qui représente une croissance de 17,7 % sur ces dix dernières années.

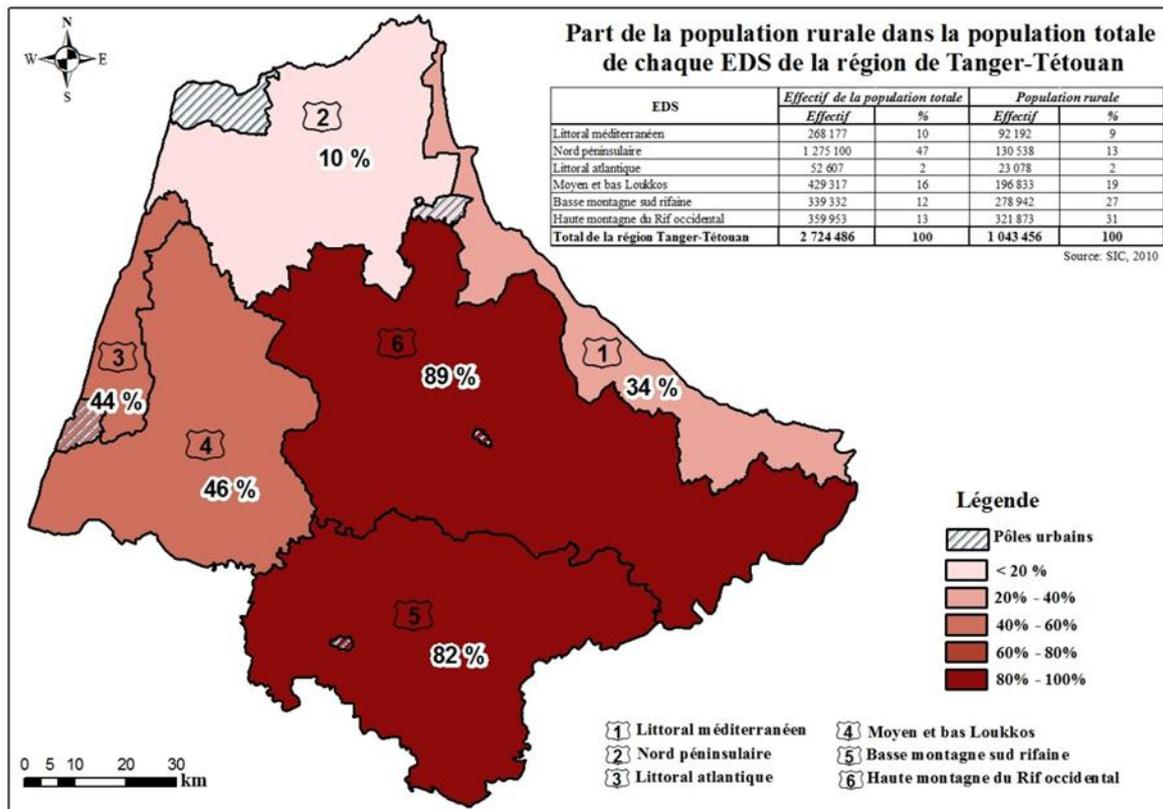
Carte 4. Taux d'évolution de la population entre 2004 et 2014



Le taux de croissance de la population est un bon indicateur du dynamisme économique. L'EDS 1 et l'EDS 2 sont, à cet égard, les plus dynamiques. L'EDS 6 (haute montagne du Rif occidental) montre une croissance démographique encore forte alors que l'on aurait pu s'attendre à une stagnation voire un dépeuplement comme dans d'autres régions montagneuses du Maroc. La basse montagne sud rifaine, très fortement rurale, ne montre, par contre, qu'un faible dynamisme démographique. Les projections pour 2014, font apparaître que près de la moitié de la population de la région (47 %) sera concentrée dans la seule région nord péninsulaire (EDS 2). Lors du recensement de 2004, elle comptait déjà 45 % de la population.

La répartition de la population montre que le développement rural est une priorité majeure dans les EDS 5 et 6 qui concentrent 58 % de la population rurale. Ils pèsent donc beaucoup dans les choix stratégiques. La priorité dans l'EDS 2 est par contre davantage axée sur les problématiques liées à l'urbanisation. Les EDS littoraux, 1 et 3, pèsent moins en population (13 % du total). L'EDS 4 (18 % de la population totale) est relativement urbanisée. Enfin, l'EDS 5 est une zone à forte densité de population rurale.

Carte 5. Part de la population rurale dans la population totale des EDS



### Structure de la population rurale dans les EDS

L'analyse de la structure de la population dans les EDS permet de constater que la tranche de la population en âge d'activité (15 - 59 ans) constitue une proportion importante de la population avec un taux de 61 % en 2010, ce qui indique de fortes potentialités de main d'œuvre.

Tableau 1. Structure de la population rurale en 2010

EDS	0 - 14		15 - 24		25 - 39		40 - 59		≥ 60	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Littoral méditerranéen	15 640	14 600	11 133	10 369	10 123	9 974	7 228	6 824	3 352	2 949
Nord péninsulaire	21 264	20 275	16 466	15 049	16 704	16 065	13 331	12 167	7 101	5 858
Littoral atlantique	3 027	2 872	2 746	2 522	2 886	2 577	2 127	2 084	1 140	1 097
Moyen et bas Loukkos	27 205	25 308	22 270	20 020	21 758	19 658	14 215	13 807	7 401	6 828
Basse montagne sud rifaine	41 603	39 065	32 781	29 330	34 055	30 360	22 784	23 533	13 133	12 298
Haute montagne du Rif	54 940	51 698	39 562	36 550	35 598	32 528	23 192	21 887	11 615	9 819

<b>occidental</b>										
<b>Total région</b>	<b>163 679</b>	<b>153 818</b>	<b>124 958</b>	<b>113 840</b>	<b>121 124</b>	<b>111 162</b>	<b>82 877</b>	<b>80 302</b>	<b>43 742</b>	<b>38 849</b>

Au niveau régional, la part des hommes en âge de travailler est de 32 %. Le rapport de masculinité varie peu entre les EDS. La population masculine est globalement légèrement supérieure à la population féminine.

**Tableau 2. Rapport de masculinité et part des hommes de 15 à 59 ans**

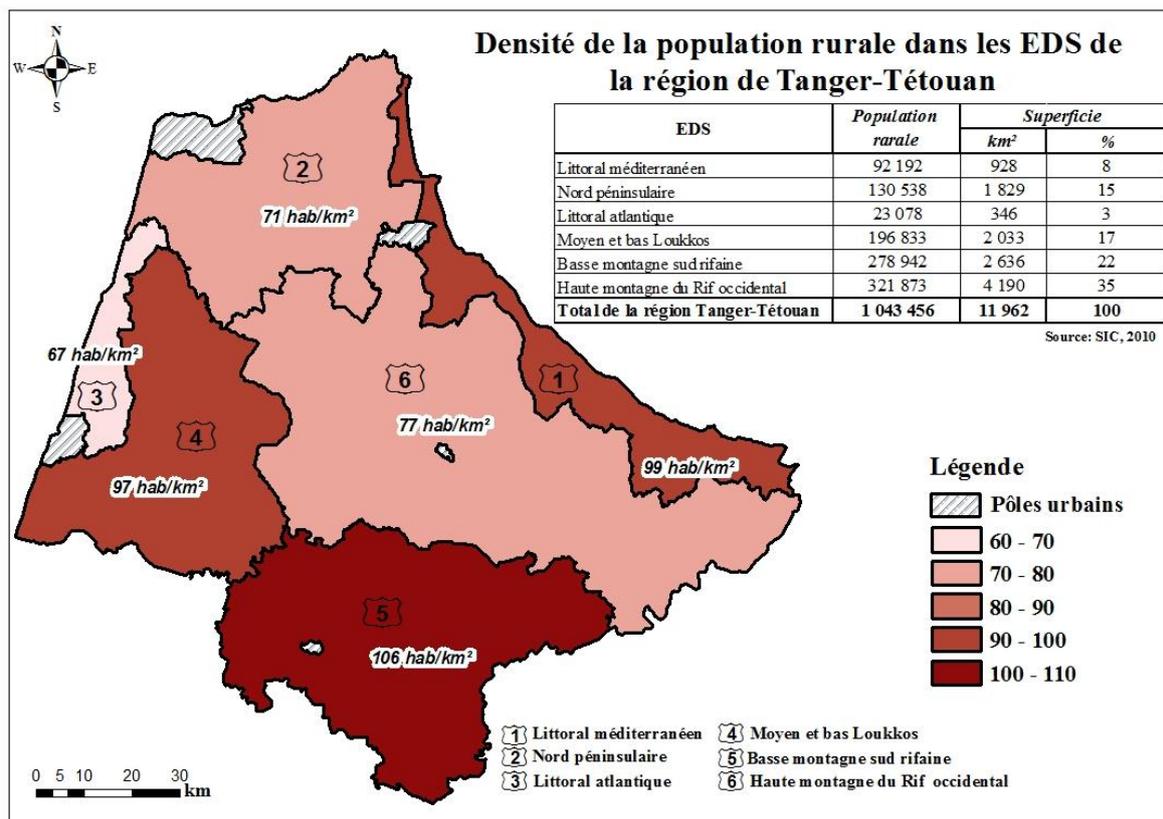
	<b>Part des hommes de 15 à 59 ans dans la population totale</b>	<b>Rapport de masculinité</b>
<b>Littoral méditerranéen</b>	30,9%	1,06
<b>Nord péninsulaire</b>	32,2%	1,08
<b>Littoral atlantique</b>	33,6%	1,07
<b>Moyen et bas Loukkos</b>	32,6%	1,08
<b>Basse montagne Sud Rifaine</b>	32,1%	1,07
<b>Haute montagne du Rif occidental</b>	31,0%	1,08
<b>Total région</b>	<b>31,8%</b>	<b>1,08</b>

La région de Tanger - Tétouan est l'une des plus densément peuplée du Maroc, avec une densité de 234 hab / km<sup>2</sup> en 2010 soit 5,2 fois plus que la moyenne nationale (45 hab / km<sup>2</sup>)<sup>3</sup>.

Selon les données des systèmes d'information communaux (SIC), la densité de la population rurale de la région en 2010 était de 87 habitants / km<sup>2</sup>. L'EDS 5 a la densité de la population rurale la plus forte (106 hab / km<sup>2</sup>).

<sup>3</sup> Source : direction régionale du haut-commissariat au plan de Tanger

Carte 6. Densité de la population rurale

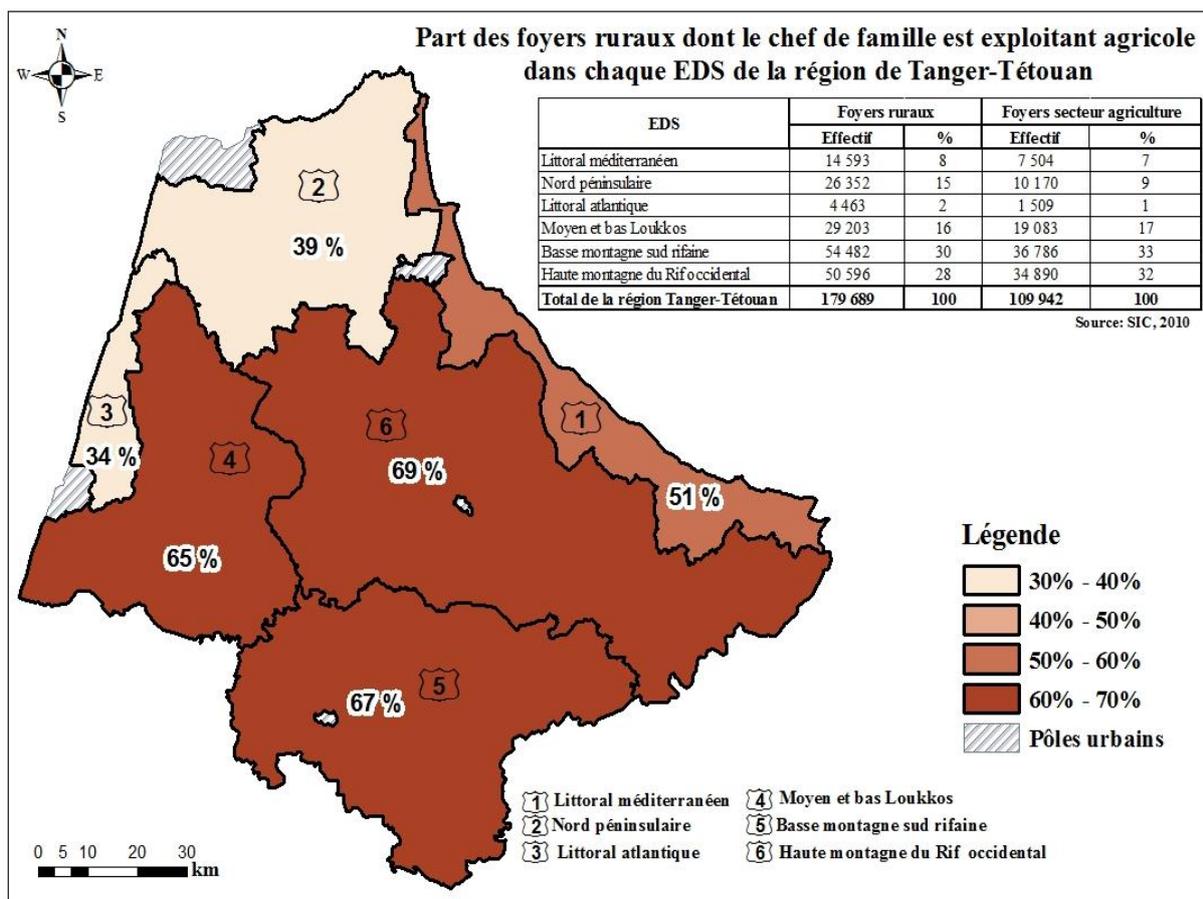


Plus des deux tiers de population rurale (35 %, soit 321 873 habitants) se situent dans l'EDS 6 (haute montagne du Rif occidental). Cet EDS est le plus vaste, avec une superficie de 4 190 km<sup>2</sup>, mais la densité de population y est moindre que dans les EDS 1 et 5.

L'agriculture reste une occupation première des foyers ruraux. Dans les EDS 4, 5 et 6, la part des foyers ruraux dont le chef de famille est exploitant agricole dépasse 60 %. Par contre, dans les EDS 2 et 3 cet indicateur se situe sous le seuil de 40 %.

L'EDS 2 a le plus faible taux d'exploitants agricoles par rapport au nombre d'unités économiques en milieu rural, le délaissement de cette activité s'expliquant par l'attraction des autres activités qui se sont développées dans cet espace de développement, notamment l'industrie. L'EDS 3 a également un faible taux d'exploitants agricoles. L'agriculture y est importante mais probablement concentrée en grandes exploitations. L'attractivité des autres activités détourne de nombreux ruraux de l'agriculture. L'EDS 1 est encore une zone intermédiaire entre agriculture et autres activités (pêche, tourisme, industrie).

Carte 7. Part des foyers ruraux dont le chef de famille est exploitant agricole

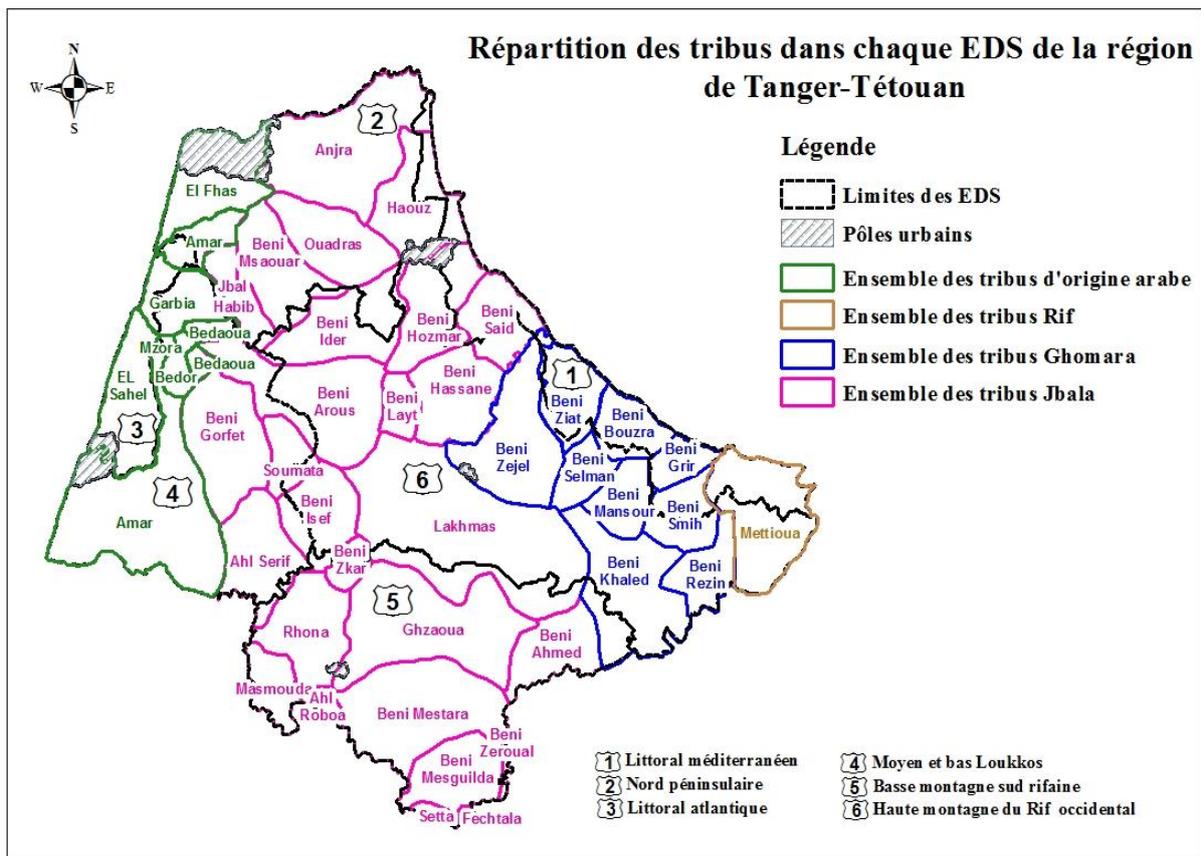


## Héritage de l'organisation tribale

La région est composée de quatre ensembles de tribus: les tribus d'origine arabe, les tribus du Rif, les tribus Ghomara et les tribus Jbala.

Les Jbala sont les plus présents dans la région. On note que sur le plan linguistique, le Jebli, ou Tajeblite (langage local) reste très influencé par l'héritage linguistique berbère et par l'espagnol. Les Jbala sont les « montagnards » ou « les habitants des montagnes ». Le nom se réfère plutôt à la géographie qu'à un aspect ethnique. Les Jbala furent arabisés avant le XI<sup>e</sup> siècle, ce qui explique le caractère pré-hilalien de leur parler<sup>4</sup>.

Carte 8. Répartition des tribus



<sup>4</sup> Simon Lévy, Repères pour une histoire linguistique du Maroc, E.D.N.A, 1 (1996) pp. 127-137

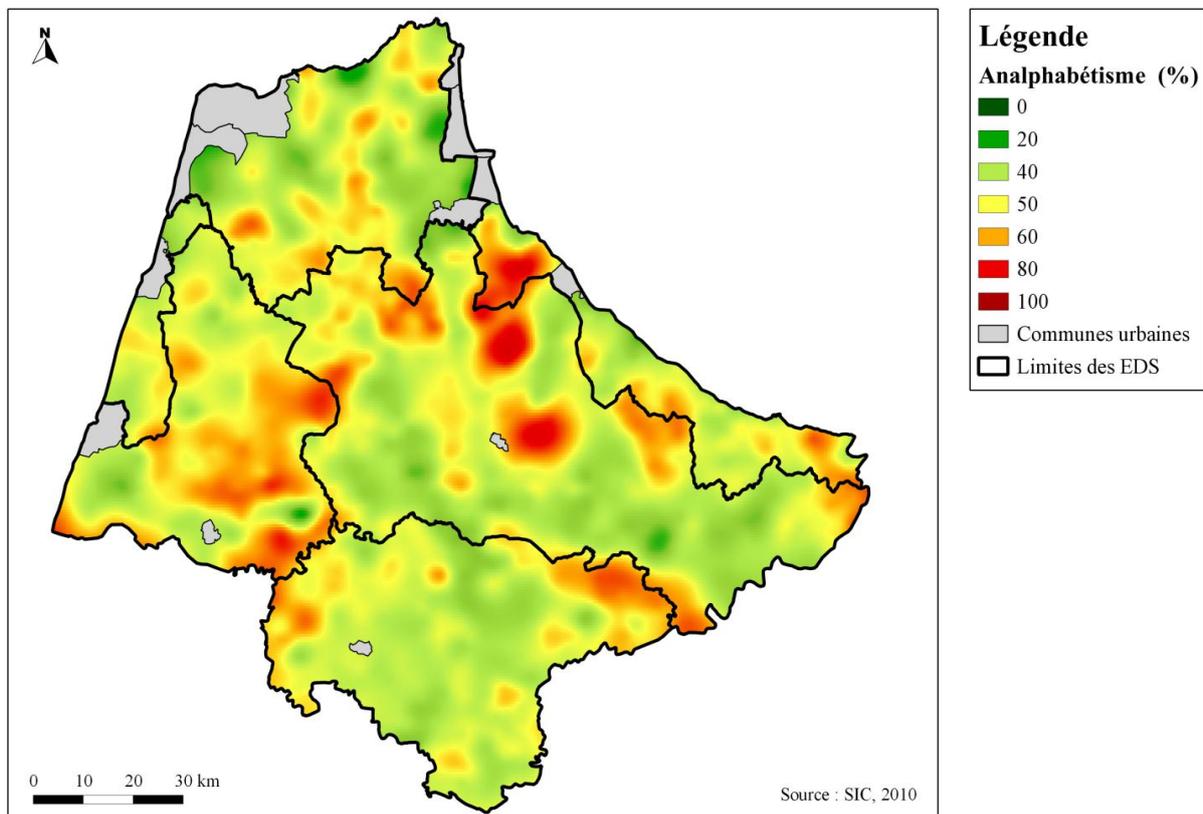
## 2. Ressources en infrastructures et services

Les infrastructures et les services sont essentiels pour réduire les inégalités entre les territoires, surtout dans le milieu rural. De nombreuses communes rurales de la région connaissent encore des difficultés d'accès aux services sociaux (accès à l'école, accès aux services de santé, eau potable, etc.).

### *Analphabétisme*

Les derniers chiffres du HCP relatifs à l'année 2009, indiquent qu'au niveau national le taux d'analphabétisme dans le milieu rural est de 55,6 %. Le dernier recensement général de la population (2004), source des derniers chiffres officiels, montre que le taux d'analphabétisme de la région de Tanger-Tétouan était de 41,5 %. Cependant, le taux d'analphabétisme cache de grandes disparités : le milieu rural est plus touché que le milieu urbain, les femmes et les jeunes filles sont plus touchées que les hommes et les garçons.

Carte 9. Taux d'analphabétisme de la population rurale



L'analyse des données au niveau des douars montre des disparités encore plus fortes. Dans certaines zones, le taux d'analphabétisme atteint 80 %, notamment dans les EDS 1,6 et 4. Dans tous les EDS, le taux d'analphabétisme (tous âges confondus) est plus élevé chez les femmes.

Tableau 3. Taux d'analphabétisme de la population rurale

EDS	Taux d'analphabétisme	
	hommes	femmes
Littoral méditerranéen	32%	59%
Nord péninsulaire	29%	50%
Littoral atlantique	32%	52%
Moyen et bas Loukkos	43%	62%
Basse montagne Sud Rifaine	32%	59%
Haute montagne du Rif occidental	32%	56%

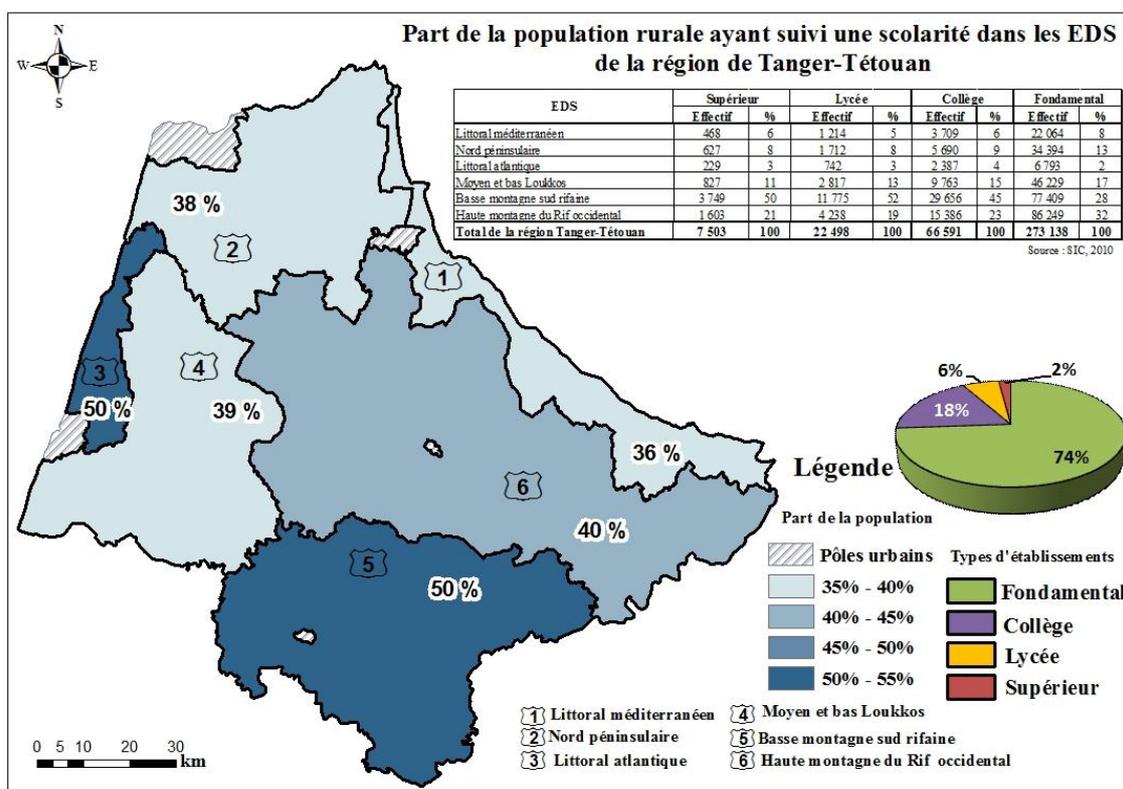
### Scolarisation

La difficulté d'accès à l'éducation est toujours marquée dans le milieu rural de la région de Tanger-Tétouan. Sur l'ensemble de la région, seule 42 % de la population a été scolarisée.

Pour l'ensemble des communes rurales de la région on peut faire les constats suivants :

- Les trois quarts (74 %) de la population scolarisée n'ont pas dépassé le niveau fondamental.
- Parmi les 26 % restants, 18 % ne sont pas allés au-delà du collège.
- 6 % ont un niveau de lycée.
- Seuls 2 % ont pu arriver à un niveau d'études supérieures.

Carte 10. Part de la population rurale ayant suivi une scolarité



L'abandon scolaire est lié à plusieurs facteurs (coût élevé de la scolarisation, manque d'infrastructures scolaires dans le territoire, distance entre le lieu de la résidence et l'établissement scolaire,...). La lutte contre cet abandon est l'une des meilleures options pour augmenter le niveau de scolarisation de la population, améliorer le développement du capital humain et lutter contre le chômage et la précarité.

### ***Enclavement social***

La représentation de l'indice d'enclavement social au niveau de la région Tanger - Tétouan a été faite de deux façons.

- Répartition spatiale : on ne s'intéresse qu'à l'aspect géographique. On cherche alors à identifier les zones où l'enclavement est fort, sans s'intéresser à la population de ces zones. Pour construire la carte, on part de la valeur de l'indice d'enclavement des douars (chaque douar correspondant à un point sur la carte) et on réalise ensuite une interpolation spatiale pour estimer la valeur de l'indice entre ces points.
- Répartition par rapport à la population : on réalise des agrégations à l'échelle de chaque EDS, en pondérant par la population des douars. Il s'agit alors de répondre à une question du type : "pour un EDS donné, quelle est la part de la population qui vit sous un certain seuil d'enclavement ?".

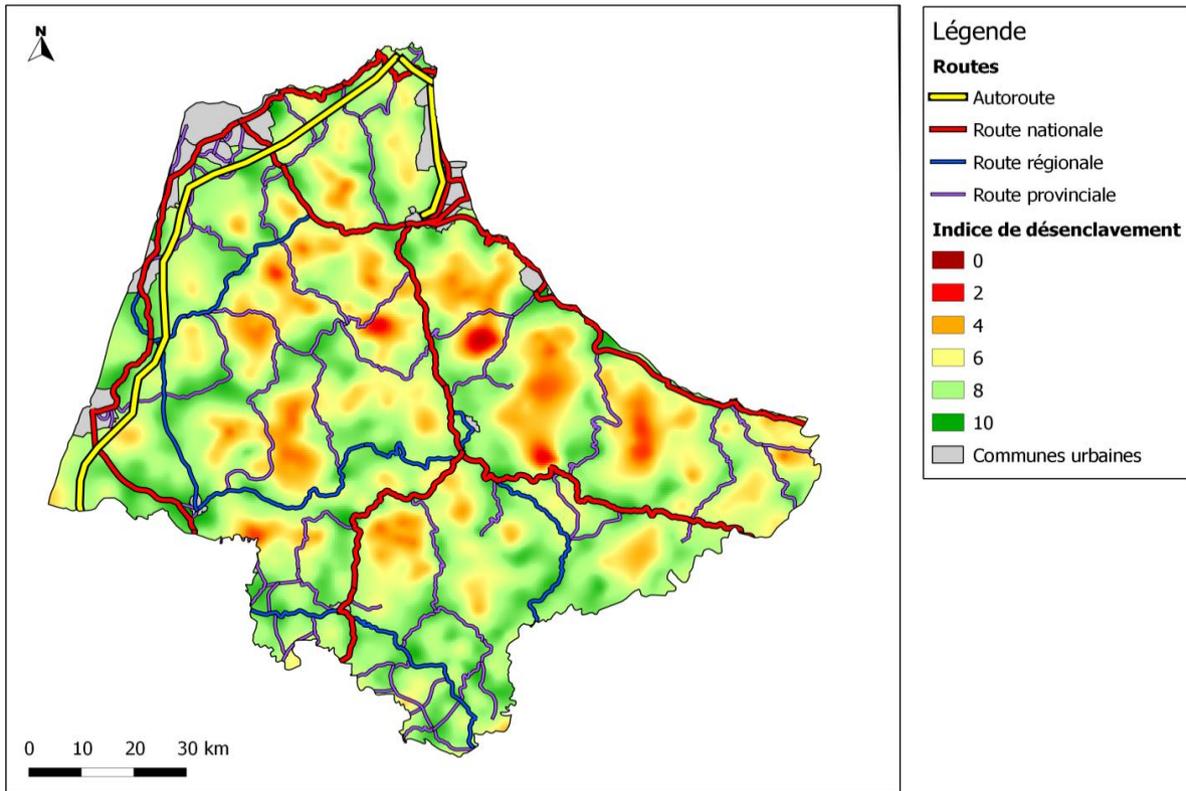
L'accès aux services et aux infrastructures de base a été estimé en combinant plusieurs indicateurs dont la synthèse est exprimée par un indicateur « *d'enclavement social* ». L'indice d'enclavement social est calculé à partir de cinq indicateurs mesurant la distance des douars de la commune par rapport à :

1. la route goudronnée la plus proche
2. la piste d'accès la plus proche
3. l'école la plus proche
4. le collège le plus proche
5. le centre de santé ou dispensaire le plus proche

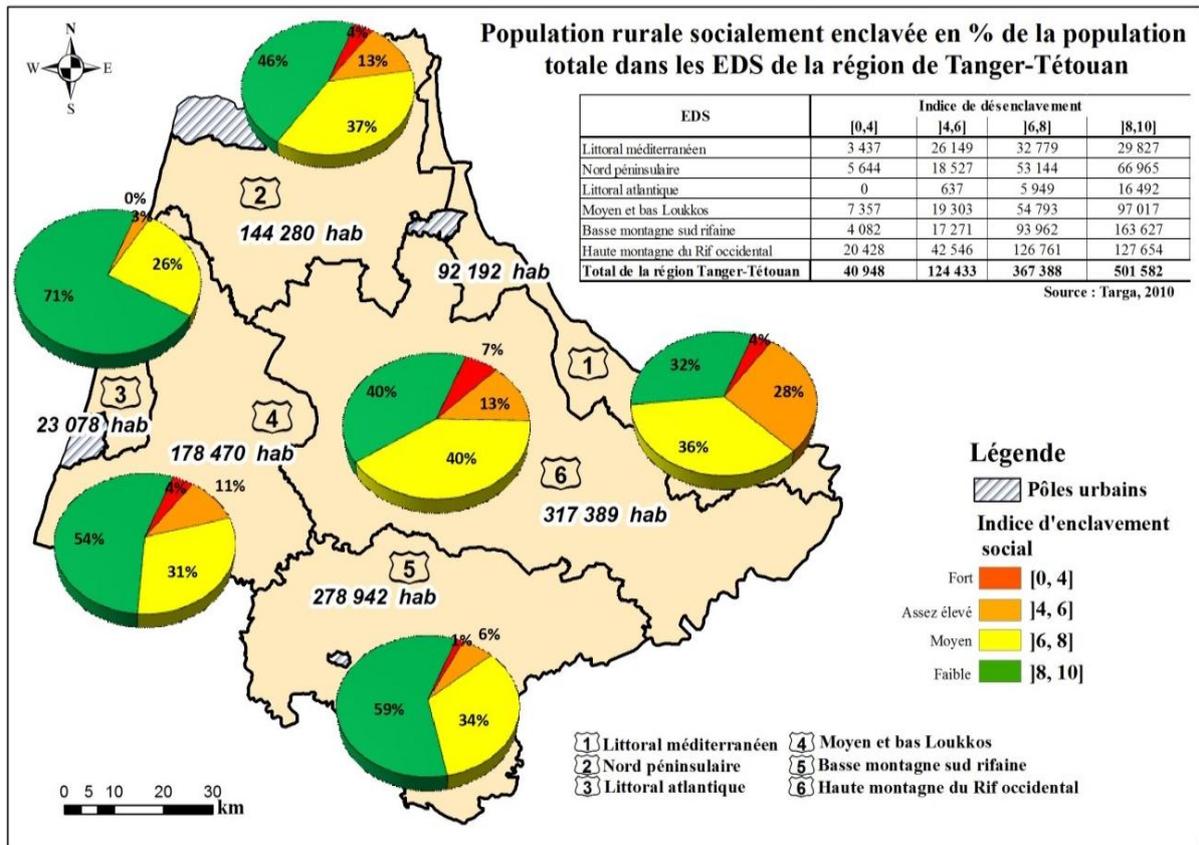
On observe une corrélation forte entre l'enclavement et le relief. Les enclavements sociaux les plus forts sont en effet concentrés dans les zones à relief montagneux, notamment dans la zone de la haute montagne du Rif occidental et le littoral méditerranéen. La carte 11 met en évidence des « poches » d'enclavement social qui peuvent être la cible d'actions de désenclavement, celles-ci permettant aux populations de ces zones de bénéficier des infrastructures de base.

La part de la population fortement enclavée (indice inférieur à 4) est importante dans l'EDS 6 (7 %) alors que dans les autres EDS, elle ne dépasse pas 4 %. L'EDS dont la population rurale est la plus faiblement enclavée est le littoral atlantique, ce qui s'explique en partie par la facilité des accès en zone de plaine.

Carte 11. Enclavement social des douars



Carte 12. Répartition de la population rurale selon le degré d'enclavement social



## Transports, routes et pistes

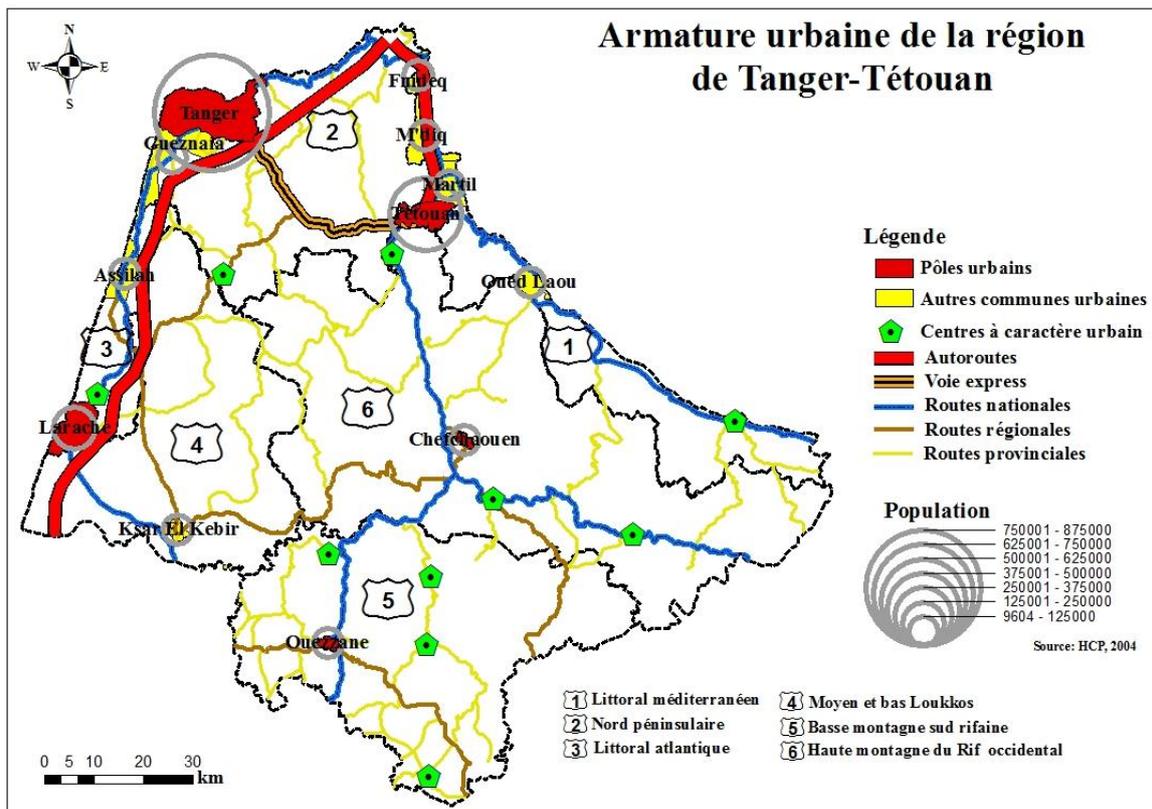
Les routes et les pistes sont des composantes essentielles de l'aménagement du territoire et permettent de dynamiser l'économie locale. Dans la région de Tanger - Tétouan, on constate une forte polarisation urbaine dans le nord du territoire, et une concentration des flux entre les villes de Tanger et de Tétouan.

Les principales directions de mobilité se situent sur les axes suivants :

- Rabat – Larache – Assilah – Tanger – Ceuta.
- Tétouan – Martil – Ceuta.
- Tanger – Tétouan

On constate l'absence de grandes liaisons dans le reste de la région avec un maillage routier encore faible.

Carte 13. Armature urbaine de la région de Tanger - Tétouan



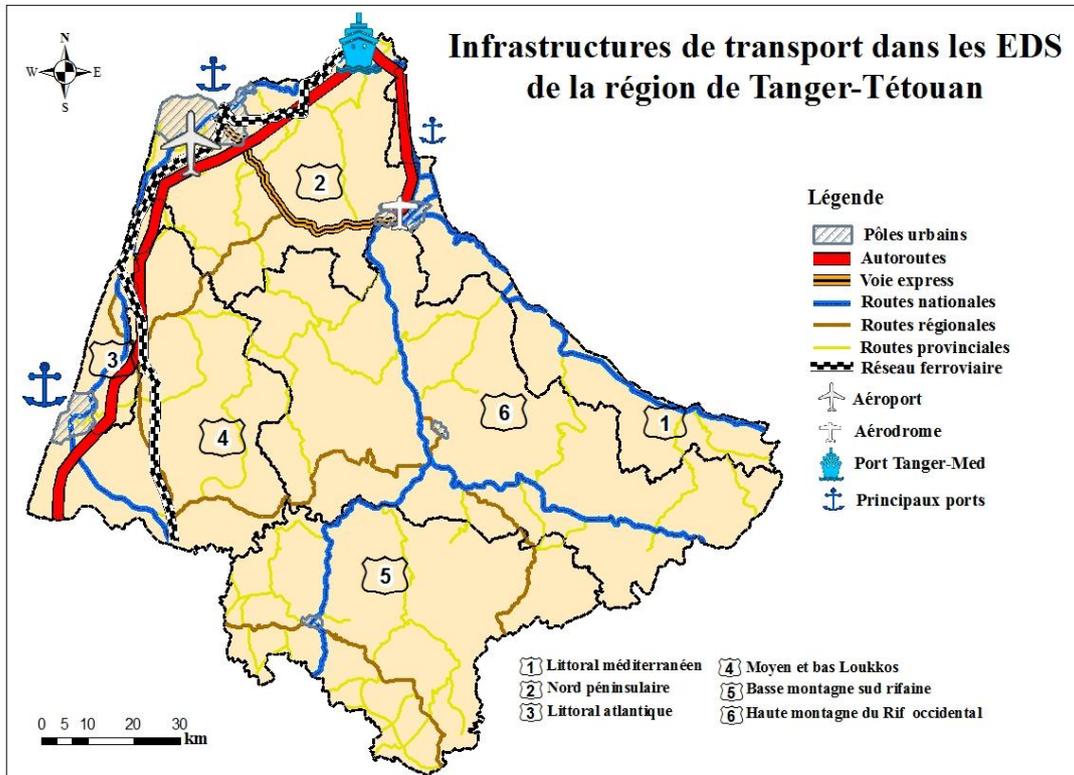
Les problèmes liés aux infrastructures, notamment en ce qui concerne les liaisons entre les douars, sont surtout importants dans les zones de montagne.

Le réseau routier classé de la région est d'une longueur d'environ 2 300 km (routes régionales, provinciales, nationales et autoroutes).

Le réseau ferroviaire relie Tanger au reste du pays, mais on note l'absence de desserte de la commune de Larache. La région dispose d'un aéroport international à Tanger et d'un aérodrome à Tétouan.

La mise en place du projet Tanger Med a permis le développement de grandes infrastructures en particulier des voies rapides et le développement de l'autoroute.

Carte 14. Infrastructures de transport



### **Electrification**

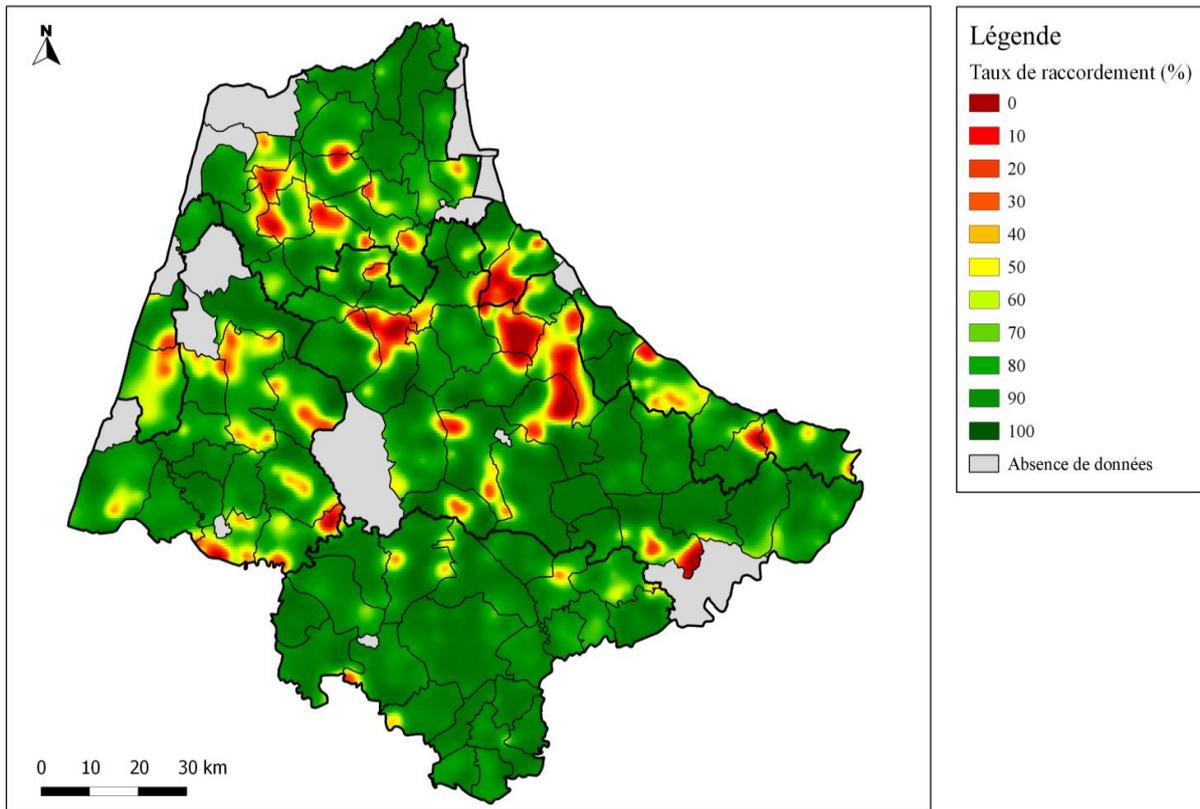
L'électrification rurale est très avancée dans la région de Tanger-Tétouan en dépit des contraintes topographiques et géographiques (la dispersion d'habitat et l'éloignement des douars). Le taux de raccordement moyen est de 90 % et ne varie que faiblement à l'échelle des EDS. Seul l'EDS 3 présente un taux de raccordement particulièrement bas (71 %), ce qui s'explique par le faible taux de raccordement de la commune rurale de Sahel (62 %).

Ceci montre le bon impact en zone rurale du programme national d'électrification commencé il y a deux décennies. On compte cependant un certain nombre de foyers ruraux sans électricité, en majorité dans les zones de montagne.

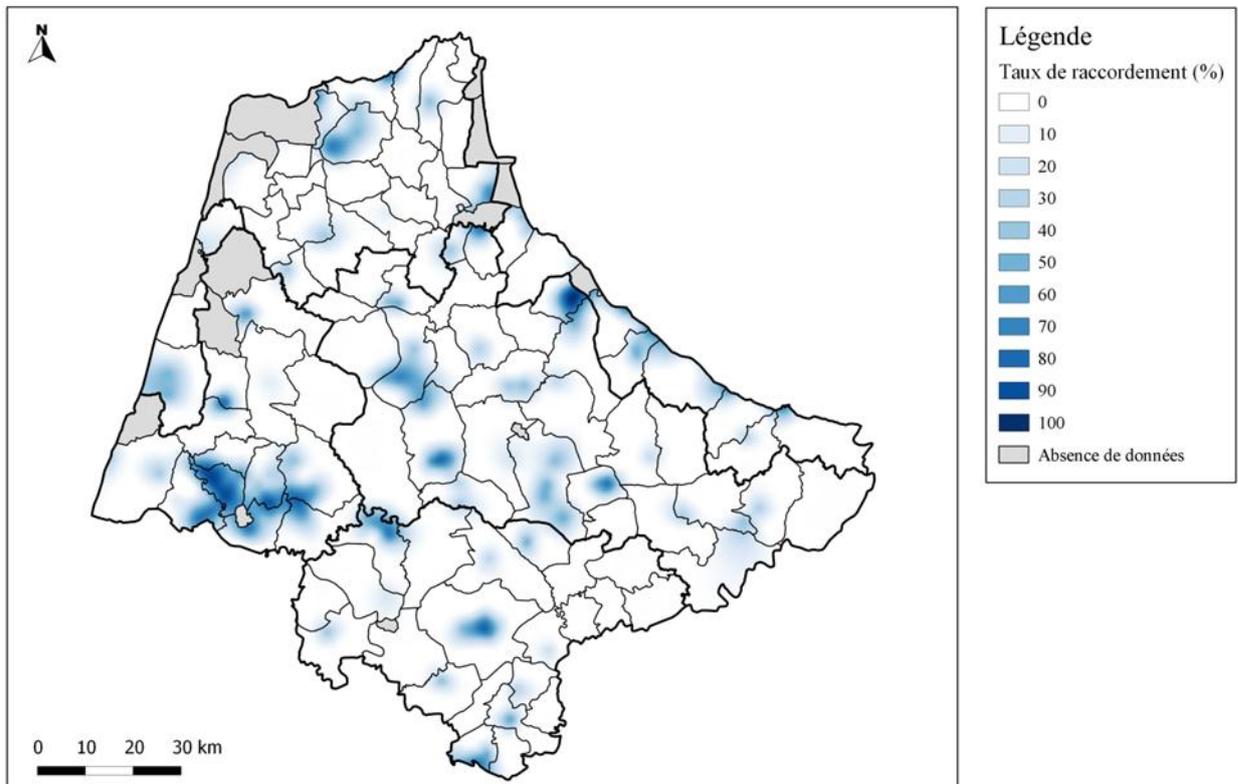
### **Eau potable**

Contrairement au taux de raccordement au réseau d'électricité, l'accès à l'eau potable dans le milieu rural reste globalement très faible. À noter la présence de zones mieux dotées, comme celle située à cheval sur 6 communes dans le périmètre irrigué du Bas Loukkos, en raison notamment de la présence d'un barrage (Al Makhazine), d'un réseau de distribution et d'un relief de plaine facilitant les aménagements.

Carte 15. Taux de raccordement au réseau d'électricité



Carte 16. Taux de raccordement au réseau d'eau potable

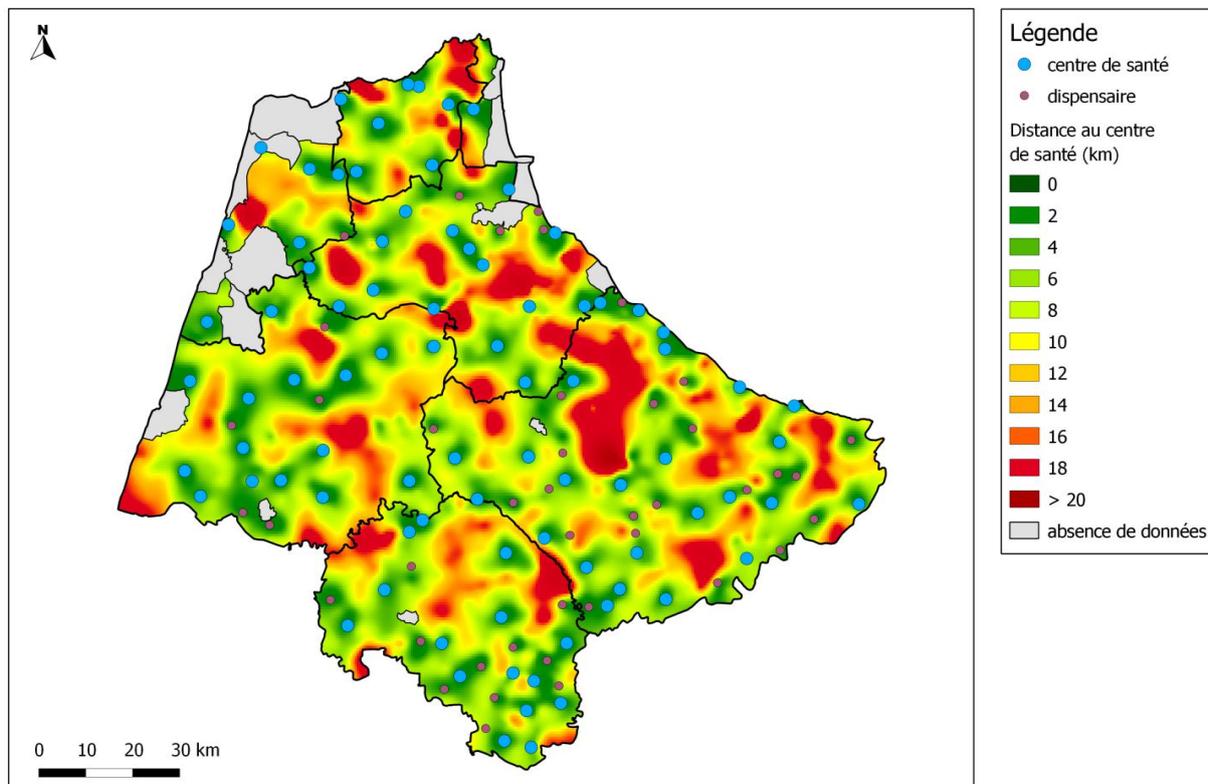


## Santé publique

Le lien entre le niveau de développement socio-économique d'un territoire et l'état de santé de sa population est bien connu. Du fait de l'éloignement, une partie de la population rurale de la région est confrontée à des difficultés d'accès aux infrastructures sanitaires.

Les données sur la distance entre un douar et le centre de santé le plus proche montrent l'ampleur du sous-équipement en milieu rural. Comme en témoigne la carte ci-dessous, les difficultés d'accès à la santé en raison de la contrainte géographique sont variables sur le territoire étudié. Les zones montagneuses, généralement les plus enclavées, sont le plus souvent celles qui présentent des éloignements aux équipements de santé les plus forts. Cependant l'éloignement se retrouve également dans d'autres milieux physiques moins enclavés.

Carte 17. Distance au centre de santé le plus proche



### 3. Ressources environnementales en biomasse (forêts et parcours)

#### *Occupation du territoire régional*

Le territoire de la région occupe une superficie de 1,25 millions d'hectares.

Les EDS ne sont pas tous de même taille. L'EDS 6 occupe le tiers du territoire régional et l'EDS 5 occupe 21% du territoire. Les EDS 2 et 4 occupent chacun environ 16 % du territoire. Les zones les moins étendues sont les deux EDS littoraux (EDS 1 et EDS 3).

Tableau 4. Répartition du territoire régional

Type de superficie	En ha	En %
<b>Superficie de la région de Tanger-Tétouan</b>	1 253 451	100
<b>Superficie agricole utile (SAU)</b>	547 083	43,6
<b>Superficie des forêts</b>	396 883	31,7
<b>Superficie urbaine</b>	57 270	4,6
<b>Autres superficies</b>	252 015	20,1
<i>dont parcours et zones humides</i>	<i>227 000</i>	<i>18,1</i>

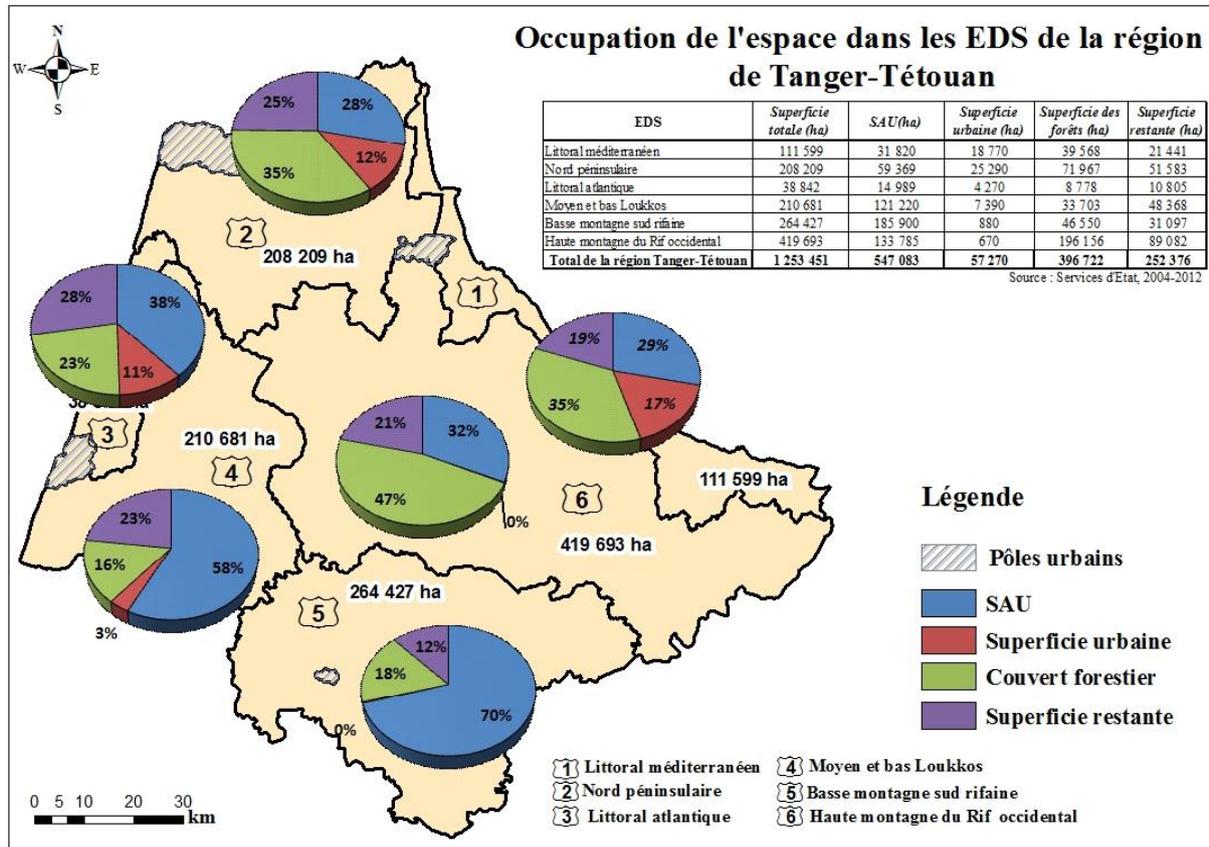
Environ 44 % du territoire de la région est dédié à l'agriculture (superficie agricole utile). Les EDS 5 et 6 concentrent à eux deux près de 60 % de la SAU de la région. Le nord péninsulaire (EDS 2) se caractérise par une forte urbanisation (12% du territoire). Environ la moitié de l'espace forestier de la région se trouve dans l'EDS 6, espace où la forêt occupe 47 % du territoire.

Tableau 5. Occupation de l'espace dans les EDS et importance relative dans la région

EDS	Superficie totale (ha)	SAU		Superficie urbaine		Superficie des forêts		Superficie restante	
		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
<b>EDS 1</b>	111 599	31 820	6	18 770	33	39 568	10	21 402	8
<b>EDS 2</b>	208 209	59 369	11	25 290	44	71 967	18	51 528	20
<b>EDS 3</b>	38 842	14 989	3	4 270	7	8 778	2	10 795	4
<b>EDS 4</b>	210 681	121 220	22	7 390	13	33 703	8	48 333	19
<b>EDS 5</b>	264 427	185 900	34	880	2	46 550	12	31 061	12
<b>EDS 6</b>	419 693	133 785	24	670	1	196 156	49	89 056	35
<b>RTT</b>	<b>1 253 451</b>	<b>547 083</b>	<b>100</b>	<b>57 270</b>	<b>100</b>	<b>396 722</b>	<b>100</b>	<b>252 176</b>	<b>100</b>

Les modes d'occupation du territoire dans chaque EDS (superficie urbaine, SAU, couvert forestier, autres superficies) sont illustrés sur la carte par des graphiques circulaires qui reflètent la répartition de ces superficies au sein de chaque EDS.

Carte 18. Occupation du territoire



### Espace en végétation naturelle

La situation géographique privilégiée de la région de Tanger - Tétouan entre l'Atlantique et la Méditerranée lui confère une originalité climatique dont la combinaison avec la diversité orographique et géologique régionale favorise une grande richesse écologique. La superficie végétalisée naturellement dans la région comprend le domaine forestier (strate arborée, strate arbustive, matorral) et des superficies non utilisées par l'agriculture et le domaine public qui sont principalement considérées comme des parcours naturels.

La superficie de ces espaces végétalisés naturellement représente le patrimoine en biomasse. Elle occupe 624 000 ha, soit près de 50 % de la superficie totale de la région.

Les superficies forestières ont été évaluées d'après les données de l'administration des forêts. La végétation naturelle hors forêts a été estimée à partir des superficies restantes (une fois déduit de la superficie de la région : la SAU, les forêts et les superficies urbaines), et dont on a déduit en moyenne 10% pour les superficies du domaine public et l'habitat rural.

Le tableau 6 montre l'importance particulière de la dimension environnementale dans la stratégie régionale.

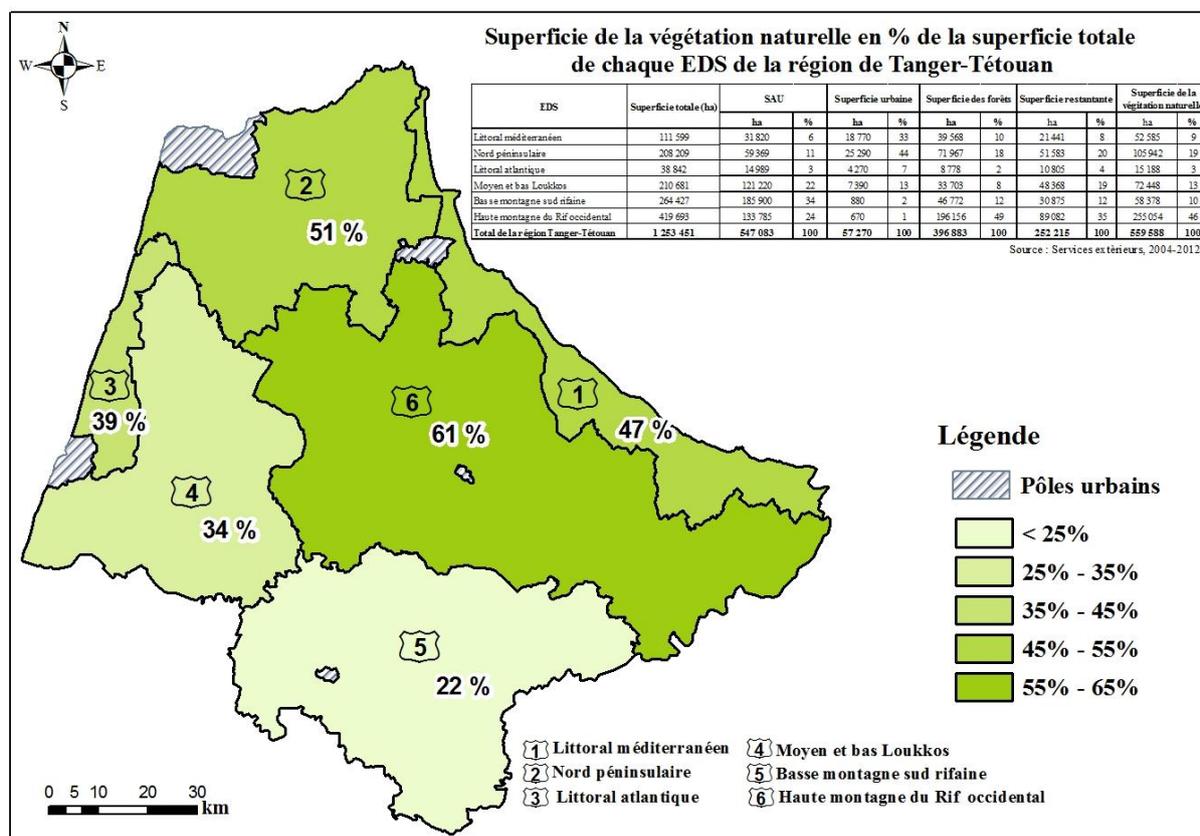
Tableau 6. Répartition de la végétation naturelle

	En ha	En %
<b>Superficie totale de la région de Tanger-Tétouan</b>	1 253 451	100
<b>Superficie des forêts</b>	396 722	31,7
<i>Dont forêts hautes et reboisements</i>	208 174	16,6
<i>Dont forêts basses et matorral</i>	188 548	15,1
<b>Superficie de parcours hors forêts</b>	227 016	18,1
<b>Superficie végétalisée naturellement</b>	623 738	48,8
<b>Superficie à vocation pastorale (parcours naturel, matorral, ...)</b>	415 474	33,1

L'EDS 6 concentre à lui seul 45 % de la superficie végétalisée naturellement de la région. La forte diversité écologique, concentrée dans cet espace, est notamment représentée dans la vallée de l'oued Laou occupée par une subéraie étendue et dominée par les conifères, et dans les forêts caducifoliées de montagne.

L'EDS 5 est l'espace où la part de la végétation naturelle est la plus faible avec seulement 22 %. Ceci est à mettre en parallèle avec la prédominance de l'agriculture dans ce territoire où 70 % de l'espace est occupé par la SAU.

Carte 19. Superficie de la végétation naturelle

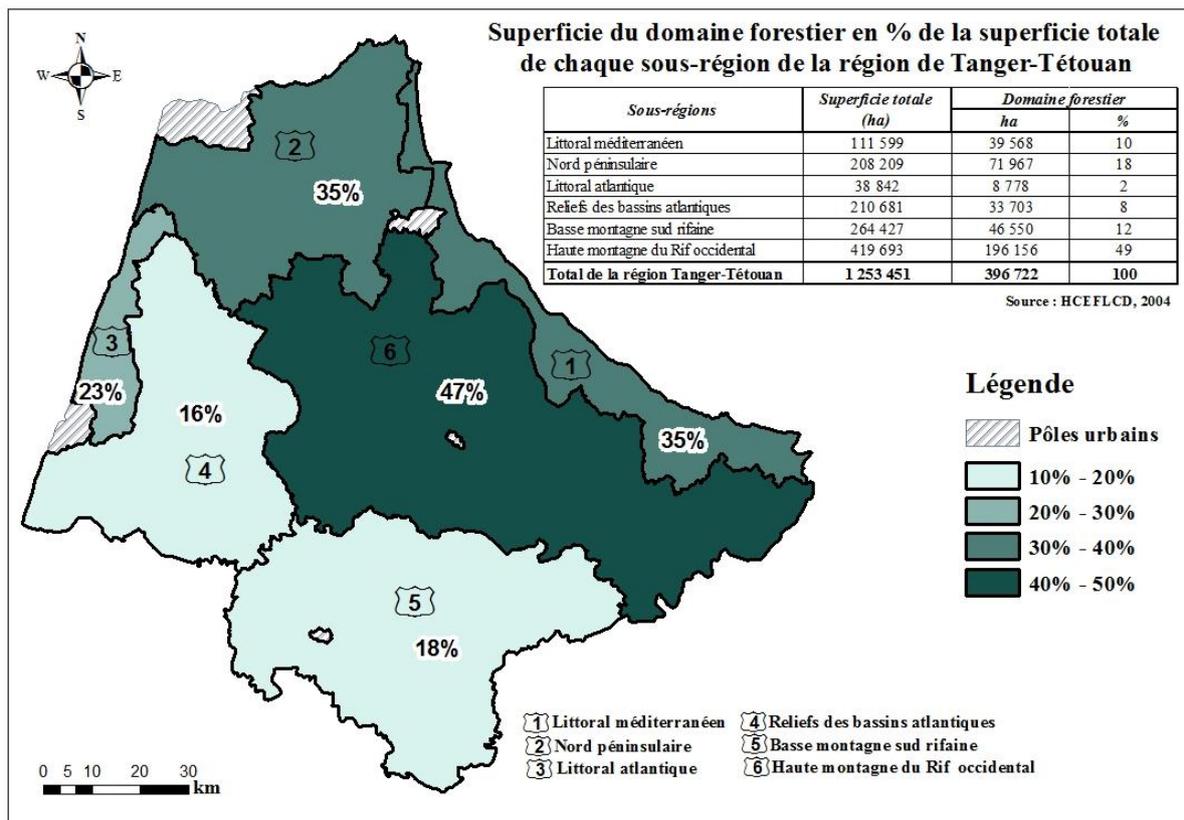


## Espace forestier

La superficie végétalisée considérée comme forestière par l'administration des Eaux et Forêts (forêts et matorral) représente 32 % de la superficie totale (396 722 ha). La moitié du couvert forestier est concentrée dans l'EDS 6 (haute montagne), la forêt occupant près de 47 % de la superficie de cette EDS.

Il est intéressant de constater que les EDS 1 et 2, bien qu'étant les plus urbanisés, sont également parmi les EDS les plus végétalisés, la forêt occupant 35 % de leur territoire respectif.

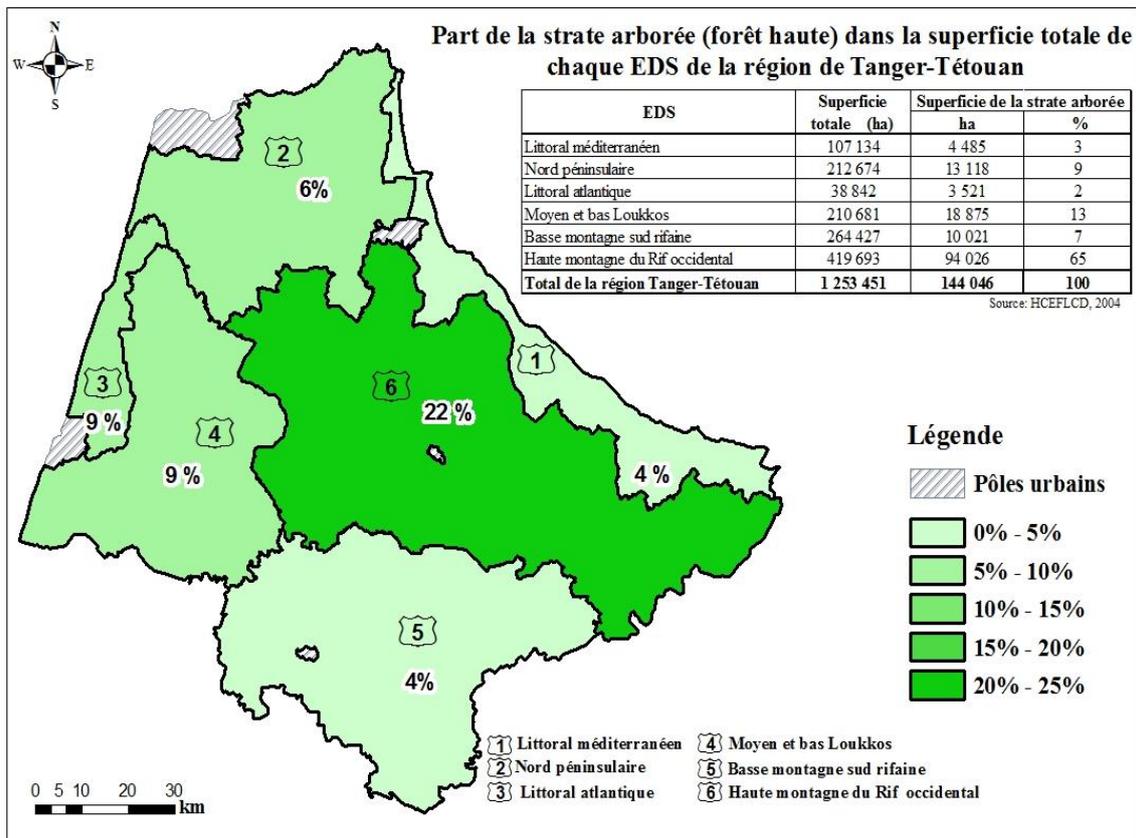
Carte 20. Part du couvert forestier



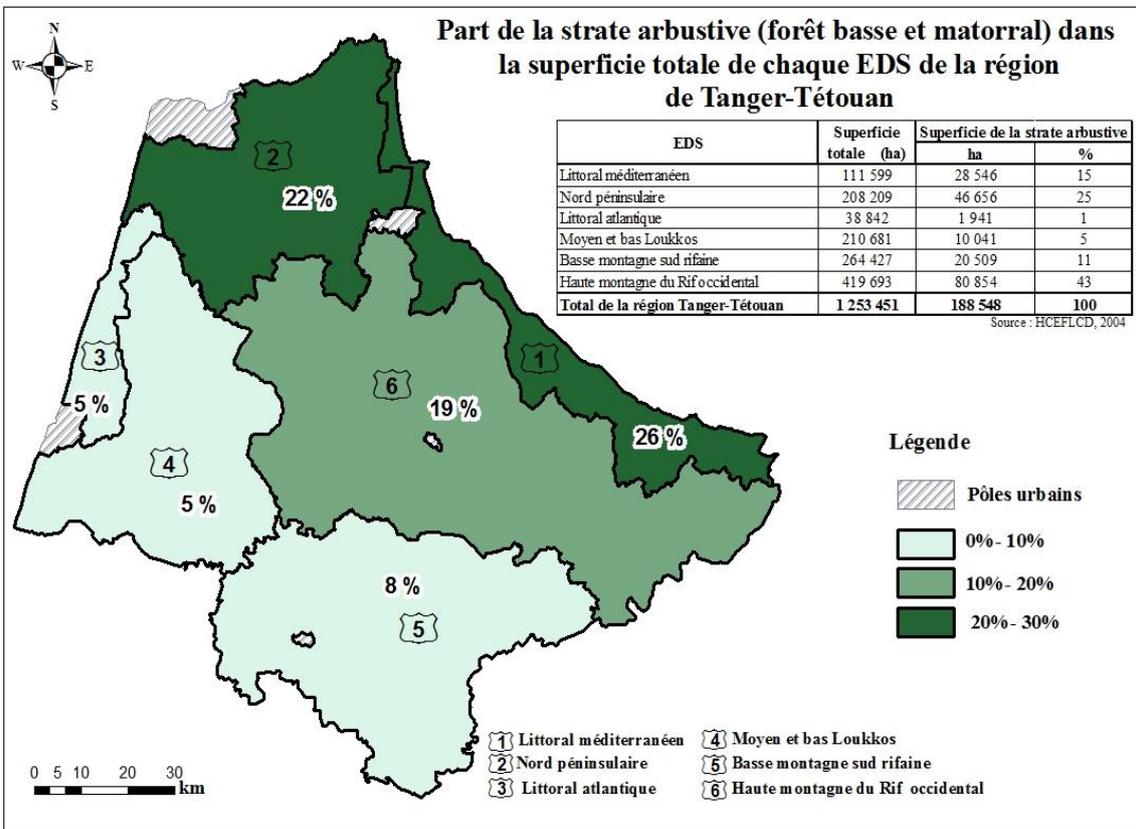
La végétation de la zone de montagne (EDS 6) est dominée par la forêt haute qui occupe 22 % de la superficie de cet espace. Il est d'ailleurs à noter que les deux tiers de la superficie des forêts hautes de la région sont localisés dans cet espace.

A l'inverse, le domaine forestier des EDS 1 et 2 est principalement composé de forêts basses et de matorral.

Carte 21. Part de la strate arborée



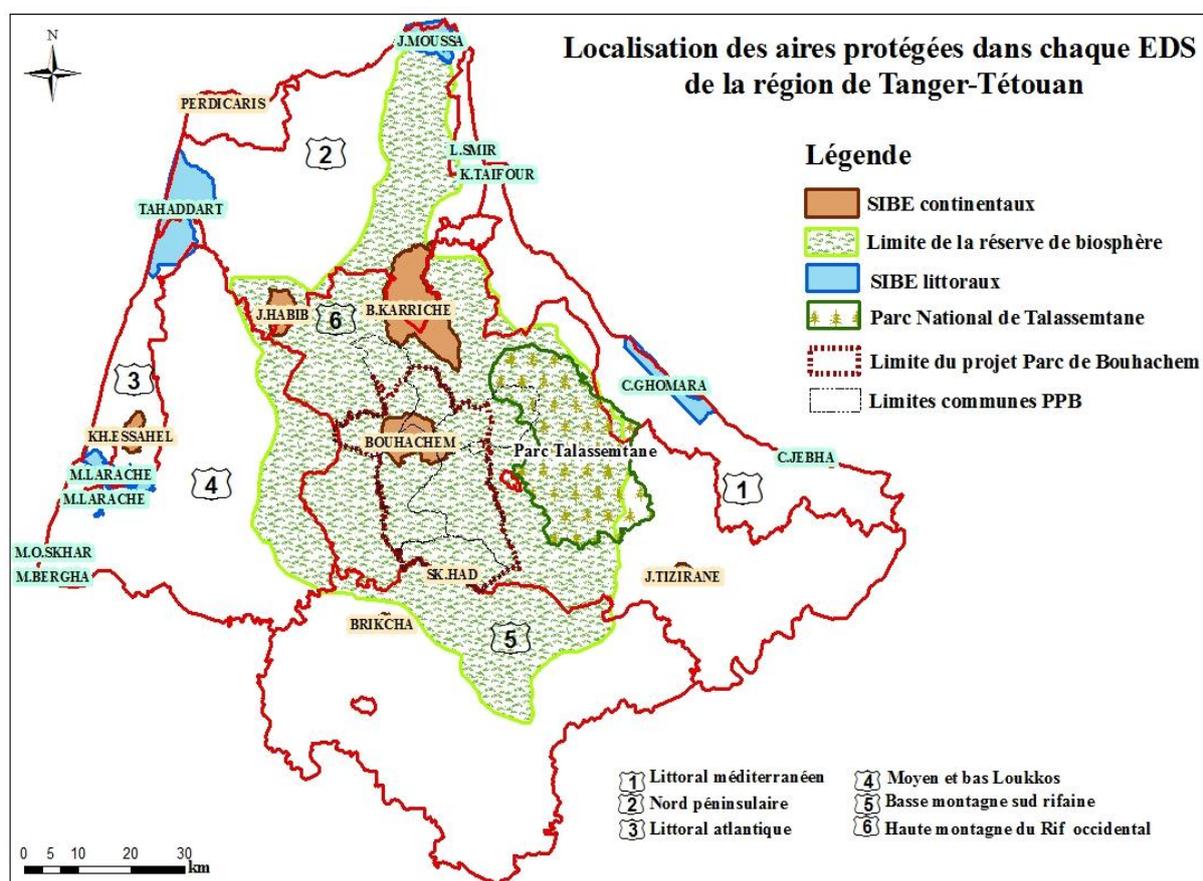
Carte 22. Part de la strate arbustive



## Aires protégées

La Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM), reconnue par l'UNESCO en 2006, est partagée entre la rive sud de l'Espagne (provinces de Malaga et de Cadix) et la rive nord du Maroc (provinces de Chefchaouen, de Tétouan et de Fahs-Anjra), représentant des parties des EDS 1, 2, 4, 5 et une grande partie de l'EDS 6. Sur l'ensemble de la région, on dénombre dix Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) littoraux. Ce sont des zones humides littorales typiques à rôle écologique complémentaire pour l'avifaune. Ils présentent un gradient altitudinal de distribution des faunes et des flores d'une grande originalité. Les SIBE continentaux sont au nombre de huit, la majorité d'entre eux étant concentrée dans l'EDS 6. Ils se distinguent essentiellement par une originalité d'ordre bioclimatique et une biodiversité assez bien conservée. Le parc national de Talassemrane et le projet parc naturel de Bouhachem, situés dans l'EDS 6, renferment des formations forestières parmi les plus belles du Maroc, à richesse floristique, faunistique et potentialités paysagères et culturelles de grande valeur ajoutée (socio-économique, touristique...).

Carte 23. Localisation des aires protégées de la région de Tanger - Tétouan



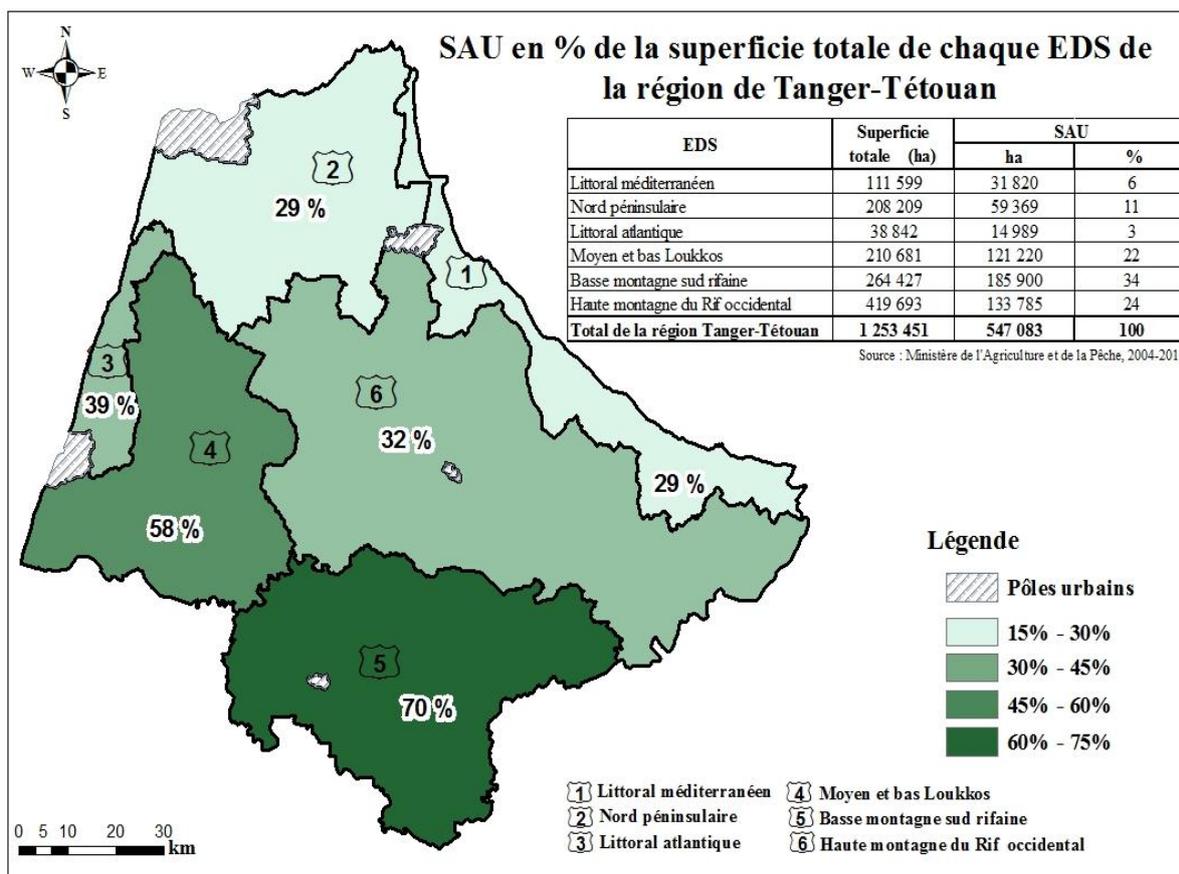
## 4. Ressources agricoles

### Superficie agricole utile

La superficie agricole utile est majoritairement concentrée dans les EDS 5, 4 et 6 (80 % du total) qui représentent respectivement 34 %, 24 % et 22 % de la SAU totale de la région.

La SAU occupe moins de 30 % du territoire des EDS 1 et 2, alors qu'elle occupe 58 % de l'EDS 4 et même 70 % de l'EDS 5.

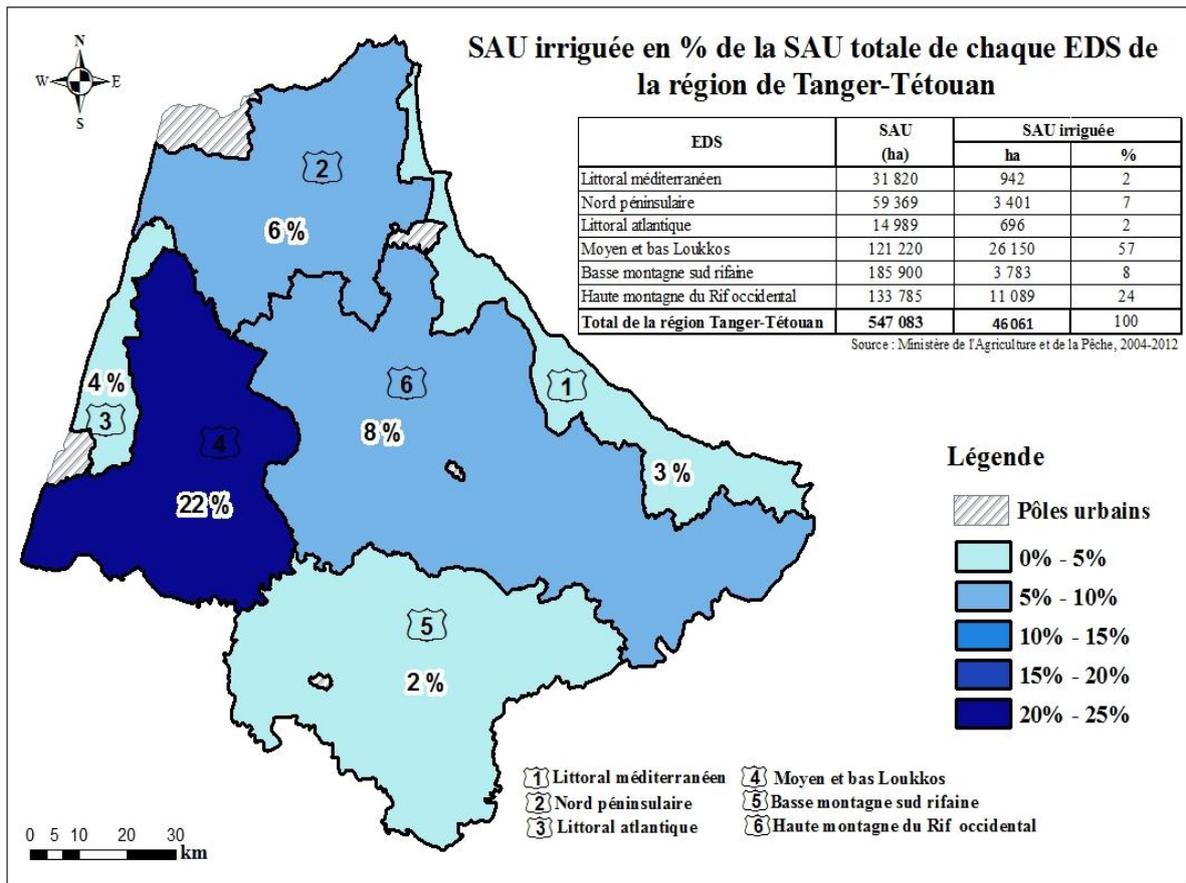
Carte 24. Superficie agricole utile en % de la superficie totale de chaque EDS



La plus grande partie des superficies irriguées (57 %) se trouve dans l'EDS 4 (moyen et bas Loukkos) qui inclut le périmètre du Loukkos dans son territoire. 22 % des terrains agricoles de cet espace bénéficient d'une irrigation.

La petite irrigation de la haute montagne rifaine (EDS 6) représente environ 24 % des superficies irriguées de la région. L'irrigation est peu importante dans les autres EDS.

Carte 25. SAU irriguée en % de la SAU totale de chaque EDS



La région possède deux grandes zones dans lesquelles l'agriculture peut être le principal moteur du développement économique.

La première est celle du moyen et bas Loukkos. C'est incontestablement la zone la plus riche grâce aux cultures irriguées par le périmètre du Loukkos et aux cultures sous serre développées dans la vallée. Cette agriculture comporte un très important volet de cultures maraîchères, tourné vers l'exportation mais aussi vers les marchés urbains de la région. Elle comprend également un volet de cultures industrielles. La basse vallée draine l'agriculture des collines du moyen bassin mais celle-ci, principalement céréalière, n'apporte pas beaucoup de valeur ajoutée. Une diversification serait possible car cette zone bénéficie de précipitations parmi les plus élevées du Maroc. Cette diversification pourrait être stimulée par les agro-industries autour de Ksar el Kebir et Larache qui ont commencé à s'installer dans ces zones.

La seconde zone à prédominance agricole est celle des moyennes montagnes sud rifaines, qui englobe toute la province d'Ouezzane et quelques communes de celle de Chefchaouen. L'arboriculture (olivier, principalement, mais avec aussi un potentiel pour le figuier) constitue l'activité agricole majeure de cette zone.

### **Superficies cultivées**

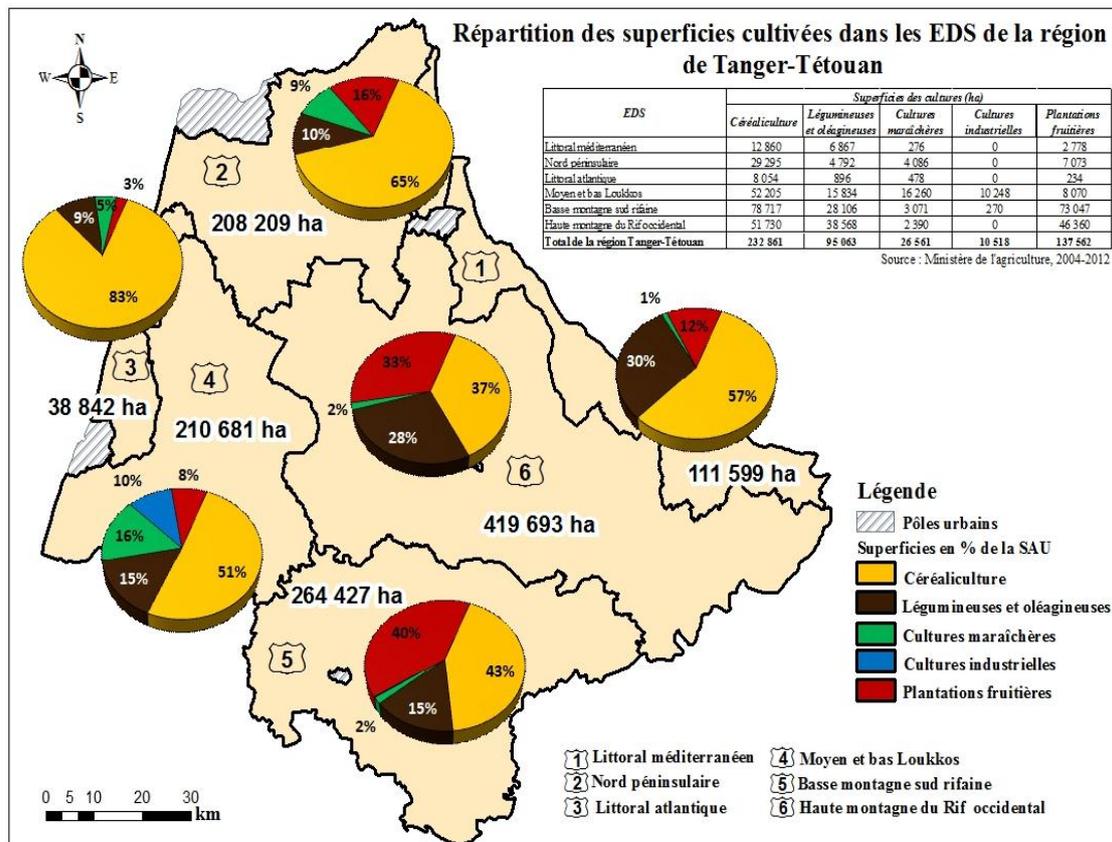
Le territoire de la région consacré à la céréaliculture couvre environ 232 000 ha, soit 46 % de la SAU régionale. Plus de la moitié des superficies céréalières (56 %) se trouve dans les EDS 4 et 5. L'arboriculture occupe 27 % de la superficie cultivée de la région, elle est particulièrement

rement bien implantée dans l'EDS 5 (40 %) et l'EDS 6 (33 %). Ces cultures valorisent les zones de relief et favorisent la conservation des eaux et des sols. L'agriculture la plus diversifiée est celle de l'EDS 4 qui comprend le périmètre irrigué du Loukkos. On y trouve 61 % des cultures maraîchères et 97 % des cultures industrielles de la région.

Tableau 7. Répartition des superficies cultivées

EDS	Céréaliculture		Légumineuses et oléagineuses		Cultures maraîchères		Cultures industrielles		Plantations fruitières	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
EDS 1	12 860	6	6 867	7	276	1	0	0	2 778	2
EDS 2	29 295	13	4 792	5	4 086	15	0	0	7 073	5
EDS 3	8 054	3	896	1	478	2	0	0	234	0
EDS 4	52 205	22	15 834	17	16 260	61	10 248	97	8 070	6
EDS 5	78 717	34	28 106	30	3 071	12	270	3	73 047	53
EDS 6	51 730	22	38 568	41	2 390	9	0	0	46 360	34
<b>RTT</b>	<b>232 861</b>	<b>100</b>	<b>95 063</b>	<b>100</b>	<b>26 561</b>	<b>100</b>	<b>10 518</b>	<b>100</b>	<b>137 562</b>	<b>100</b>

Carte 26. Répartition des superficies cultivées



## Synthèse des productions agricoles

Tableau 8. Production agricole de la région de Tanger - Tétouan

EDS	Céréaliculture		Légumineuses et oléagineuses		Cultures maraîchères		Cultures industrielles		Plantations fruitières	
	qx	%	Qx	%	qx	%	qx	%	qx	%
<b>EDS 1</b>	121 247	3	41 538	5	46 276	1	0	0	21 604	1
<b>EDS 2</b>	419 707	10	38 190	5	920 238	16	0	0	148 181	6
<b>EDS 3</b>	183 425	5	9 581	1	104 226	2	0	0	2 340	0
<b>EDS 4</b>	1 269 974	32	257 659	32	3 976 380	69	993 368	100	145 068	5
<b>EDS 5</b>	1 346 662	34	224 679	28	330 049	6	2 702	0	1 671 968	61
<b>EDS 6</b>	659 257	16	225 860	28	414 323	7	0	0	747 343	27
<b>RTT</b>	<b>4 000 272</b>	<b>100</b>	<b>797 507</b>	<b>100</b>	<b>5 791 492</b>	<b>100</b>	<b>996 070</b>	<b>100</b>	<b>2 736 504</b>	<b>100</b>

### *Céréaliculture*

Les EDS 4 et 5 sont les zones les plus céréalières, avec une production respective de 1,4 et 1,2 millions de quintaux ; soit 32 et 34 % de la production régionale. Les rendements les plus élevés sont obtenus dans l'EDS 4 (24 qx / ha) qui bénéficie des périmètres irrigués du Loukkos.

Dans l'EDS 6, la superficie en céréaliculture représente 22 % du total régional et 56 % de la SAU de cet EDS, mais le rendement moyen n'est que de 13 qx / ha. Cette faible productivité peut être expliquée par la nature accidentée du terrain, et des techniques traditionnelles de production.

### *Légumineuses et oléagineux*

L'EDS 4, l'EDS 5 et l'EDS 6 sont les territoires les plus concernés par les productions de légumineuses et oléagineux (ces trois EDS génèrent 90 % de la production régionale, environ un tiers dans chacun de ces EDS). Ces données demandent à être vérifiées particulièrement en ce qui concerne les oléagineux qui ne semblent pas aussi visibles que l'indiqueraient les statistiques agricoles. La question se pose de savoir si cette production dans l'EDS 6 ne correspond pas à une dissimulation du cannabis. Le rendement le plus élevé en légumineuses et oléagineuses est enregistré dans l'EDS 4 (moyen et bas Loukkos) avec un rendement moyen de l'ordre de 16 qx / ha et une production d'environ 257 000 qx. La surface occupée par ce type de culture, le rendement moyen et la production demeurent faible dans le reste des espaces (EDS 1, 2 et 3).

### *Arboriculture*

Les EDS 5 et 6 sont les espaces les mieux dotés en arboriculture fruitière, ce qui se traduit dans les volumes de production les plus élevés de la région ainsi que dans les superficies les

plus étendues qui lui sont consacrées. La production arboricole de la région totalise environ 2,6 millions de quintaux dont près de 93 % provient de l'EDS 5 et de l'EDS 6. Les plantations fruitières occupent plus de 50 % de la SAU de l'EDS 5, avec une production moyenne estimée à près de 1,6 millions qx, soit 64 % de la production régionale. Le rendement moyen dans cet EDS est de 23 qx / ha.

Les techniques traditionnelles se fondent sur un modèle de plantation forestière, qui laisse l'arbre se développer naturellement, sans chercher à guider sa croissance par des tailles et des éclaircissements de rejets. Cette gestion de l'arbre se retrouve dans tous les programmes de plantation soutenus par l'administration depuis plus de cinquante ans. Les programmes actuels (Millenium et Plan Maroc Vert) ont donné un coup d'accélération à ces plantations, qui se font cependant sans les coûteux travaux d'aménagement en banquettes qui sont réalisés lorsque la plantation incombe à l'administration des forêts. Les oliviers et les figuiers, gérés selon ce modèle, demandent très peu d'entretien et ne sont donc pas demandeurs de travail, la demande n'apparaissant qu'à la période des récoltes.

Les plantations assistées par les programmes de l'Etat bénéficient, en général, d'une aide de l'administration pour l'entretien durant les toutes premières années. Les arbres sont ensuite laissés à eux-mêmes. La faible demande de travail et une productivité supérieure à celle des céréales incitent les agriculteurs à substituer des arbres aux cultures annuelles. Cette tendance est d'autant plus encouragée que les jeunes générations sont de moins en moins attirées par le travail agricole. Cette tendance à l'extension de l'arboriculture dans cet EDS semble définitivement imprimée dans les perspectives de développement. Des investissements sont réalisés ou sont prévus pour moderniser les unités de production de l'huile ou pour améliorer le séchage et l'emballage des figes. Cet investissement dans les filières aval représente un choix porteur d'avenir.

Mais on pourrait aussi s'interroger sur des programmes pour améliorer la productivité des arbres. Quelles seraient, en effet, l'amélioration et la régularisation des rendements si les arbres étaient mieux taillés, mieux irrigués par des cuvettes, mieux récoltés – comme cela se fait en Espagne, en Tunisie et dans d'autres régions du Maroc ? Cette étude est recommandée pour une amélioration éventuelle de l'arboriculture de cette zone. Mais il faudrait de très bons résultats financiers pour que les jeunes agriculteurs s'engagent dans un surcroît de travail, l'olivier et le figuier des « programmes administratifs » étant, aujourd'hui, souvent considérés comme « l'agriculture des paresseux ». La haute montagne rifaine dont l'agriculture est dominée par la production du cannabis, ne semble pas avoir, pour le moment, de vocation agricole alternative. Plusieurs expériences réussies ont cependant montré qu'il y avait une place pour des produits de « niche », ceux que l'on range sous l'appellation « produits de terroir ». L'exemple de Chefchaouen est, à cet égard très instructif (production de fromages, de miel, de plantes aromatiques, de fruits séchés, etc.).

### ***Cultures maraîchères et industrielles***

L'EDS 4 est la principale zone de production maraîchère (fruits rouges, cucurbitacées, légumes...). La production totale est estimée à 5,7 millions qx. L'espace du moyen et bas Loukkos produit près de 3,9 millions qx, soit 69 % de la production régionale. Le nord péninsulaire est le 2ème espace producteur en cultures maraîchères. La superficie occupée par

ce type de culture représente 15 % de la superficie totale de la culture et la production moyenne est estimée à 920 000 qx, soit 16 % de la production régionale.

Les cultures industrielles sont principalement concentrées dans l'espace du moyen et bas Loukkos. Une partie de ce territoire est irriguée en grande hydraulique. Les cultures industrielles concernent la canne à sucre, la betterave à sucre et la tomate industrielle. La production des cultures industrielles est de l'ordre de 996 000 qx.

### ***Cannabis***

On ne dispose pas de données récentes sur les superficies et les productions de cannabis. Les dernières données officielles disponibles sont celles fournies par « l'Enquête sur le cannabis au Maroc 2004 » réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume (APDN) et l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime.

Sur le total des 48 445 ha de cannabis identifiés dans la région, 40 529 ha se trouvent sur la province de Chefchaouen, soit 56 % du total national. La culture du cannabis était également présente dans la province de Tétouan mais dans des proportions moindres.

En termes d'utilisation des sols, la culture du cannabis occupe 25 % de la SAU de la province de Chefchaouen, et 10 % de celle de Tétouan.

**Tableau 9. Estimation des superficies cultivées en cannabis (2004)**

Province	Superficie (ha)	En % du total national	En % de la SAU
<b>Chefchaouen</b>	40 529	56 %	25 %
<b>Tétouan</b>	7 916	11 %	10 %
<b>Total région</b>	<b>48 445</b>	<b>67 %</b>	<b>9 %</b>

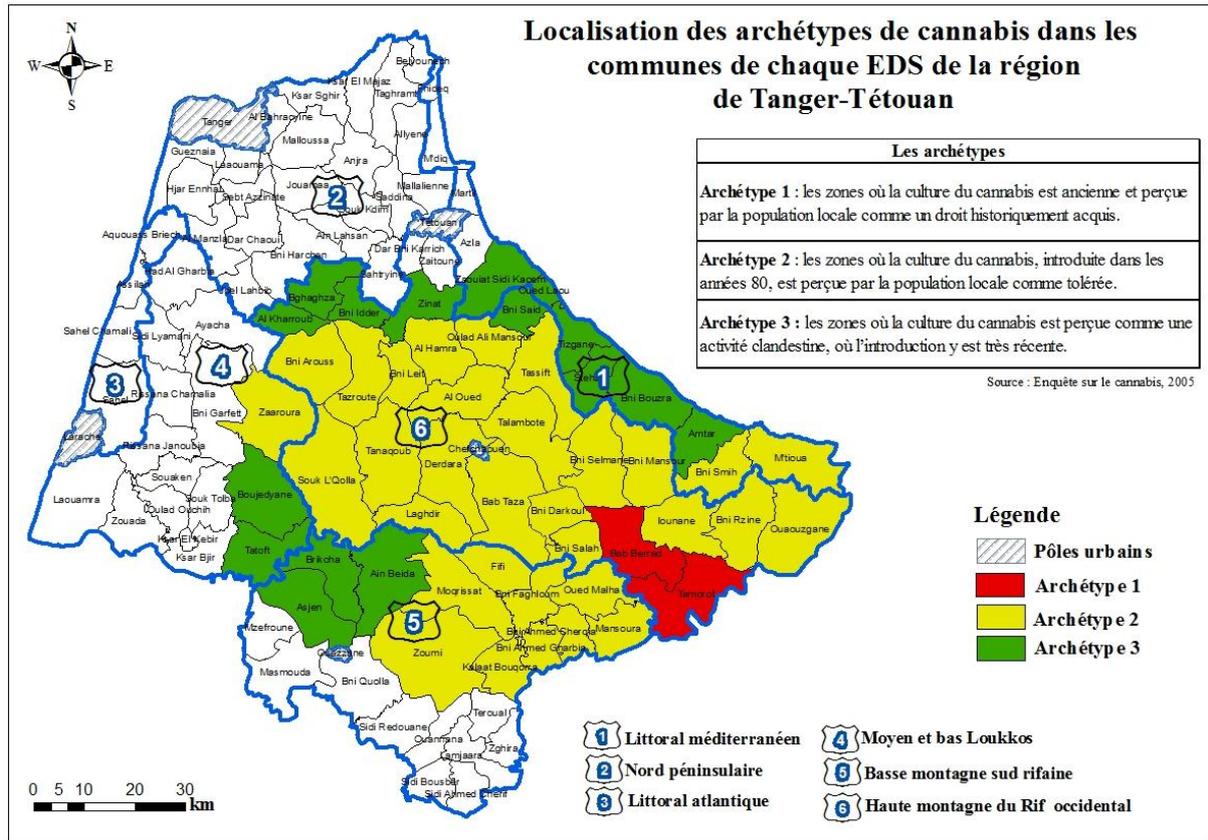
La production potentielle de cannabis brute était estimée à 432 260 qx en 2004 dans les provinces de Chefchaouen et Tétouan. Cette production est calculée en multipliant les rendements provinciaux par les surfaces correspondantes des cultures du cannabis sur champs irrigués et non irrigués (bour).

**Tableau 10. Estimation de la production totale de cannabis brute (2004)**

Province	Superficie (ha)		Rendement (kg/ha)		Production (qx)		
	Non irriguée	Irriguée	Non irrigué	Irrigué	Non irrigué	Irrigué	Total
<b>Chefchaouen</b>	33 639	6 890	621	2006	208 900	138 210	<b>347 110</b>
<b>Tétouan</b>	4 512	3 404	282	2 128	12 720	72 430	<b>85 150</b>
<b>Total région</b>	<b>38 151</b>	<b>10 294</b>	<b>581</b>	<b>2 046</b>	<b>221 620</b>	<b>210 640</b>	<b>432 260</b>

On distingue trois modèles de production (archétypes).

Carte 27. Archétypes de la culture de cannabis dans la région de Tanger - Tétouan



## Elevage

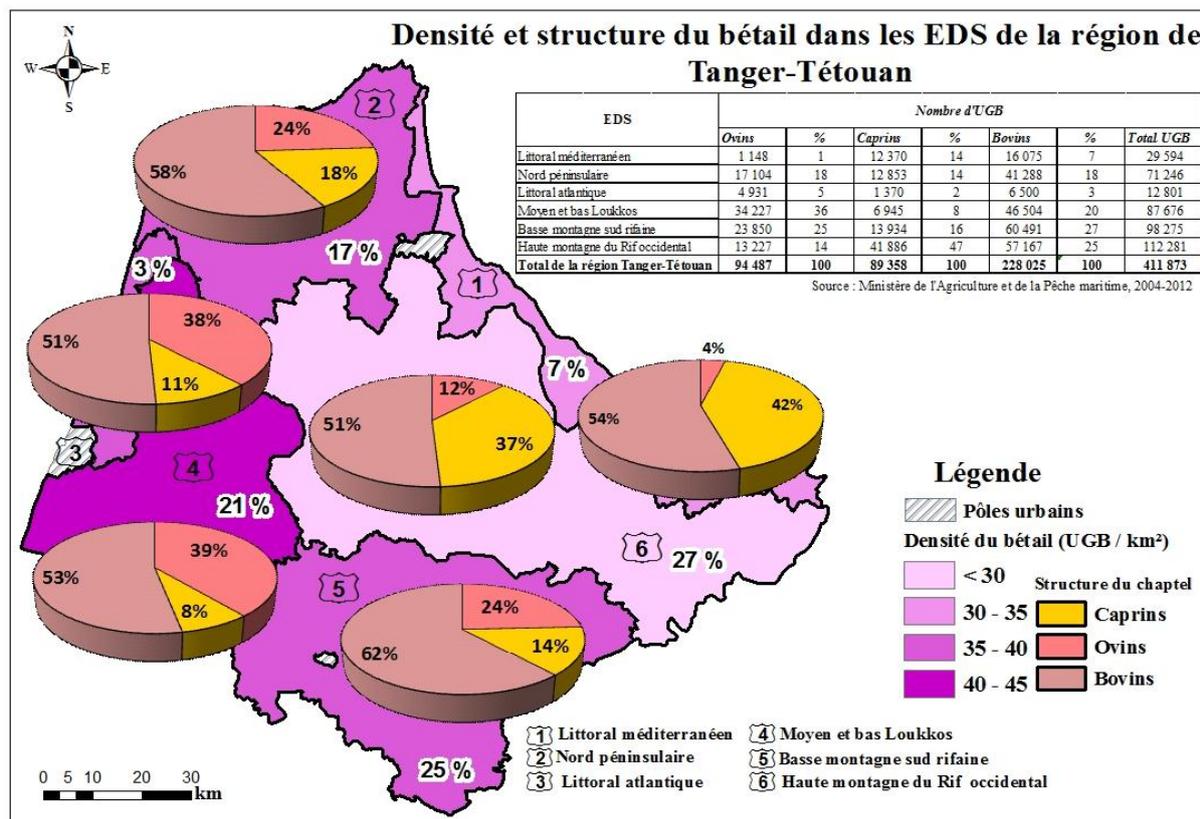
L'élevage est une activité économique importante pour la région. Le cheptel compte 228 025 bovins, 425 191 ovins et 402 111 caprins, soit un total de 411 873 unités exprimées en UGB<sup>5</sup>.

En termes d'UGB, les bovins constituent la composante la plus importante du cheptel (55 % du cheptel en UGB), suivi par les caprins (23 % du cheptel UGB) et des ovins (22 % du cheptel UGB). La proportion des bovins se situe autour de 50 % dans tous les EDS, à l'exception de l'EDS 6 où elle atteint 62 %. Les bovins sont plus présents dans les zones 2 et 5, ce qui peut être expliqué par la présence de deux grandes unités de transformation dans les villes de Tanger et Kénitra.

Les ovins sont plus présents dans les EDS 3 et 4, qui correspondent aux zones de plaines. Quant aux caprins, ils sont surtout importants dans l'EDS 1 (42 % du cheptel) et l'EDS 6 (37 % du cheptel) qui correspondent aux zones de montagnes. Ailleurs, leur importance est plus faible (entre 8 % et 18 %).

<sup>5</sup> La méthode de calcul des UGB est précisée en annexe 1.

Carte 28. Densité et structure du bétail



Le développement de l'élevage est une option très prometteuse pour le développement des EDS les plus concernés. Dans l'EDS 4, déjà bien équipé, l'option semble être celle de la production moderne de lait et de viande rouge. De plus, cet espace est celui dans lequel la concentration du bétail est la plus importante, ce qui peut s'expliquer par l'importance du développement des cultures fourragères en milieu irrigué.

Comme le démontre la réussite de la production de fromage dans la province de Chefchaouen, l'option de la transformation des produits laitiers en petites unités est très intéressante. La viande séchée et la conserverie sont également des options pour ces EDS.

L'élevage a par ailleurs une fonction environnementale certaine. Conduit avec des approches de surexploitation des parcours et des forêts arbustives, il est, sans nul doute, l'un des grands responsables de la destruction de la végétation naturelle. Néanmoins, s'il est bien géré, l'élevage peut devenir un instrument pertinent pour une gestion durable de la végétation naturelle. La restauration des parcours et du matorral a en effet besoin d'un pacage régulier pour maintenir sa résilience. Il en est de même des forêts basses de thuyas et de chênes verts qui pourraient être utilisés rationnellement pour le pâturage, comme cela s'est longtemps pratiqué avec la dehesa<sup>6</sup> en Espagne.

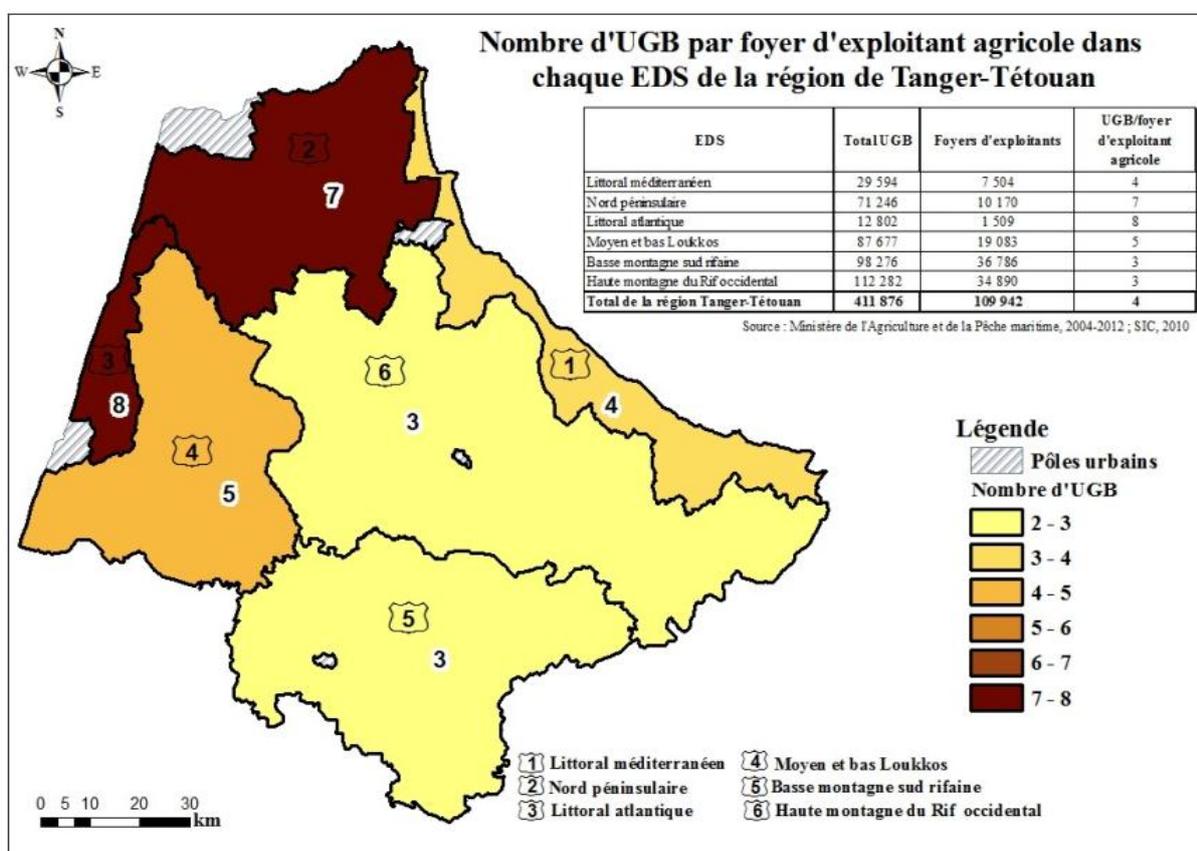
<sup>6</sup> Une dehesa, du castillan dehesa (« pâturage »), montado en portugais, devesa en catalan, est un domaine foncier municipal formé d'une pâture en sous-bois clairsemé. Ce mode d'exploitation agro-sylvo-pastoral se rencontre dans la péninsule ibérique et au Maghreb. Existant depuis le Moyen Âge, il permet aux habitants d'une commune de nourrir gratuitement leur bétail et de récolter des produits forestiers non ligneux. (wikipedia.org)

Le cheptel moyen par exploitant a été estimé en rapportant le nombre d'UGB par EDS au nombre de foyers dont le chef de famille est exploitant agricole.

Nous avons déjà constaté que les EDS 2 et 3 sont des zones où seule une faible part de la population rurale se consacre à l'agriculture (carte 7). Ce sont dans ces zones là que l'indice est particulièrement élevé. En effet, si le nombre d'exploitant est plus faible, la densité du bétail se situe dans la moyenne régionale, ce qui génère un indice élevé.

Ceci semble indiquer que les populations rurales de ces deux EDS sont plus fortement tournées vers l'élevage que dans le reste de la région. Un autre élément à prendre en compte pour comprendre cette situation est la présence de grandes exploitations bovines à proximité de la ville de Tanger.

Carte 29. Nombre d'UGB par foyer d'exploitant agricole



## 5. Économie

### *Valeur de la production végétale*

La valeur de la production végétale pour l'ensemble de la région de Tanger - Tétouan a été estimée à 4,8 milliards de dirhams par an<sup>7</sup>.

L'EDS 4 (moyen et bas Loukkos) et l'EDS 5 (basse montagne sud rifaine) sont les pôles agricoles de la région : leurs productions combinées représentent 71 % de la production régionale.

**Tableau 11. Valeur totale des productions agricoles végétales**

EDS	Production végétale	
	Valeur (Mdh)	%
<b>EDS 1</b>	135	3 %
<b>EDS 2</b>	303	6 %
<b>EDS 3</b>	78	2 %
<b>EDS 4</b>	2 002	42 %
<b>EDS 5</b>	1 407	29 %
<b>EDS 6</b>	870	18 %
<b>RTT</b>	<b>4 795</b>	<b>100 %</b>

La valeur de la production végétale de l'EDS 4 est de 2,002 milliards de dirhams, soit 42 % de la valeur de la production régionale. Plus des trois quarts (77 %) de ce montant provient des cultures maraichères, cultures dont la présence est rendue possible par les périmètres irrigués du Loukkos.

L'EDS 5 apporte une valeur de 1,407 milliards de dirhams, soit 29 % du total régional. Ce sont majoritairement les plantations fruitières (54 %) et la céréaliculture (26 %) qui génèrent la valeur de cet espace.

**Tableau 12. Valeur des productions agricoles par type de culture**

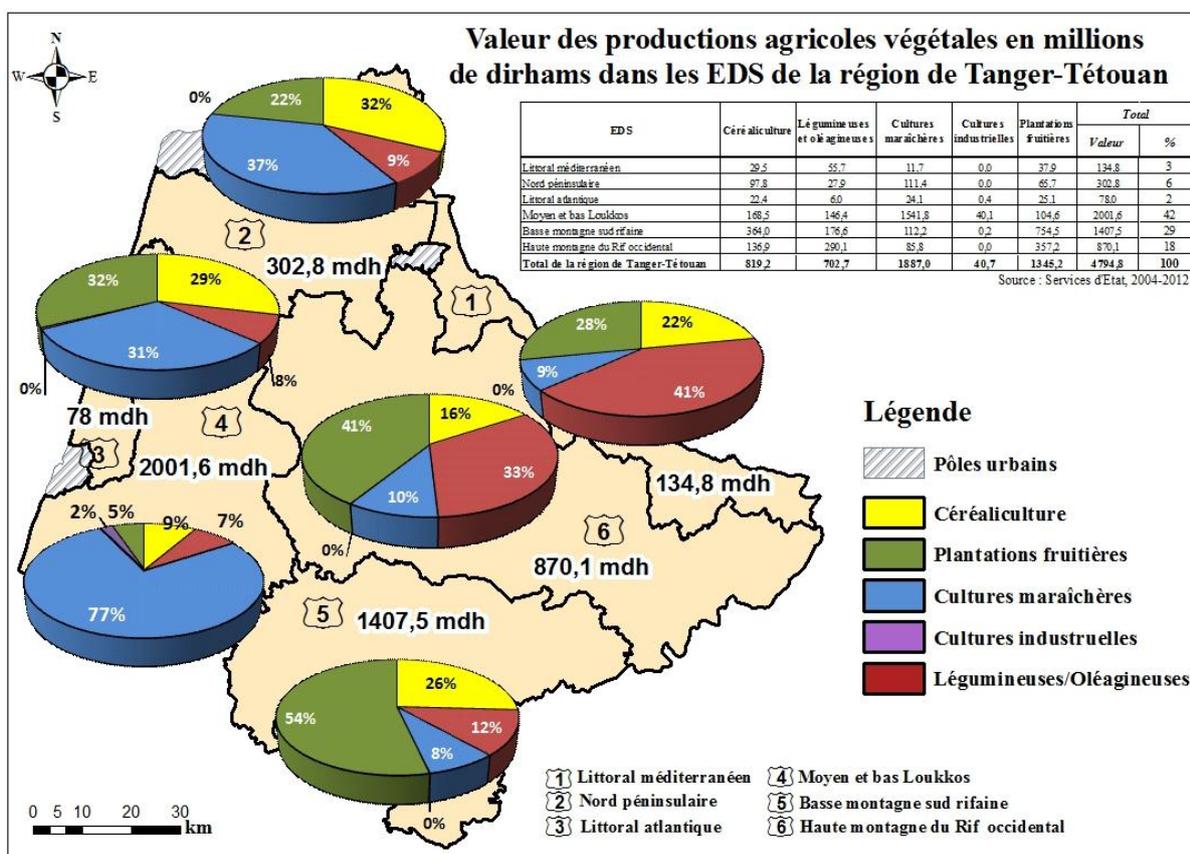
EDS	Céréaliculture		Légumineuses et oléagineuses		Cultures maraichères		Cultures industrielles		Plantations fruitières	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
<b>EDS 1</b>	29,5	4	55,7	8	11,7	1	0,0	0	37,9	3
<b>EDS 2</b>	97,8	12	27,9	4	111,4	6	0,0	0	65,7	5
<b>EDS 3</b>	22,4	3	6,0	1	24,1	1	0,4	1	25,1	2
<b>EDS 4</b>	168,5	21	146,4	21	1541,8	82	40,1	98	104,6	8
<b>EDS 5</b>	364,0	44	176,6	25	112,2	6	0,2	1	754,5	56
<b>EDS 6</b>	136,9	17	290,1	41	85,8	5	0,0	0	357,2	27
<b>RTT</b>	<b>819,2</b>	<b>100</b>	<b>702,7</b>	<b>100</b>	<b>1887,0</b>	<b>100</b>	<b>40,7</b>	<b>100</b>	<b>1345,2</b>	<b>100</b>

<sup>7</sup> Pour plus de précisions, voir en annexe le guide des indicateurs §5 valeur des productions agricoles végétales

L'arboriculture (41 %) et les légumineuses (33 %) sont les filières les plus porteuses dans l'EDS 6 (haute montagne du Rif occidentale).

La céréaliculture, qui occupe 46 % de la SAU régionale, est paradoxalement la culture la moins rentable : elle ne génère que 16 % de la valeur de la production totale.

Carte 30. Valeur des productions agricoles végétales



### Valeur de la production animale

La valeur de la production animale pour l'ensemble de la région de Tanger - Tétouan a été estimée à 2,2 milliards de dirhams par an. La basse et la haute montagne rifaines ainsi que la zone du Loukkos (EDS 6, 5 et 4) contribuent à plus de 70 % de la valeur de la production animale de la région. Les deux zones littorales de la région (EDS 1 et 3) n'y contribuent que beaucoup plus marginalement.

Tableau 13. Valeur totale de la production animale

EDS	Production animale	
	Valeur en millions dh	%
EDS 1	154	7 %
EDS 2	390	18 %
EDS 3	70	3 %
EDS 4	470	21 %
EDS 5	546	25 %
EDS 6	584	26 %
<b>RTT</b>	<b>2 213</b>	<b>100 %</b>

## ***Production forestière marchande***

La valeur de la production forestière marchande a été estimée sur la base des revenus perçus par les communes et inscrits dans leurs comptes administratifs. Ces revenus ont ensuite été augmentés de 25 %, pour tenir compte de la part revenant à l'administration des forêts.

La production forestière régionale a ainsi été estimée à environ 26,3 Mdh. Nous avons déjà vu que 49 % des forêts de la région se trouvent dans l'EDS 6, et c'est donc en toute logique que nous constatons que cet EDS apporte 52 % des revenus de la production forestière. Le reste de la production se répartit de manière homogène entre les EDS 2, 3, 4 et 5.

La valeur de la production forestière peut sembler particulièrement faible : 26 Mdh à comparer aux 4 795 Mdh de la production agricole (alors que les superficies sont comparables : 44 % pour la SAU et 32 % pour les forêts). En effet, il s'agit ici de la valeur de la production marchande qui n'est qu'une petite partie de la valeur économique réelle dégagée par les forêts, qui se doit de prendre en compte tous les usages de la forêt par la population locale (collecte de bois de chauffe, cueillettes diverses...).

**Tableau 14. Valeur totale de la production forestière marchande**

EDS	Production forestière marchande	
	Valeur en millions en dh	%
EDS 1	0,8	3 %
EDS 2	2,6	10 %
EDS 3	3,1	12 %
EDS 4	3,7	14 %
EDS 5	2,5	10 %
EDS 6	13,7	52 %
RTT	<b>26,4</b>	<b>100 %</b>

## ***Valeur de la production de cannabis***

Suite aux enquêtes menées en 2004 dans le cadre d'une étude sur la transformation, la production et la sociologie de la culture du cannabis dans le rif central, l'association Targa-Aide a estimé que les exploitants avaient vendu 45 % de leur production de cannabis à l'état brut, et 55 % sous forme de résine. Ces données permettent d'estimer les revenus tirés de la culture du cannabis, par les producteurs de la région.

Au total, le revenu brut tiré de la vente de cannabis par les exploitants a été estimé à environ 2,9 milliards de dirhams. (NB : 100 kg de cannabis brut = 2 kg de résine)

**Tableau 15. Valeur de la production de cannabis payée aux producteurs (2004)**

Type de vente	Quantité (qx)	Prix (dh / kg)	Total (Mdh)
Ventes de cannabis brut (45%)	194 517	50	973
Ventes de résine de cannabis (55%)	4 755	4 000	1 902
<b>Total</b>	432 304 (brut)	66,5 dh / kg brut	<b>2 875</b>

## Synthèse des productions agro-forestières

En regroupant les données présentées dans les quatre parties précédentes, il est possible d'évaluer pour chaque EDS la structure de la production agro-forestière.

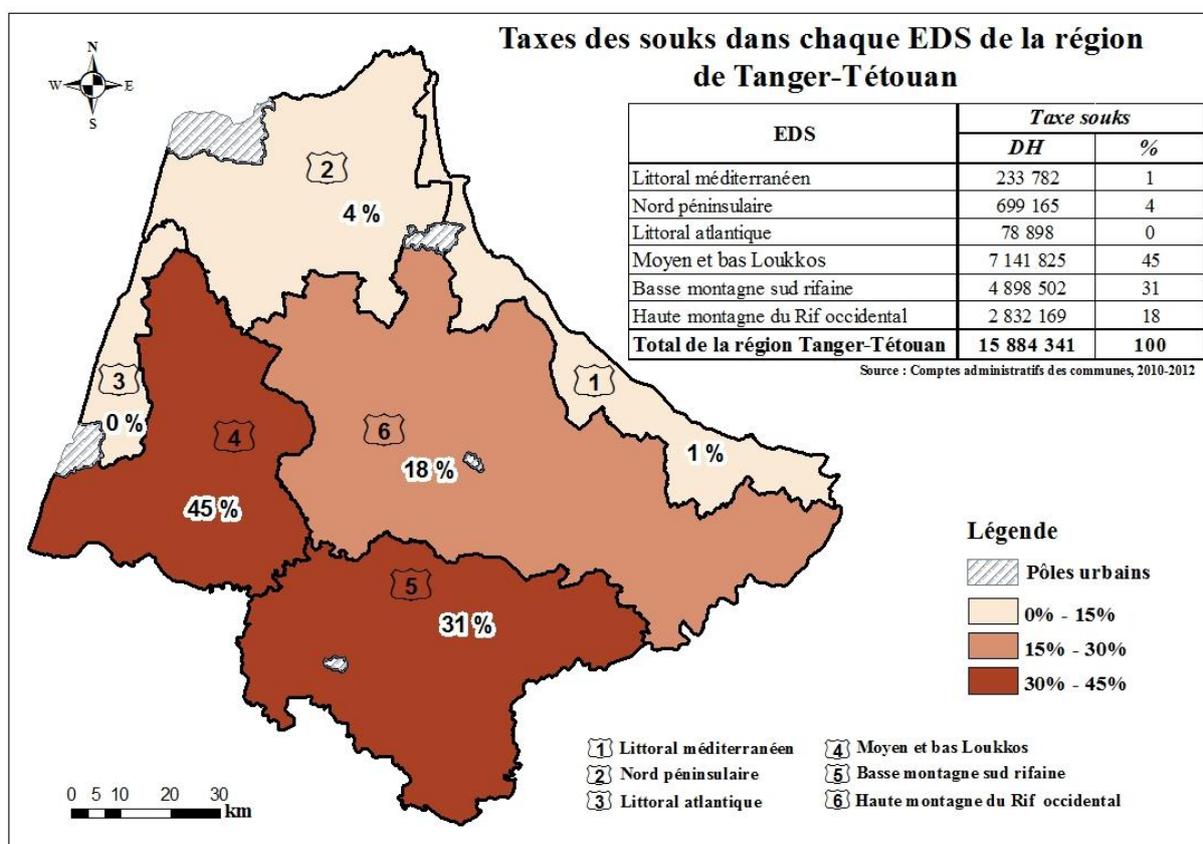
Tableau 16. Structure de la production agro-forestière au sein des EDS

Indicateur	EDS 1	EDS 2	EDS 3	EDS 4	EDS 5	EDS 6	Total region
Production agricole végétale	31,0	35,7	52,8	78,3	55,5	25,7	48,4 %
Production animale	35,7	47,0	45,0	18,2	21,8	17,0	22,3 %
Production forestière marchande	0,2	0,3	2,2	0,1	0,1	0,4	0,3 %
Production de cannabis	33,1	17,0	0	3,4	22,7	56,9	29,0 %
Production agro-forestière totale	100	100	100	100	100	100	100 %

## Taxes perçues sur les souks

Les taxes des souks constituent une des ressources financières des communes rurales.

Carte 31. Taxe des souks



Les zones les plus dynamiques en termes d'activités commerciales semblent être les EDS 4, 5 et 6. Il faut cependant noter qu'on ne comptabilise ici que les souks des communes rurales alors qu'une grande partie des activités commerciales ont lieu en milieu urbain. Les résultats obtenus reflètent donc avant tout le caractère fortement rural des 3 EDS mentionnés : en l'absence de municipalités proches les communes rurales sont appelées à développer des souks de plus grande envergure.

### ***Activités industrielles***

Depuis une dizaine d'années, la région Tanger - Tétouan connaît un essor économique remarquable lié principalement au développement de son secteur industriel. Elle détient le plus grand nombre d'établissements industriels après la région du Grand Casablanca (données de 2009). Le chiffre d'affaires de son secteur industriel la place au 3<sup>ème</sup> rang des régions. Sa situation géographique privilégiée, la proximité de l'Espagne et des marchés européens, l'ouverture sur le continent africain, mais également le renforcement des infrastructures de transport existantes (mise en place du port Tanger Med, voie express entre Tanger et Tétouan, rocade méditerranéenne, projet de TGV...) favorisent les conditions de cet essor économique. La création de plusieurs zones franches à Tanger et dans ses environs, d'un complexe industriel et logistique autour du port Tanger Med ont contribué à attirer un grand nombre d'industries nationales et étrangères autour d'activités liées à l'ingénierie informatique, l'industrie automobile et aéronautique, le textile... ainsi que des activités de logistique à valeur ajoutée. Plusieurs nouvelles zones industrielles et commerciales ont vu le jour ou devraient ouvrir sous peu.

La récente construction de l'usine d'assemblage Renault à Melloussa, à proximité du port Tanger Med, représente un des projets industriels phares du pays qui devrait générer la création de plusieurs milliers d'emplois directs et indirects.

D'après les données des délégations provinciales du ministère de l'Industrie et du Commerce (datant de 2010), le secteur industriel de la région de Tanger-Tétouan génère 84 715 emplois, répartis dans 758 établissements industriels, dégageant au total une valeur de production de 22,9 milliards de dirhams.

Près de 90 % de l'industrie de la région est concentrée dans les provinces de Tanger-Assilah, Fahs-Anjra, Tétouan et Mdiq Fnideq. A noter la très faible présence d'industries dans la province de Chefchaouen et l'absence de données pour la province d'Ouazzane. L'activité industrielle est très concentrée autour de Tanger (Tanger Free Zone à Geznaya) et, dans une moindre mesure, à Tétouan (Zone Industrielle de Tétouan). Cette concentration est liée en grande partie à la présence dans le nord péninsulaire (EDS 2) de zones franches et zones industrielles.

Les industries du secteur textile et cuir sont les plus représentées dans la région avec 31 % du total des établissements et elles fournissent 49 % de l'emploi du secteur secondaire au niveau régional. Viennent ensuite les secteurs de l'industrie chimique et para-chimique, 26 % des établissements qui génèrent 9 % des emplois, l'industrie agroalimentaire avec 23 % d'établissements et 15 % des emplois et l'industrie mécanique et métallurgique, 17 % des établissements industriels pour 5 % des emplois du secteur secondaire en 2010.

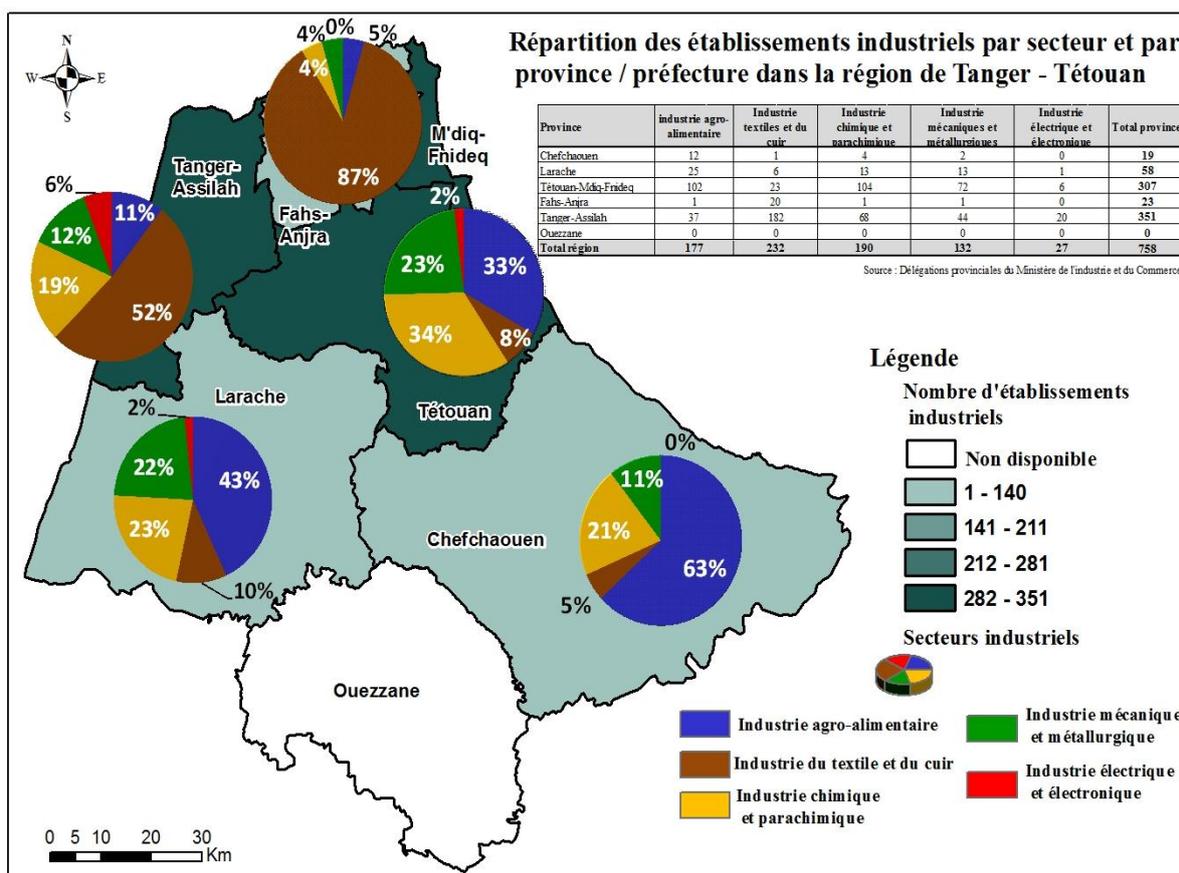
L'agroalimentaire est plus particulièrement développé dans la province de Tétouan, en valeur absolue, de même que le secteur chimique et para-chimique. Le secteur agroalimentaire est fortement représenté dans le secteur industriel des provinces de Chefchaouen et Larache. Dans la province de Larache, 43 % des établissements exercent dans le secteur de l'industrie alimentaire (zone industrielle du port de Larache), cela en grande partie en lien avec la pêche.

Entre Larache et Ksar el Kbir, différentes sociétés agro-industrielles contribuent au traitement, au conditionnement, au stockage ou à la transformation de produits agricoles du Loukkos : sucre de betterave et canne à sucre, minoteries du grain et de l'huile, produits laitiers, traitement des tomates en conserve et des fruits rouges congelés ou surgelés destinés à l'exportation.

La région du Rif dispose d'une agro-industrie principalement liée à la production d'huile d'olive et aux unités de transformation d'olives (stockage et emballage d'huile).

Plus de la moitié des établissements industriels de la province de Tanger-Assilah exercent dans le secteur du textile et du cuir.

Carte 32. Répartition des établissements industriels par secteur et par province



### Pêche maritime

La région de Tanger-Tétouan possède un potentiel important pour le secteur de la pêche grâce ses façades maritimes (une partie sur la Méditerranée et une autre sur l'Atlantique). La pêche

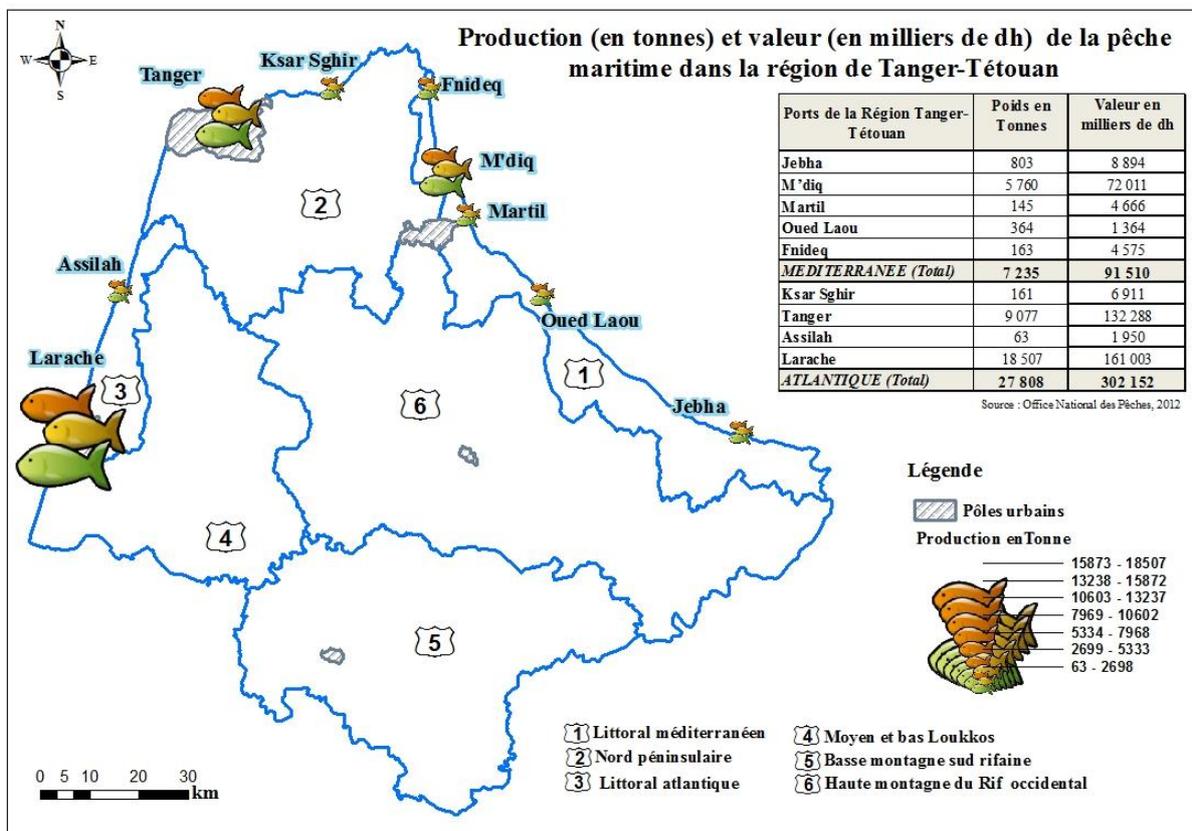
est une activité économique importante dans la région de Tanger - Tétouan : la valeur totale des débarquements en 2011 s'est élevée à 394 Mdh, soit 5 % du total national.

La région dispose de neuf ports : Tanger, Larache, M'diq, Ksar Sghir, Assilah, El Jebha, Oued Laou, Fnideq et Martil. Les ports spécialisés dans la pêche artisanale se situent principalement sur la côte méditerranéenne : El Jebha, Martil, Oued Laou et Fnideq. Les ports de l'Atlantique pratiquent majoritairement une pêche industrielle.

Les trois principaux ports de la région sont Larache, Tanger et M'diq qui assurent ensemble 93 % de la production (respectivement 41 %, 34 % et 18 %).

La flotte de pêche se compose de 2 358 bateaux de pêche immatriculés, dont 76 % sont des canots de pêche artisanale. Le secteur emploie 16 282 marins pêcheurs.

Carte 33. Production et valeur de la pêche maritime



La pêche est une activité importante pour les deux EDS littoraux. L'EDS 1 accueille 5 des 9 ports de la région, pour une production totale de 92 Mdh ce qui représente par exemple 60 % de la valeur dégagée par l'élevage dans cet EDS (154 Mdh). L'organisation progressive de la pêche artisanale de cet EDS, notamment dans le cadre de coopératives, permettrait d'en améliorer les capacités techniques, la gestion, la promotion de produits de valeur, la réduction des coûts et un meilleur accès aux circuits commerciaux.

La pêche a également une certaine importance dans l'activité économique locale d'Assilah (EDS 3) et surtout de Larache où l'on trouve d'importantes coopératives de pêche. Ce port est

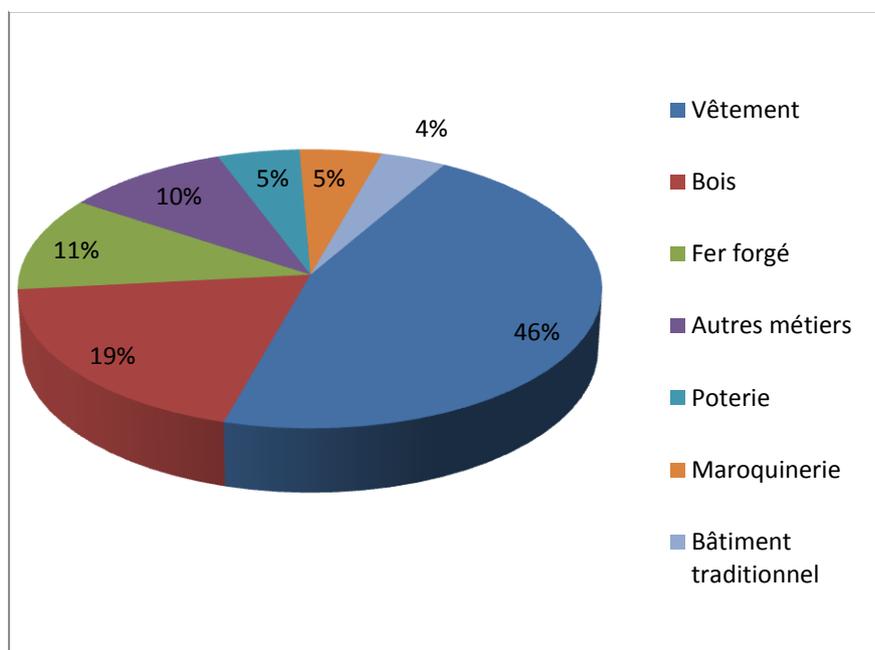
associé à plusieurs unités industrielles financées par des investissements extérieurs. Ces activités valorisent le développement de la pêche et, potentiellement, celui de l'aquaculture.

L'EDS 2 accueille le port de pêche de Ksar Sghir et surtout de celui de Tanger. Une partie importante de l'industrie alimentaire dans l'EDS 2 est liée à la pêche. Plusieurs usines autour de Tanger travaillent dans la conservation des fruits de mer, congelés et emballés. La croissance prévue de la population résidente et touristique de proximité et l'amélioration progressive de l'accès est une opportunité pour la commercialisation des produits de la pêche, tandis que le développement de Tanger Med est perçu comme une menace pour l'activité de la pêche dans cet espace de développement.

### **Artisanat**

La région de Tanger - Tétouan se caractérise par un savoir-faire artisanal distinctif et spécifique à son territoire. Le secteur de l'artisanat est l'un des leviers de développement social et économique de la région. Son chiffre d'affaires en milieu urbain atteint 1 009 Mdh, soit 7 % du chiffre d'affaires au niveau national<sup>8</sup> et cette activité génère 20 793 emplois. Le tissage, la poterie, le travail du bois et la vannerie sont les principales spécialités artisanales de la région. Ils représentent des savoir-faire traditionnels à protéger et à promouvoir à travers la valorisation de leur production.

Figure 1. Répartition de l'emploi par métier d'artisanat



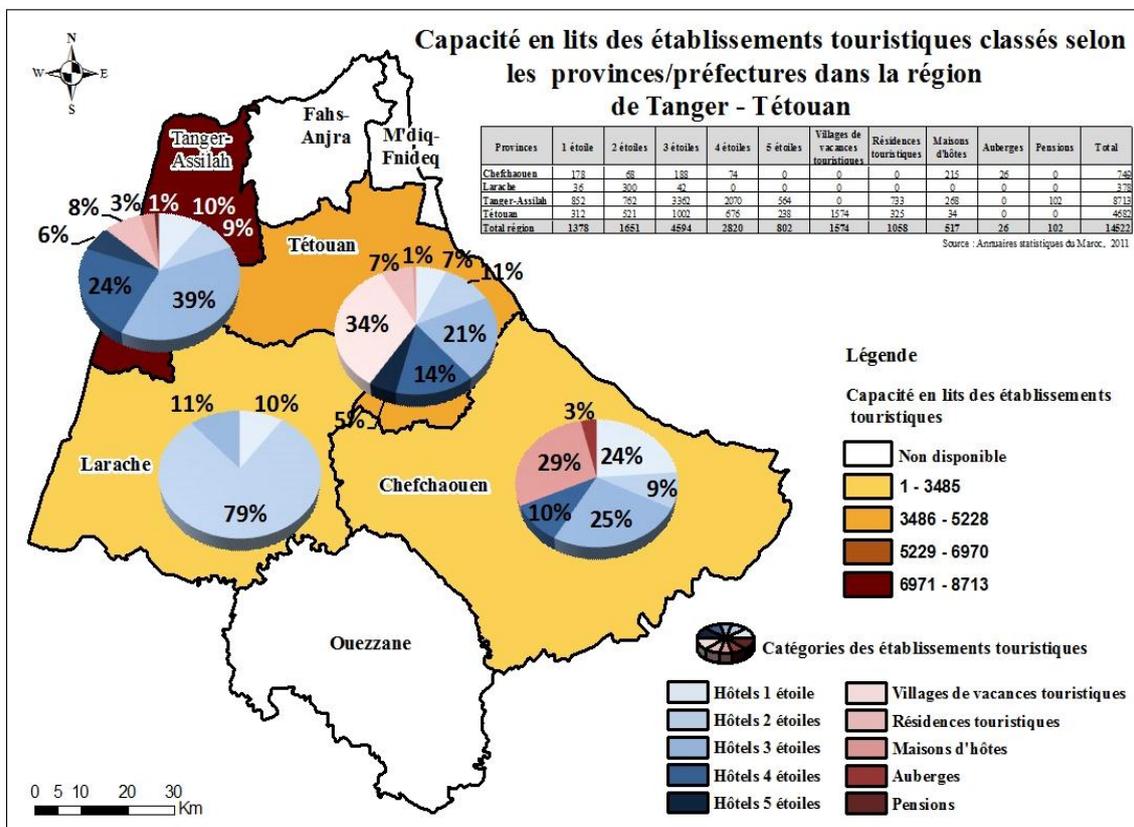
<sup>8</sup> Panorama de l'artisanat, 2009

## Tourisme

La région dispose de 131 établissements touristiques<sup>9</sup> avec une capacité de 14 522 lits soit 8 % des capacités disponibles au niveau national. La région se situe au 4ème rang des régions marocaines.

Cependant, ces capacités sont concentrées à 92 % dans les provinces de Tanger-Assilah et Tétouan et sont fortement en lien avec le tourisme balnéaire. La région vient de signer un contrat-programme régional pour le développement du secteur touristique qui s'inscrit dans la vision 2020 du tourisme promue par l'Etat marocain et qui vise à doubler les capacités d'hébergement du pays. De grands projets d'aménagement touristiques balnéaires d'origine privée sont en cours notamment dans la province de Tanger-Assilah, et une centaine d'autres projets sont prévus dans le cadre du contrat-programme du territoire touristique « Cap Nord ».

Carte 34. Capacité en lits des établissements touristiques classés selon les provinces



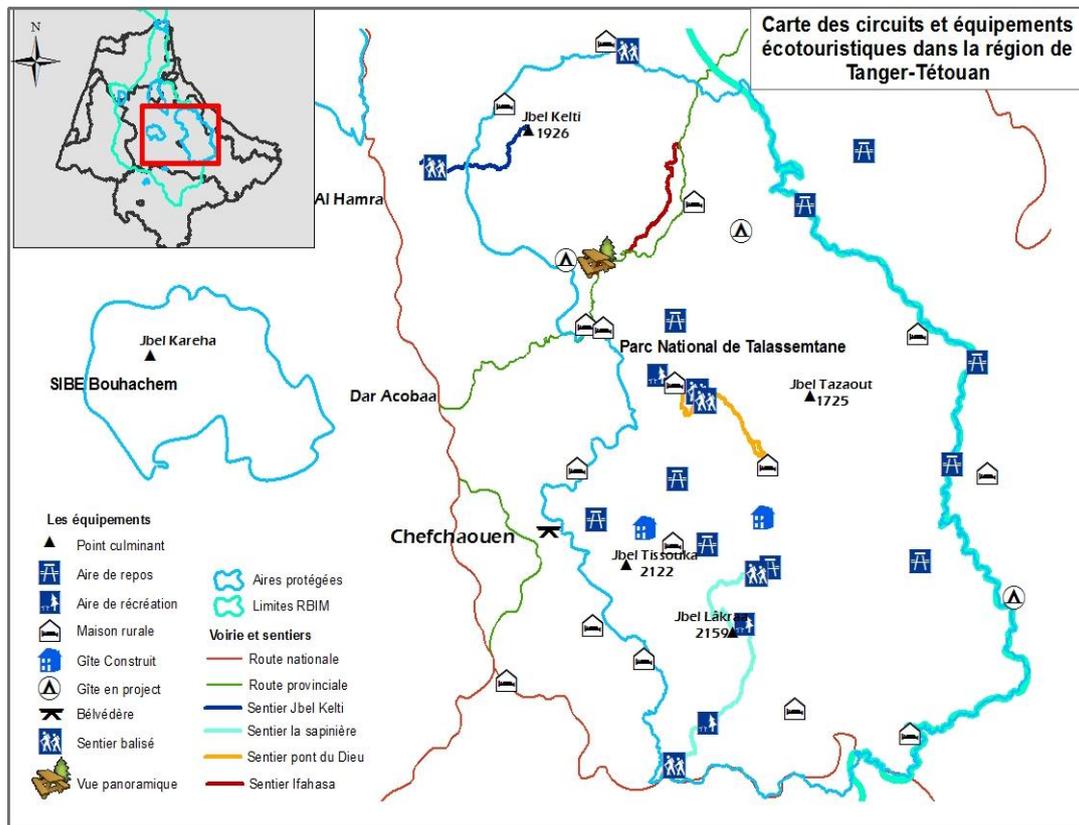
En sus du tourisme balnéaire, la région bénéficie également d'un grand potentiel pour le tourisme rural, tant par son patrimoine naturel que par ses richesses culturelles et historiques. Des richesses paysagères existent dans l'EDS 6 où se situent, notamment, deux sommets de plus de 2000 mètres. Le Jbel Lakraa culmine à 2 159 m et est caractérisé par une grande variété de végétation (cèdre, sapin, chêne vert, pivoine). Le Jbel Tissouka atteint 2 122 m et abrite la seule forêt de sapin du Maroc. Ces montagnes offrent de remarquables ressources pour les adeptes des sports et loisirs de nature. De plus, plusieurs espaces protégés ont été mis

<sup>9</sup> Annuaire statistique du Maroc, 2011

en place dans les montagnes rifaines : le Parc National de Talassemtane, 2 SIBE continentaux et dernièrement le Parc naturel de Bouachem géré par un groupement de communes.

Plusieurs projets ont favorisé la création de structures d'accueil (gîtes) dans ces espaces naturels ainsi que la mise en place de parcours de randonnée. L'offre touristique axée sur l'éco-tourisme y est relativement bien structurée.

Carte 35. Circuits et équipements écotouristiques



### Patrimoine culturel

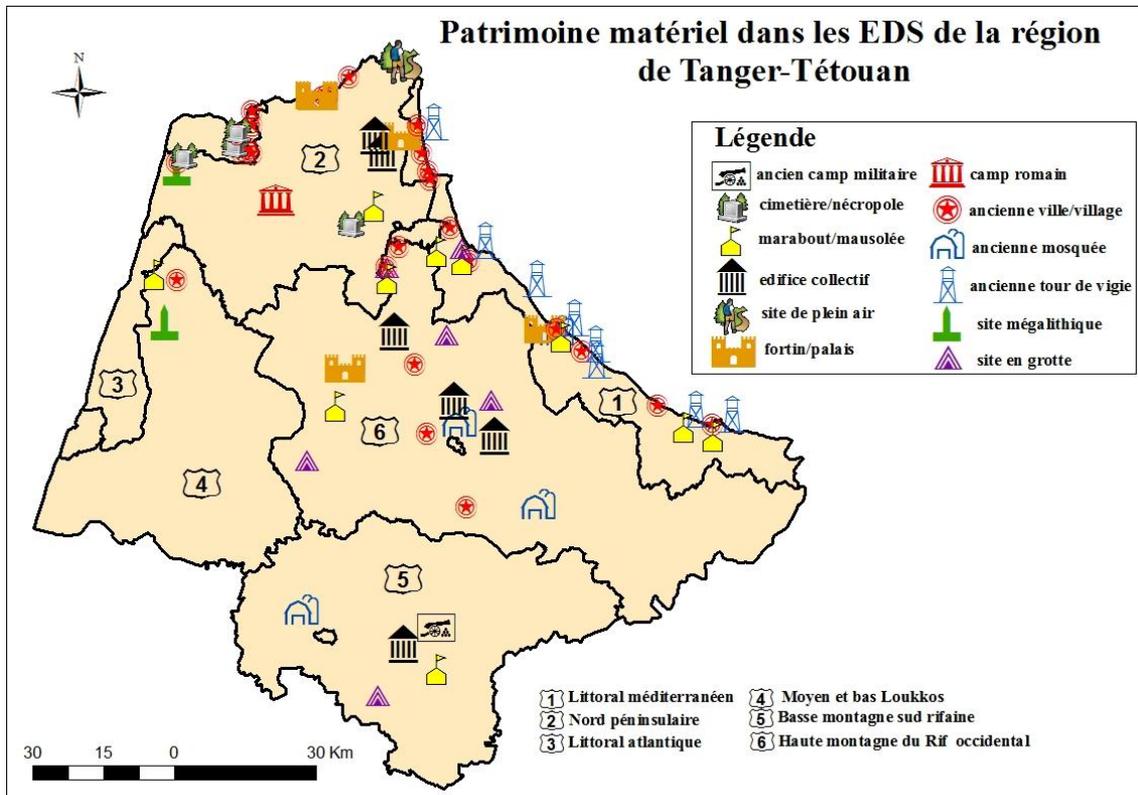
Le patrimoine culturel de la région est très riche. Il comprend un nombre important de monuments historiques, témoignages de l'architecture traditionnelle et typique de la région, mais également un patrimoine immatériel important. « Le patrimoine immatériel se définit comme étant les aspects culturels intangibles hérités du passé. Il se manifeste dans les domaines des traditions et expressions orales, des arts du spectacle, des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel »<sup>10</sup>.

L'histoire de la région de Tanger - Tétouan a été marquée par de grands personnages. C'est ainsi, par exemple, que de nombreux mausolées, zaouïas et moussems témoignent du souvenir des personnages religieux notables : zaouïa de Moulay Abdesalam Ben Mchich dans la commune de Tazroute, les zaouïas de Ben Raïssouni, de Moulay Idriss et Habteyen, ainsi que quelques sites très connus (mosquée Tariq Ibn Zaid, tour du village de Zaouïa, kasbah de Targha).

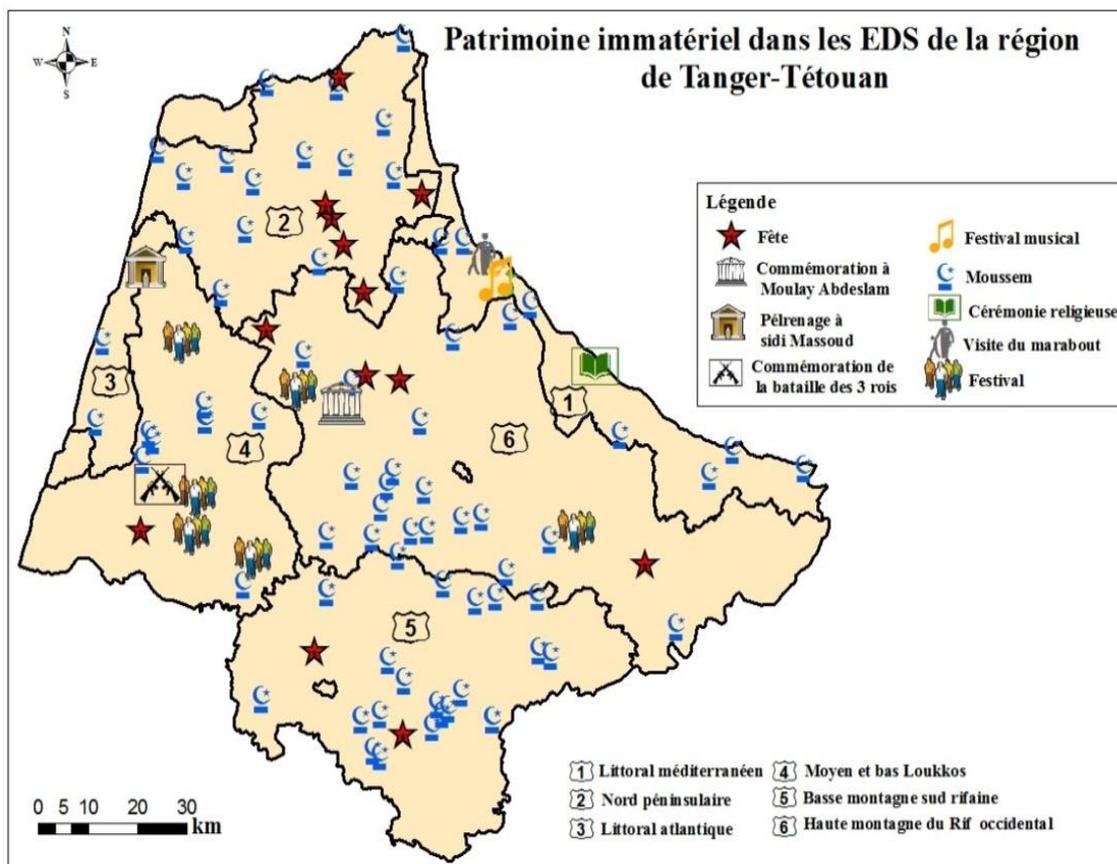
<sup>10</sup> Site d'Inventaire et Documentation du Patrimoine Culturel du Maroc : <http://www.idpc.ma>

La région doit valoriser et protéger son patrimoine matériel et immatériel. Cette valorisation peut contribuer au développement du tourisme régional. La protection du patrimoine peut être axée sur la restauration des anciennes villes de la région et des monuments historiques et la mise en place des musées. Le patrimoine est un levier de développement économique et peut être considéré comme un facteur de renforcement de l'identité locale.

Carte 36. Patrimoine matériel



Carte 37. Patrimoine immatériel



### Énergies renouvelables

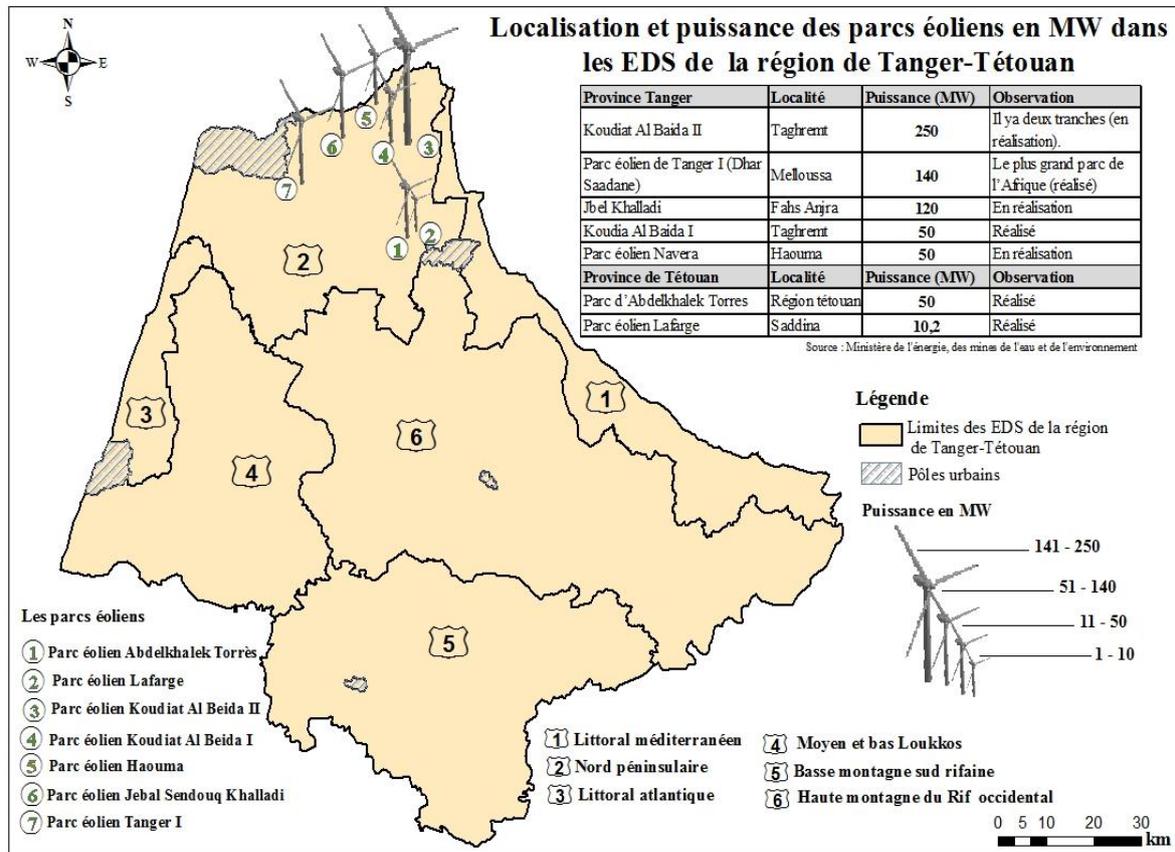
Le Maroc a fait du développement des énergies renouvelables une de ses priorités. L'intérêt qu'il porte au développement de ces énergies relève avant tout de la volonté de réduire sa dépendance aux ressources énergétiques fossiles et de diversifier ses sources d'approvisionnement. Il est un des premiers pays du continent à avoir engagé une stratégie de promotion des énergies renouvelables, notamment solaire et éolienne.

A travers son plan de développement des énergies vertes, le Maroc aspire à porter la part de sa capacité électrique installée à partir d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique) à 42 % à l'horizon 2020. Dans le cadre de ce plan, deux initiatives majeures ont été lancées : le Plan solaire d'un investissement de 70 milliards de dirhams (MMdh), et le Programme éolien (31,5 MMdh) qui devraient ensemble permettre ensemble d'économiser 2,5 millions de tonnes équivalent pétrole en combustible fossile. Cinq sites de production d'énergie électrique à partir de l'éolien, implantés notamment à Tanger, Tétouan et Taza, devraient produire à l'horizon 2020 19 % de la puissance électrique installée du pays.

La région de Tanger - Tétouan possède un important potentiel éolien avec des vitesses moyennes annuelles des vents situées entre 9,5 et 40 mètres/seconde. Elle abrite sept parcs éoliens dont le plus grand parc d'aérogénérateurs en Afrique qui se trouve à Dhar Saadane (140 mégawatts). Tous ces parcs sont situés dans le nord de la région (EDS 2).

Forte de son potentiel, la région de Tanger - Tétouan est une région phare pour la politique nationale de développement des énergies renouvelables.

Carte 38. Localisation et puissance des parcs éoliens

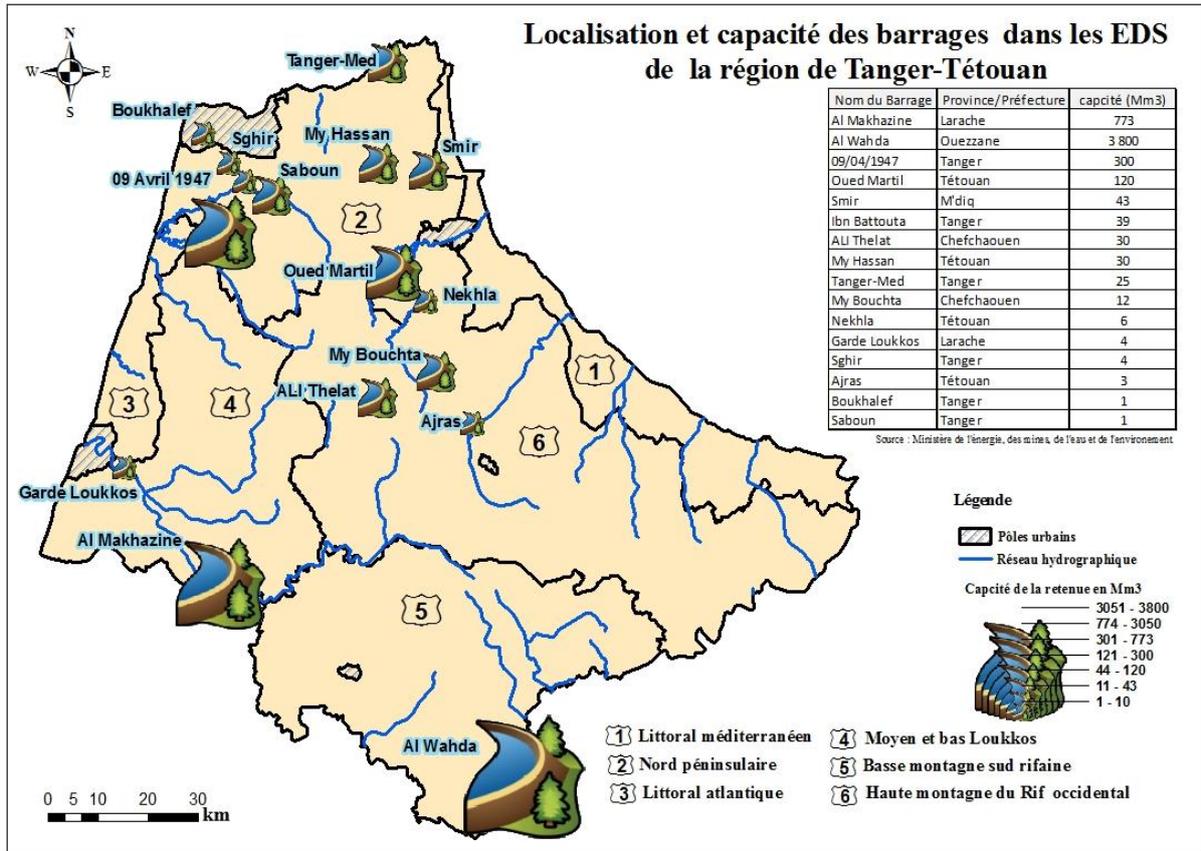


## Barrages

On recense 16 barrages sur le territoire de la région. Ils sont de tailles très variables, et leurs fonctions sont diverses : production d'eau potable, réduction des risques d'inondation, production d'énergie électrique et irrigation des terres agricoles.

Le barrage le plus important est celui d'Al Wahda avec une capacité de 3 800 Mm<sup>3</sup> ; il se situe au sud de la région, à la limite entre les provinces d'Ouezzane et Taounate.

Carte 39. Localisation et capacité des barrages



## 6. Économie sociale et solidaire

La Stratégie Nationale de l'Économie Sociale et Solidaire 2010-2020 définit m'ESS comme « l'ensemble des initiatives économiques cherchant à produire des biens ou des services, à consommer et à épargner autrement, de manière plus respectueuse de l'Homme, de l'environnement et des territoires. Ses principes directeurs sont :

- Finalité de services aux membres / collectivité.
- Principes de solidarité et de responsabilité.
- Contrôle démocratique par les membres selon le principe une personne = une voix, et non une action = une voix. »

Selon le mode d'organisation, ces initiatives sont, en général, menées dans le cadre de coopératives, d'associations, de mutuelles, de fondations, ou tout autre type d'organisation respectant les valeurs de l'économie sociale. Les entreprises, particulièrement les TPE, qui mettent l'accent sur l'insertion par l'activité économique permettant à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier d'un emploi en vue de faciliter leur insertion professionnelle sont aussi des acteurs de l'ESS.

Dans le cadre de ce diagnostic, les acteurs de l'ESS étudiés sont les associations et les coopératives qui ont été recensées dans une base de données élaborée par le Conseil régional Tanger - Tétouan. A noter qu'un observatoire régional de l'ESS a vu le jour récemment.

D'après les données du conseil régional, la région compte 828 associations dont près de la moitié interviennent dans le domaine des activités socioculturelles. En 2009, la région comptait 525 coopératives, dont 64 % travaillaient dans le secteur agricole.

### *L'ESS dans les EDS de la région de Tanger - Tétouan*

À partir de la base de données disponible, une analyse des 863 associations et coopératives<sup>11</sup> liées à l'activité économique située dans les 6 EDS (en dehors des pôles urbains : Tétouan, Tanger, Larache, Chefchaouen et Ouezzane) a été effectuée.

Tableau 17 : Associations et coopératives par EDS (en unités)

<i>Nombre d'unités par EDS</i>	EDS 1	EDS 2	EDS 3	EDS 4	EDS 5	EDS 6	TOTAL
<b>Associations</b>	68	66	17	32	29	452	664
<b>Coopératives</b>	18	28	11	203	45	99	404
<b>Adhérents coopératives</b>	413	709	227	10 495	597	2 094	14 535
<b>Population totale</b>	271 120	189 094	52 881	333 728	323 501	373 226	1 543 550

EDS leader par nombre d'unités

<sup>11</sup> Dont l'état est "actif" ou "inconnu"

Tableau 18: Nombre d'adhérents de coopératives selon les secteurs et par EDS (unités et %)

<i>Adhérents des coopératives par secteur et par EDS (Nombre et %)</i>	EDS 1	EDS 2	EDS 3	EDS 4	EDS 5	EDS 6	TOTAL	Part des adhérents du secteur sur l'ensemble des adhérents de la région
<b>Oléiculture</b>	21	0	0	230	228	585	1064	7%
%	2%	0%	0%	22%	21%	55%		
<b>Collecte et commercialisation du lait</b>		160	39	7 716		182	8097	56%
%	0%	2%	0%	95%	0%	2%		
<b>Apiculture</b>	53	44	16	276	124	353	866	6%
%	6%	5%	2%	32%	14%	41%		
<b>Marin / Pêcheur</b>	282	0	0	0	0	129	411	3%
%	69%	0%	0%	0%	0%	31%		
<b>Bovin / Ovin</b>	9	0	0	428	59	323	819	6%
%	1%	0%	0%	52%	7%	39%		
<b>Caprin</b>	0	115	78	296	0	103	592	4%
%	0%	19%	13%	50%	0%	17%		
<b>Cuniculture</b>	0	42	10	269	40	14	375	3%
%	0%	11%	3%	72%	11%	4%		
<b>Total élevage (bovin / ovin + caprin + cuniculture)</b>	9	157	88	993	99	440	1786	12%
%	1%	9%	5%	56%	6%	25%		
<b>Approvisionnement / commercialisation / CUMA</b>	16	97	12	202	27	38	392	3%
%	4%	25%	3%	52%	7%	10%		
<b>Textile, cuir artisanal</b>	0	0	0	205	36	90	331	2%
%	0%	0%	0%	62%	11%	27%		
<b>PAM</b>	7	43	7	29	10	91	187	1%
%	4%	23%	4%	16%	5%	49%		

EDS leader par secteur

## Coopératives

L'ensemble des EDS (excluant les pôles urbains) compte environ 400 coopératives, dont près de 90 % sont concentrées dans le secteur de l'agriculture et l'élevage, et comptabilisent un total de 17 000 adhérents.

Il est à noter que la coopérative laitière Colainord, située dans l'EDS 2, rassemble à elle seule plus de 3 000 adhérents (18 % de la région). En raison de son importance, elle n'a pas été prise en considération dans l'analyse pour éviter d'en déséquilibrer les résultats<sup>12</sup>.

7 700 adhérents (53 % du nombre d'adhérents total hors Colainord) appartiennent à des coopératives de collecte et commercialisation de lait dans l'EDS 4. A l'échelle de la région, ce type de coopératives représente 20 % des coopératives et 62 % des adhérents.

Ces coopératives sont suivies de loin, en termes d'adhésion, par les coopératives d'élevage (12 % du total des adhérents de la région). Plus de la moitié d'entre elles sont concentrées dans l'EDS 4 et un quart dans l'EDS 6. On peut distinguer l'importance de l'élevage caprin dans les EDS 4, 2 et 6.

Un total de 1 064 personnes (7 % de l'ensemble des adhérents des coopératives de la région) adhère à des coopératives oléicoles (55 % EDS 6, 22 % EDS 4, 21 % EDS 5).

6 % adhèrent à des coopératives apicoles principalement situées dans les EDS 6 et 4.

Les coopératives de pêche regroupent 3 % des adhérents de la région et sont concentrées dans les EDS 1 et 6.

L'adhésion à des coopératives d'approvisionnement, commercialisation ou utilisation de matériel agricole s'élève à 3 % du total des adhérents. Elles sont situées en particulier dans les EDS 4 et 2. Enfin, le secteur du textile et cuir artisanal compte près de 200 adhérents.

Près de la moitié des coopératives de la région (en dehors des pôles urbains) se trouvent dans l'EDS 4, qui regroupe plus de 70% de l'ensemble des adhérents. Ces chiffres s'expliquent principalement par l'importance des coopératives de collecte et commercialisation de lait dans cet EDS et par les activités d'élevage qui y sont développées ainsi que l'apiculture et l'oléiculture. A noter la diversification des secteurs dans lesquels opèrent les coopératives de l'EDS 4 : les textiles artisanaux et cuir, les activités de menuiserie et bois et dans une moindre mesure les forêts, les plantes aromatiques et médicinales et la poterie et céramique.

Avec une centaine de coopératives, l'EDS 6 est le deuxième espace en nombre de coopératives et d'adhérents. Cet espace est le leader des coopératives de la région pour l'oléiculture, l'apiculture et les PAM.

L'EDS 5 regroupe seulement 4% des adhérents de la région, ce qui représente peu au regard de sa population totale (21% de la population totale de la région) ; à souligner principalement la présence de coopératives oléicoles, apicoles et d'élevage.

L'EDS 2, en dehors des activités laitières, présente une activité coopérative dans les domaines du caprin, des PAM et des services divers à l'agriculture.

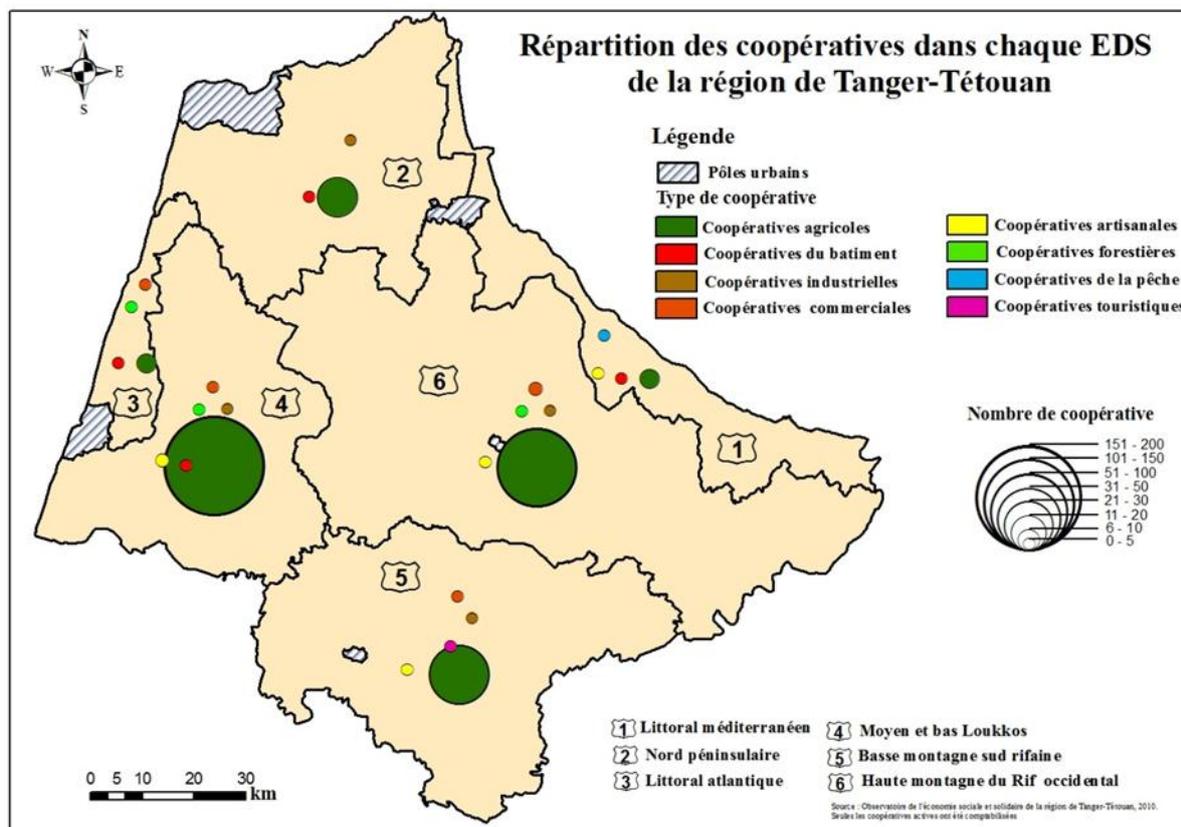
L'EDS 3 présente le plus petit nombre d'adhérents, mais également la population la moins élevée des EDS. Près du tiers des adhérents appartiennent à des coopératives d'élevage caprin et 17 % à des coopératives de collecte et commercialisation du lait.

---

<sup>12</sup>Les membres de Colainord déduit, notre échantillon ne comprend plus qu'environ 14 500 adhérents.

Enfin, l'EDS 1 présente le ratio « coopératives par habitant » le plus bas de la région. On peut noter principalement la présence de 5 coopératives de marins pêcheurs qui rassemblent un peu moins de 70% des adhérents marins pêcheurs de la région.

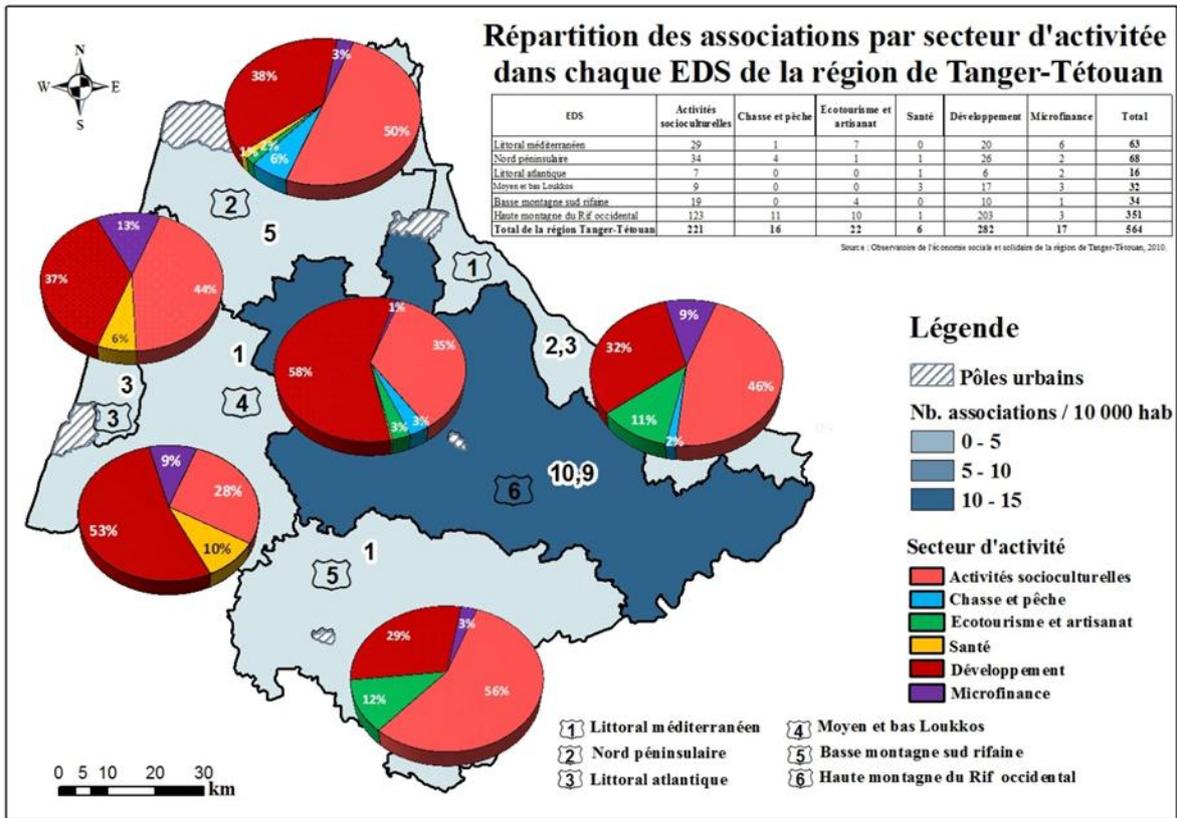
Carte 40. Répartition des coopératives



## Associations

Concernant le volet associatif, il convient de noter qu'une partie importante des associations de la région est située dans les pôles urbains qui ne sont pas pris en compte dans l'analyse des espaces de développement. 664 associations ont été enregistrées dans l'ensemble des EDS, dont la plupart (68 %) dans l'EDS 6. Toutefois, seul un tiers des associations sont directement liées à une activité économique. Le plus grand nombre d'associations à caractère économique se concentre dans l'EDS 6 (59 % du total), dans les domaines du développement de l'agriculture (44 associations et plus de 1 500 membres), du développement en général (64 associations), de l'arboriculture (12 associations et 898 membres), de la production d'huile d'olive, des PAM, etc. Il faut également noter la présence importante d'associations de développement dans l'EDS 1 (20 associations). Enfin, on constate aussi la présence d'associations de micro-crédit dans tous les espaces de développement.

Carte 41. Répartition des associations par secteur d'activité



### 3. Problématiques comparées des EDS

Cette partie présente sous forme synthétique les principales caractéristiques de développement des EDS de la région de Tanger - Tétouan.

#### 1. Littoral méditerranéen

L'EDS 1 représente 8 % de la superficie régionale (928 km<sup>2</sup>) et 11 % de la population (268 177 habitants). Il connaît une problématique de littoralisation comme l'ont connu la plupart des littoraux de la rive nord de la Méditerranée. Cette dynamique a commencé dans sa partie nord, notamment avec les centres de Fnideq, Mdiq, Martil et Oued Laou, mais elle est appelée à se poursuivre le long de la route côtière jusqu'à El Jebha. Son dynamisme est attesté par sa croissance démographique depuis 2004 qui a été la plus forte de toute la région (+ 29 %). Cette croissance a surtout bénéficié à la population urbaine. C'est en effet dans cet espace que l'on trouve l'une des plus faibles proportions de population rurale (34 %). Ses vocations sont multiples : développement touristique côtier, pêche artisanale, agriculture irriguée peu étendue mais pouvant porter des produits de haute valeur ajoutée, gestion paysagère des courtes vallées de l'arrière-pays de la partie centrale et orientale. La végétation naturelle occupe plus du tiers de sa superficie. Elle est composée de parcours, de matorral et de thuyas, malheureusement très dégradés. Une restauration durable de cette végétation naturelle pourrait être associée à un élevage rationnel (son élevage actuel représente 7 % du total régional exprimé en UGB). Cet espace littoral, dont la plus grande partie est le pays traditionnel des Ghomara, est resté longtemps marginal et relié seulement à la route de crête. La route côtière assure désormais une ouverture sur les marchés. L'électrification et l'accès aux services se sont améliorés mais c'est aussi dans cette zone que l'on constate des forts taux d'enclavement social. C'est néanmoins aujourd'hui une zone avec un fort potentiel de développement.

#### 2. Nord péninsulaire

L'EDS 2 représente 15 % de la superficie régionale (1 829 km<sup>2</sup>) mais 47 % de la population de la région (1 165 736 habitants). Cette zone est, avec le littoral méditerranéen, celle qui a connu le plus fort dynamisme démographique (+ 23% pour la période 2004-2014). Cette population est majoritairement urbaine. Le Nord péninsulaire est en effet une des zones les plus faiblement rurales en termes de population (14 %). Cette population rurale est encore faiblement agricole : 39 % des chefs de famille des foyers ruraux se déclarent comme exploitant agricole.

Cet EDS et le littoral méditerranéen sont les zones où la superficie agricole utile occupe la proportion la plus faible (28 %). 65 % de cette superficie agricole est occupée par les céréales, un taux d'occupation parmi les plus forts avec le littoral méditerranéen (57 %) et surtout le littoral atlantique (83 %). La proximité des villes a cependant stimulé une certaine production maraîchère (15 % de toutes les superficies maraîchères de la région). Les espaces naturels sont plus ou moins exploités par l'élevage. Cet EDS compte en effet 17 % du cheptel régional exprimé en UGB. Cet élevage est aux mains d'une population nettement plus pastorale que

dans les autres EDS. Le nombre d'UGB par exploitant est en effet de l'ordre de 7 contre une moyenne régionale de 4.

Le développement du Nord Péninsulaire est déjà fortement orienté par les grands chantiers industriels et portuaires et les par les grands projets structurants décidés par le gouvernement. Le développement des communes rurales doit nécessairement s'inscrire dans cette dynamique. Il leur faut, en particulier définir des approches originales pour gérer le bien être d'une population localisée dans les communes rurales, mais nettement engagée dans des activités urbaines ou industrielles. **Quel modèle pour ces communes qui vont avoir à assumer une telle transition « ruraine » ?**

Mais l'espace nord péninsulaire se caractérise aussi par l'importance de son couvert végétal naturel (51 % de sa superficie). Sa restauration, sa mise en valeur pour un élevage rationnel, pour la sauvegarde de la biodiversité et pour une durabilité des écosystèmes semble s'imposer comme l'un des défis de développement de ces communes. Plus cet espace de développement va s'urbaniser, plus il va avoir besoin d'espaces naturels à proximité pour compenser les excès de l'urbanisation. C'est là une des grandes orientations auxquelles doivent réfléchir les communes. Une autre voie à explorer est celle d'un développement dans les zones rurales d'un réseau de petites entreprises associatives, relevant de ce que l'on appelle désormais l'économie sociale et solidaire. Comme dans d'autres régions du monde, ces entreprises, facilement délocalisées dans des zones rurales, peuvent se transformer en réseaux de sous-traitance pour des biens et des services demandés par les sociétés et les grandes entreprises industrielles. Cette voie devra être explorée par une deuxième génération de Plans Communaux de Développement, une façon de s'adapter localement à une dynamique de développement dont les activités sont aujourd'hui principalement décidées par des niveaux de pouvoir politique ou économique qui dépassent complètement les capacités de planification des communes, ou même des regroupements de communes.

### 3. Littoral atlantique

L'EDS 3 ne représente que 3 % de la superficie régionale (346 km<sup>2</sup>) et seulement 2 % de la population de la région (52 607 habitants). Comparée à ses voisins du nord, cette zone ne montre pas de dynamisme démographique, seulement + 7 % pour la période 2004-2014. Cet EDS, malgré son faible poids, n'en représente pas moins une unité particulière dans la région. On y trouve une importante composante non rurale, comptée dans les aires de rayonnement de Larache et d'Assilah. La population rurale est faible (44 % de la population de l'EDS) et la composante agricole est encore plus faible puisque seuls 34 % des foyers ruraux se déclarent comme exploitant agricole. Cette zone est peu occupée par l'agriculture. La SAU ne représente que 39 % de la superficie ; elle est occupée majoritairement par des céréales (83 % de la SAU). Son espace naturel est moyennement étendu. En raison de son relief ouvert, cette zone est la moins enclavée de toute la région. Mais certains services sont en retard comme l'électrification qui est la plus faible dans la commune rurale de Sahel.

Cet espace de développement ne peut pas se comprendre si l'on s'en tient aux trois communes rurales qui le composent. Pour donner un sens au littoral atlantique, il faut en effet intégrer ces trois communes dans un espace comprenant également Larache et Assilah. C'est cet ensemble qui donne la véritable signification du littoral atlantique. La population des communes rurales

n'est qu'une composante de cet ensemble. C'est à cette échelle qu'il faut analyser les vocations du littoral atlantique. Ses orientations se tournent principalement vers les activités de la pêche et de la conserverie, les activités industrielles (notamment agro-industrielles) et les services à Larache et les activités touristiques à Assilah. Le territoire des quatre communes rurales offre quelques options de développement agricole et de gestion écologique mais ces activités seront marginales par rapport aux activités dues à l'attraction urbaine. L'option de l'économie sociale et solidaire, mentionnée plus haut, est également valable pour cet espace de développement.

#### **4. Moyen et bas Loukkos**

L'EDS 4 représente 17 % de la superficie régionale (2 033 km<sup>2</sup>) et 16 % de la population de la région (429 317 habitants). C'est une zone où l'urbanisation a pris de l'importance mais la population rurale continue à être importante (46 % de la population totale). A la différence des trois EDS analysées précédemment, la population agricole y demeure importante (65 % des chefs de foyers se déclarent exploitants agricoles). Cet espace de développement comprend deux grands ensembles agro-écologiques : les basses vallées où s'est en particulier établi le périmètre irrigué du Loukkos, et les collines d'agriculture pluviale, au nord, qui sont drainées par des affluents du Loukkos. La superficie irriguée est particulièrement importante : elle occupe 22 % de la SAU alors qu'elle n'occupe que 8 % de la SAU dans l'EDS qui vient en second (EDS 6 : haute montagne du Rif occidental). Ces deux zones agro écologiques, bien que différentes, font partie d'un même espace économique qui fait converger des produits agricoles différents vers les marchés et les agro industries du bas Loukkos. Cet ensemble a incontestablement une vocation dominante pour l'agriculture et l'agro-industrie. Une diversification de l'agriculture pluviale des collines, aujourd'hui dominée par la céréaliculture, pourrait donner une autre dynamique agricole à cet espace de développement.

Cet EDS est celui dont l'agriculture est la plus diversifiée. La céréaliculture y occupe une place importante en raison du poids des collines du nord mais on y trouve toutes les autres productions, cultures industrielles, maraîchères, arboriculture, etc. La SAU de cette zone est, avec l'EDS de la Basse montagne rifaine, la plus étendue par rapport à la superficie totale (58 %). La superficie céréalière occupe 51 % de cette SAU. La plus grande part de la valeur de la production végétale revient au maraîchage (surtout des fruits rouges pour l'exportation) et aux cultures industrielles.

#### **5. Basse montagne Sud rifaine**

L'EDS 5 représente 22 % de la superficie régionale (2 636 km<sup>2</sup>) et 12 % de la population de la région (339 332 habitants). Sa population est celle qui a montré le plus faible dynamisme démographique : seulement + 5 % (à comparer aux 29 et 23 % des EDS 1 et 2). La population est rurale de façon prédominante (82 %) et sa composante agricole est très élevée en comparaison des autres EDS de la région (67 % des foyers ruraux). Cette forte ruralité explique le faible dynamisme démographique, celui-ci résultant principalement de l'expansion urbaine.

L'occupation du territoire est à l'image de cette ruralité. La superficie agricole (SAU) occupe en effet 70 % de la superficie de la basse montagne sud rifaine. L'espace naturellement

végétalisé a été réduit et n'occupe que 22 % de la superficie de l'EDS. Cet espace comprend 46 712 ha de forêts dont 16 182 ha de reboisements.

La superficie agricole est largement occupée par la céréaliculture (43 %) mais elle se partage avec l'arboriculture qui occupe 40 % de la SAU. La production céréalière de cet EDS représente 34 % de la production régionale. Avec l'EDS 4 (moyen et bas Loukkos), ces deux EDS produisent 66 % de la production céréalière de la région, elles en sont l'un des greniers. Les rendements sont plus faibles dans la montagne sud rifaine. L'olivier, constitue la dominante agricole de cet espace de développement. Les programmes en cours (Millenium-USAID et Plan Maroc Vert) contribuent à en étendre les superficies. Peu d'efforts sont faits cependant pour améliorer la productivité des arbres qui continuent à être gérés selon des techniques « forestières », très éloignées des techniques d'oléiculture avancées de la Tunisie, de l'Andalousie ou de certaines régions du Maroc. La moyenne montagne sud rifaine est une région d'élevage, principalement bovin. Elle rassemble 27 % du cheptel régional, compté en UGB.

## **6. Haute montagne du Rif occidental**

L'EDS 6 représente 35 % de la superficie régionale (4 190 km<sup>2</sup>) mais seulement 13 % de la population de la région (359 953 habitants). Cet espace montre un dynamisme démographique certain (+ 16 %), nettement supérieur aux EDS 4 et 5. Cette croissance est assez remarquable dans une région montagneuse, ce qui la différencie des autres montagnes du Maroc dont la population stagne ou diminue. Cette situation est probablement à mettre en rapport avec la redistribution de revenus importants liés à la culture du cannabis. La population rurale est encore très importante (89 %), de même que la population agricole (69 % des foyers ruraux), le taux le plus fort suivi de près par les EDS 5 et 4.

La haute montagne rifaine est une zone de montagne où dominant les espaces forestiers et végétalisés naturellement (42 % de la superficie de son territoire et 53 % des espaces naturellement végétalisés de la région). Les forêts de production et les reboisements (strate arborée) y occupent une place particulièrement importante. La gestion des forêts et de l'espace végétalisé devrait être une dominante de la stratégie de développement dans cet EDS.

L'agriculture emploie une part notable de la population rurale. Celle-ci est faiblement intensive mais elle tend, dans certaines niches de production, à se spécialiser en « produits de terroir ». C'est le cas notamment dans la province de Chefchaouen. Néanmoins, la composante la plus déterminante de la production est celle du cannabis qui procure l'essentiel des revenus de la montagne du Rif occidental. L'élevage, principalement bovin, est important. Cet EDS concentre 27 % du cheptel de la région exprimé en UGB.

## Partie 2. Analyse des planifications communales

## Introduction

La mise en cohérence des produits issus des PCD au niveau de la région de Tanger - Tétouan consiste avant tout en une analyse des données disponibles au niveau des communes intégrées à des échelles territoriales supérieures (EDS, province et région).

Dans le cadre de leur PCD, les communes ont élaboré un plan d'action triennal décliné en cadre logique opérationnel. Cette planification d'une durée de trois années comprend une série de projets proposés par la commune. Ces projets s'inscrivent dans 8 grands domaines d'intervention et se répartissent en 3 catégories : les projets dont le financement est confirmé, les projets dont le financement est non confirmé par les opérateurs sollicités et les projets dont le financement reste à rechercher. Par leur nature même, ces projets ne sont pas « définitifs » et ont un caractère « évolutif » ; certains sont programmés et sont ou seront mis en œuvre, d'autres dont le financement est incertain ou à rechercher seront peut-être écartés et/ou abandonnés. Néanmoins l'étude des planifications communales qui suit porte elle sur une programmation effectuée par la commune à un moment donné au cours du processus d'élaboration de son PCD.

L'analyse des programmations triennales des PCD de la région de Tanger - Tétouan permettra d'avoir une vision globale des options de développement priorisées par les communes de la région, des principaux opérateurs contribuant au financement du développement local, et dans un deuxième temps d'étudier dans quelle mesure les planifications opérées répondent aux besoins en développement du territoire (voir diagnostic régional). D'autre part, cette analyse mettra en perspective les ambitions en matière de planification communale des différentes provinces de la région.

Cette partie présente les résultats de l'analyse de l'agrégation des planifications communales des communes de moins de 35 000 habitants, aux niveaux des provinces et de la région. Par soucis de cohérence avec l'échelle d'intervention des différents opérateurs sollicités dans les plans d'action triennaux (notamment les services extérieurs des ministères...), l'analyse à l'échelle des EDS définis dans le diagnostic régional a été écartée. A noter que cette étude n'englobe pas les grands projets structurants de la région qui ne figurent pas dans les PCD.

La démarche méthodologique adoptée pour l'agrégation des planifications communales au niveau régional (ou provincial) comprend les phases suivantes :

1. Intégration des projets des plans triennaux des PCD de l'ensemble des communes de moins de 35 000 habitants de la région de Tanger - Tétouan dans une base de données créée à cet effet. Pour chaque projet, la base contient des informations sur le lieu d'implantation, le domaine d'intervention, la nature du projet, son coût, la nature des financements (confirmé, non confirmé, à rechercher), les opérateurs sollicités...
2. Agrégation des données selon les critères retenus pour élaborer des tableaux synthétiques et des représentations graphiques.
3. Analyse des résultats des données agrégées.

## 1. Chiffres clés

La région est composée de 110 communes dont 12 sont urbaines. 95 communes de la région ont été suivies par l'association Targa-AIDE dans le cadre du programme d'appui et d'accompagnement à la réalisation des plans communaux de développement de la région de Tanger - Tétouan. Parmi ces 95 communes, seule une d'elles est une municipalité (Gueznaya) et les autres sont des communes rurales.

Les communes rurales de Bni Idder et Bghaghza (province de Tétouan) ont été accompagnées par l'Agence Canadienne de Développement International, dans le cadre du projet *Gouvernance Locale au Maroc*. Targa a cependant pu collecter les résultats de leur programmation triennale sous la forme de cadres logiques qui ont été ensuite intégrés avec les données des autres communes. L'analyse des cadres logiques des PCD se fera pour les 97 communes mentionnées ci-dessus.

La région de Tanger - Tétouan compte **2 827 projets** issus des PCD. Le **budget<sup>13</sup> total des 97 communes est de 11 054 millions de dirhams** (Mdh).

Un projet a été mis de côté dans le cadre de cette étude. Il s'agit du projet de création d'une ligne de tramway entre Tanger et Gueznaia. En effet, ce projet dépasse le cadre de la seule municipalité de Gueznaia et, en outre, son budget de 500 Mdh est entièrement à rechercher. Pour ces raisons, ce projet ne sera pas pris en compte dans la suite de ce document.

Tableau 19 Chiffres clés de la région de Tanger - Tétouan

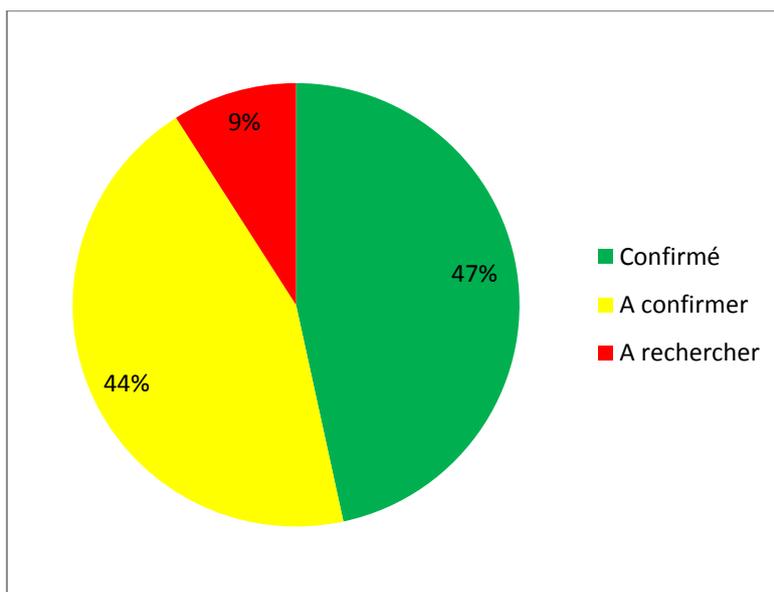
	Chiffres clés
Nombre de communes rurales étudiées / total	96 / 98
Nombre de communes urbaines étudiées / total	1 / 12
Nombre de douars	2 473
Population	1 034 351
Nombre de projets	2 827
Montant total des PCD (Mdh)	11 054
Montant moyen par commune (Mdh)	114
Montant moyen par habitant et par an (dh / an / hab)	3 373
Contribution des communes dans leurs PCD (Mdh)	1 040
Part de la contribution des communes (%)	9,4 %
Contribution moyenne des communes par an et par habitant (dh / an / hab)	317
Dépenses annuelles d'investissement des communes, par habitant avant les PCD (dh / an / hab)	134

<sup>13</sup> On entend par « budget » le montant total des projets programmés dans le cadre du premier plan d'actions triennal.

Les budgets des projets se décomposent en trois catégories. La part du budget confirmée correspond à des financements confirmés par les opérateurs. Cependant pour une partie des projets, des opérateurs ont bien été identifiés, mais ils n'ont pas encore confirmé leur participation dans le projet : il s'agit du budget à confirmer. Enfin, pour certains projets, les opérateurs restent encore à identifier, on parle alors de budget à rechercher.

Sur l'ensemble des programmations des communes, 47 % du budget est confirmé, 44 % est à confirmer et les 9 % restants sont à rechercher.

Figure 2. Répartition des budgets PCD par statut



## 2. Projets d'envergure mentionnés dans les PCD

Les projets d'envergure sont les projets de plus de 60 Mdh (soit environ 50 % du budget PCD moyen d'une commune). On en dénombre 15 dans les 97 communes étudiées. Leur montant cumulé s'élève à 2 557 Mdh, ce qui représente 23 % du budget total des PCD.

Tableau 20 Liste des projets d'envergure

Province/préfecture	Commune	Coût (dh)	Intitulé	Etat
<b>Chefchaouen</b>	Steha	200 000 000	Aménagement des pistes (80 km)	proposé
<b>Chefchaouen</b>	Steha	200 000 000	Ouverture des routes dans le centre (40 km)	proposé
<b>Chefchaouen</b>	Bab Berred	86 500 000	Aménagement de 2 axes routiers dans le cadre du désenclavement des douars (40 km)	programmé
<b>Larache</b>	Sahel	90 500 000	Assainissement liquide dans le centre de la commune.	proposé
<b>Ouezzane</b>	Brikcha	80 000 000	Construction d'un pont sur l'oued Loukkos pour relier la commune à la province de Larache	proposé
<b>Ouezzane</b>	Zoumi	60 000 000	Aménagement de la route de Mokrissat à la route reliant R.P. n° 4103 et R.N. n° 13 à travers Souk Ahad Al Hajra (26 km)	programmé
<b>Tanger - Assilah</b>	Dar Chaoui	155 000 000	Construction d'une station d'épuration des eaux usées	programmé
<b>Tanger - Assilah</b>	Gueznaia	100 000 000	Aménagement de l'oued Gueznaia pour l'évacuation des eaux des pluies et inondations	proposé
<b>Tanger - Assilah</b>	Gueznaia	80 000 000	Réseau d'assainissement dans le territoire de la commune	proposé
<b>Tanger - Assilah</b>	Gueznaia	79 932 488	Aménagement des unités scolaires	programmé
<b>Tétouan</b>	Souk Kdim	600 000 000	Création d'une zone industrielle	programmé
<b>Tétouan</b>	Ain Lahsen	160 000 000	Création d'une zone industrielle	proposé
<b>Tétouan</b>	Bni Said	65 335 431	Ouverture et revêtement de la route reliant la route régionale n°4105 et le douar Ihedouten à travers El Drabna (18,29 km)	proposé
<b>Tétouan</b>	Al Kharroub	60 000 000	Ouverture d'une route reliant le centre de la commune et la RN n°4702 passant par les douars (24 km)	proposé
<b>Tétouan</b>	Al Kharroub	60 000 000	Ouverture de route reliant centre de la commune et la route provinciale 24 km	proposé

### 3. Analyse par province

Les montants des PCD connaissent des variations d'une grande amplitude entre les différentes communes. Ainsi, sur l'ensemble de la région, les budgets PCD (hors projets d'envergure) des communes rurales varient entre 10 Mdh (Aqouass Briech, Tanger – Assilah) et 346 Mdh (Zoumi, Ouezzane).

Au-delà de la simple différence de taille des communes et des divers degrés d'investissements des communes dans leur plan d'action triennal, ces variations s'inscrivent dans des dynamiques plus larges qui se reflètent également à l'échelle des provinces.

Tableau 21 Chiffres clés par province

Province	Population	Nombre de projets	Budget total des PCD (en Mdh)
Tanger - Assilah	45 149	262	1 171
Tétouan	139 138	314	2 618
Fahs - Anjra	55 845	238	1 005
M'diq - Fnideq	8 786	44	204
Larache	224 878	500	1 557
Chefchaouen	346 099	794	2 482
Ouezzane	214 456	675	2 017
<b>Total région</b>	<b>1 034 351</b>	<b>2 827</b>	<b>11 054</b>

Les deux graphiques suivants permettent de visualiser la répartition du budget entre les 7 provinces et préfectures de la région. Avec seulement 139 138 habitants, soit 13 % de la population des 97 communes, la province de Tétouan concentre à elle seule 24 % du budget total. A l'opposé, la province de Larache comprend 21 % de la population, mais son budget ne représente que 14 % du total régional.

La part du budget confirmée est fortement variable d'une province à l'autre. Le budget de la province de Fahs - Anjra est déjà confirmé à hauteur de 75%. À l'opposé, une grande partie (39 %) du budget de la province de Larache reste à rechercher.

Figure 3. Répartition du budget PCD par province

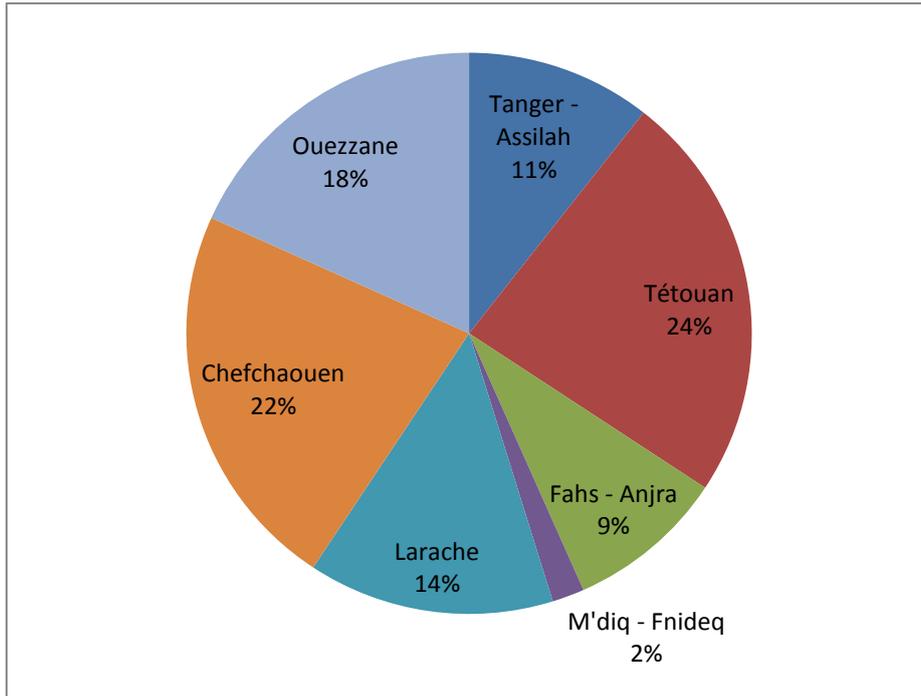
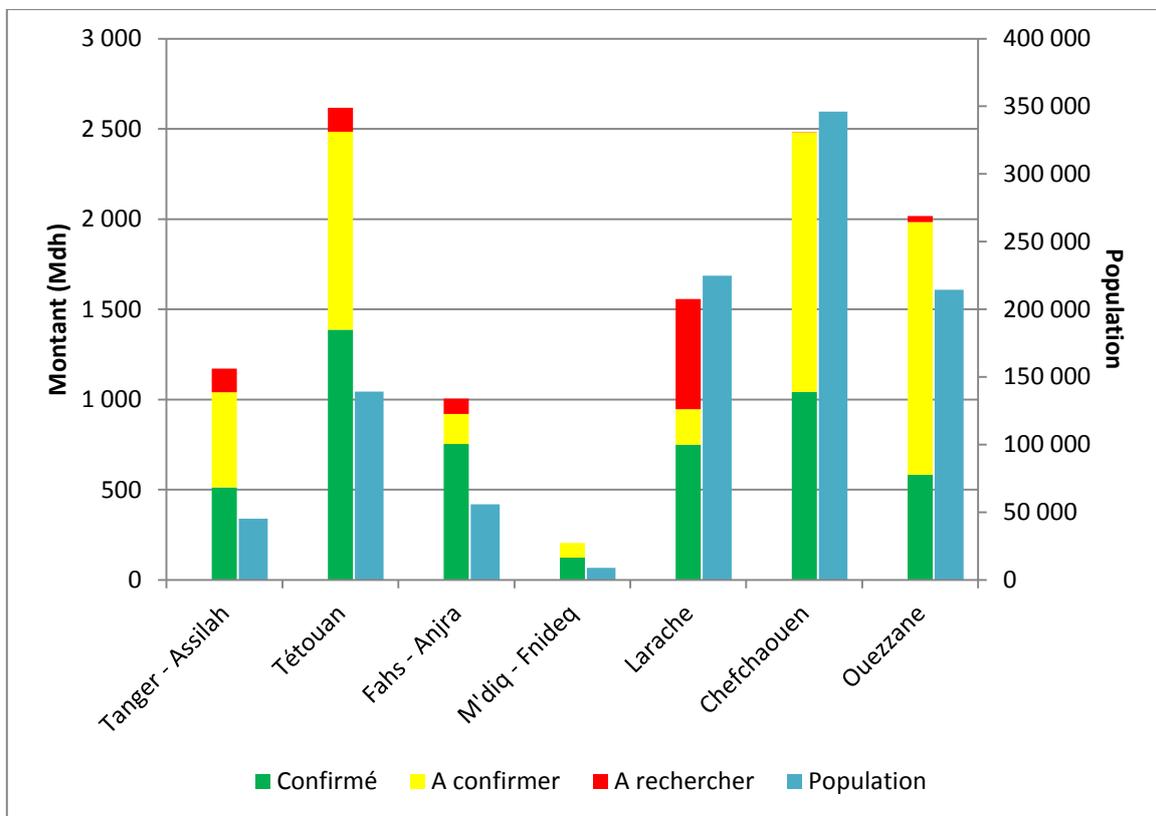
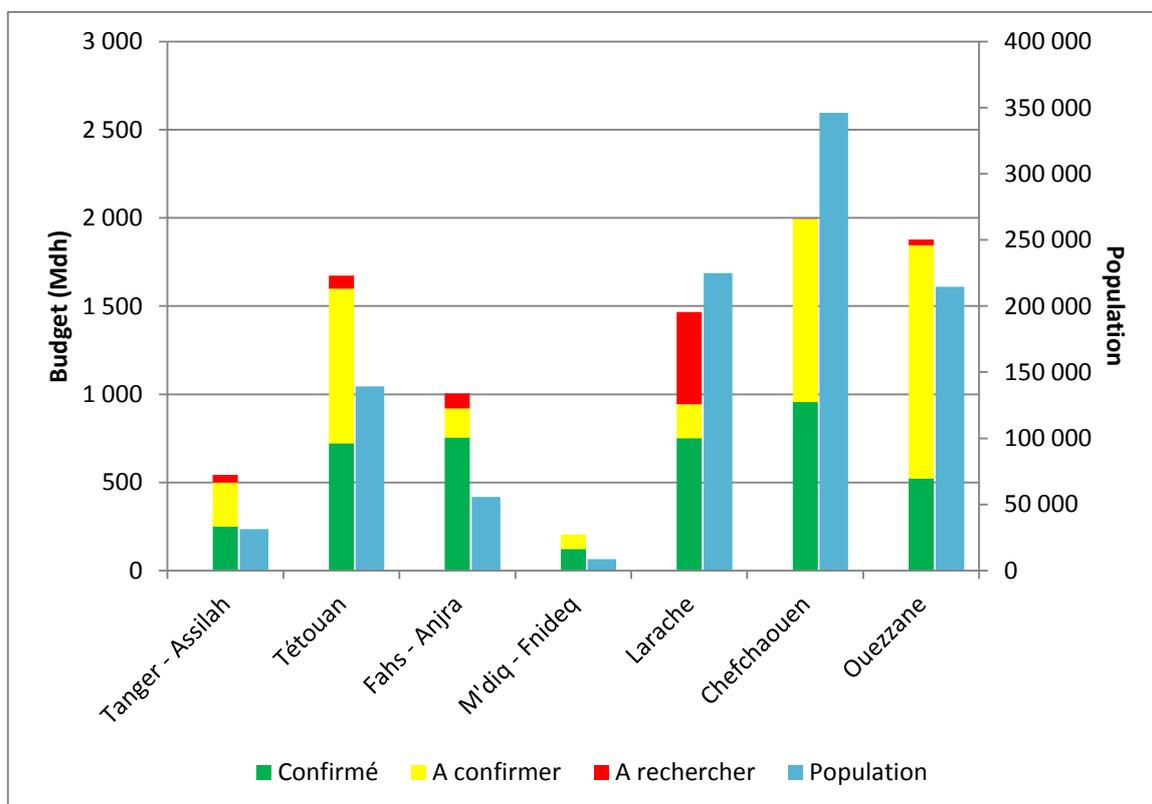


Figure 4. Montant total des PCD par province et par statut



Si l'on met de côté les projets d'envergure, ainsi que la commune de Gueznaia qui est la seule municipalité parmi les 97 communes, on obtient des résultats quelque peu différents.

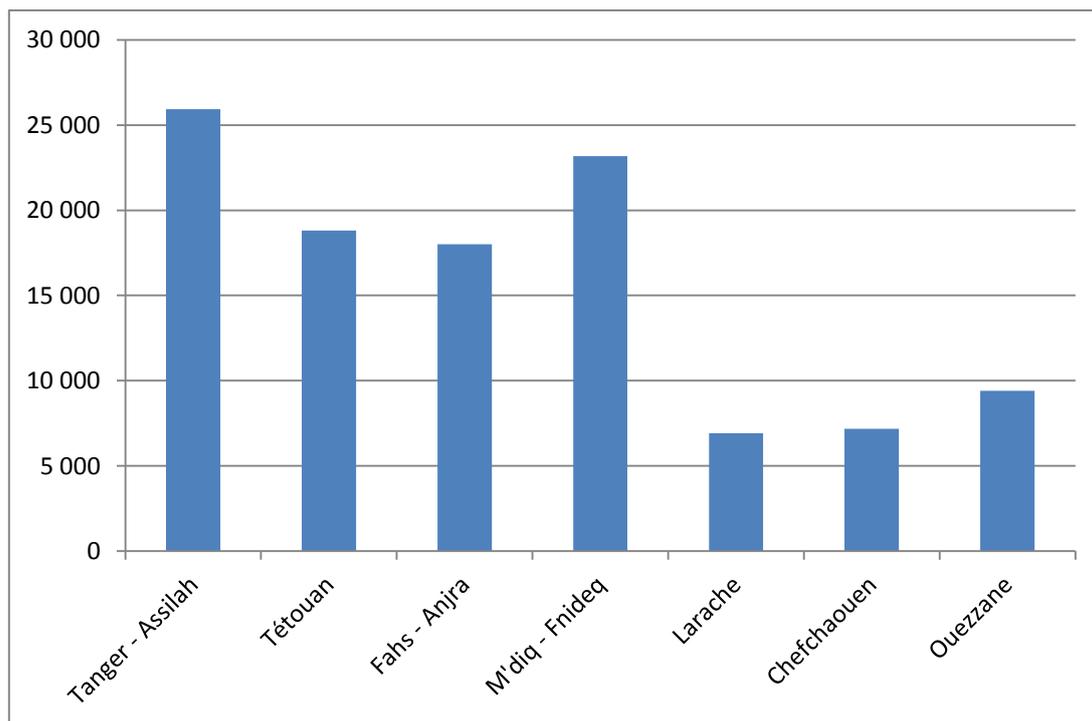
Figure 5. Montant des PCD par province sans projets d'envergure



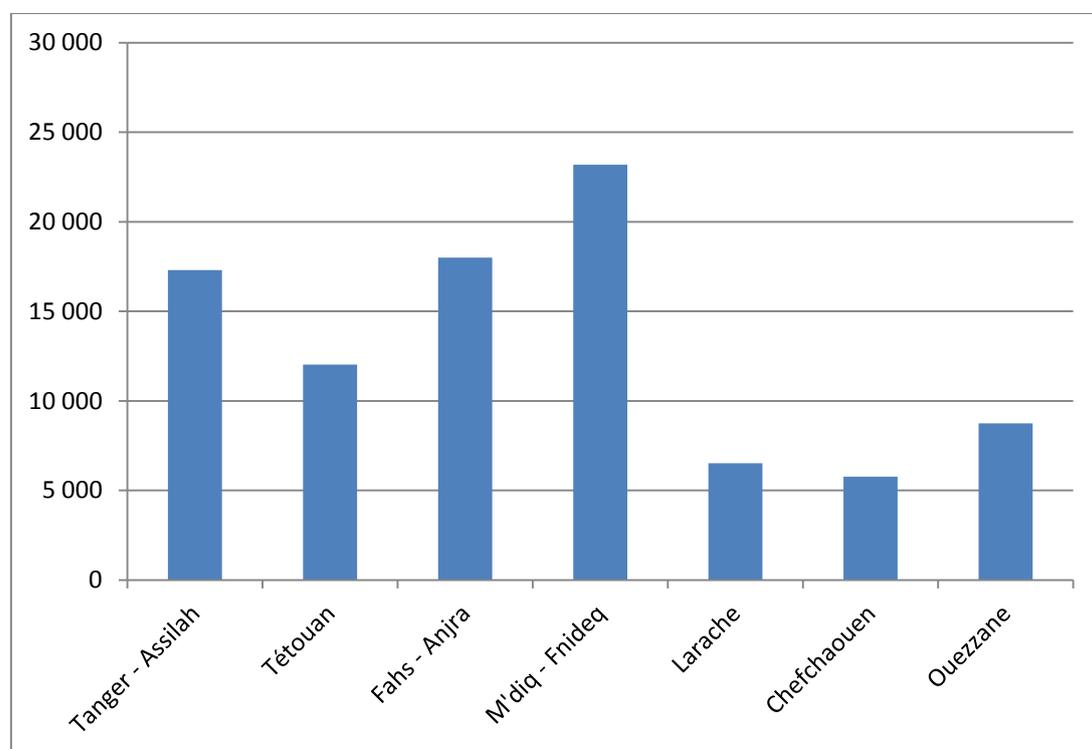
Les provinces n'étant pas toutes de même taille, il est intéressant de rapporter ces budgets au nombre d'habitants afin d'avoir une échelle de comparaison commune. Les résultats sont présentés dans les deux graphiques suivants.

Ces graphiques mettent en évidence le fait que les 4 provinces situées dans la moitié nord de la région (Tanger - Assilah, Tétouan, Fahs - Anjra et M'diq - Fnideq) ont des budgets PCD plus élevés que les trois provinces de la moitié sud. Ce constat reste toujours valable si l'on met de côté les projets d'envergure, même si les différences sont alors quelque peu atténuées.

**Figure 6. Budget PCD par province et par habitant (dh / hab)**

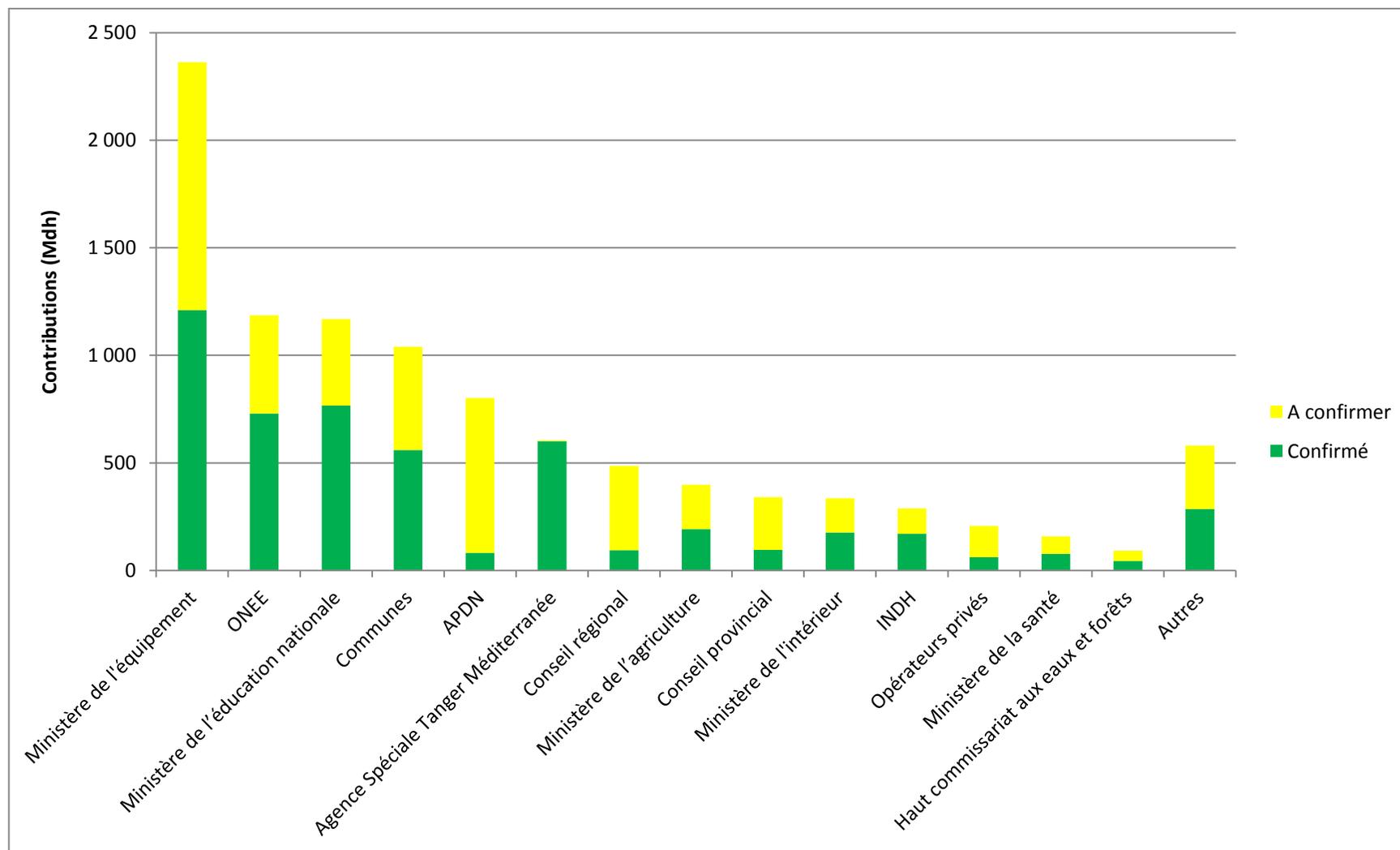


**Figure 7. Budget PCD par province et par habitant sans projets d'envergure (dh / hab)**



## 4. Analyse des opérateurs

Figure 8. Répartition du budget par opérateur



Le premier opérateur des PCD de la région en termes de contribution financière est le **ministère de l'équipement et du transport**, avec un montant de 2 363 Mdh qui représente 21 % du budget total. La moitié de ce budget est déjà confirmée, tandis que l'autre moitié reste encore à confirmer. La prédominance de cet opérateur est à mettre en relation avec la très forte part des infrastructures de base dans les planifications communales, comme nous le verrons dans la partie suivante.

Pour des raisons similaires, l'**ONEE** se positionne comme deuxième opérateur de la région avec un budget de 1 186 Mdh dont 62 % sont déjà confirmés.

Le troisième opérateur est le **ministère de l'éducation nationale** avec une contribution de 1 167 Mdh. Les **communes** en tant qu'opérateurs de leurs propres projets se placent en quatrième position avec un montant de 1 040 Mdh. Elles sont suivies de l'**APDN** dont la contribution totale est de 801 Mdh. Une très faible part (seulement 10 %) de ce budget était confirmée au moment de l'adoption des PCD par les communes, mais depuis cet opérateur a confirmé une importante part de ses financements.

L'agence spéciale **Tanger Méditerranée** intervient à hauteur de 605 Mdh dans les PCD, mais sa contribution est consacrée dans sa grande majorité (99 %) à un unique projet de zone industrielle à Souk Kdim.

De nombreux autres opérateurs interviennent dans les PCD, mais leur contribution respective ne dépasse pas 5 %.

Un autre aspect de l'analyse des programmations par opérateur consiste à étudier la manière dont se répartissent ses contributions en fonction des provinces. Des graphiques ont été réalisés pour les 10 principaux opérateurs et sont présentés en annexe de ce document.

## 5. Analyse par domaine d'intervention

Pour faciliter l'analyse, les 20 domaines d'intervention définis par le SIC ont été agrégés en 8 grands domaines.

Tableau 22. Domaines d'intervention

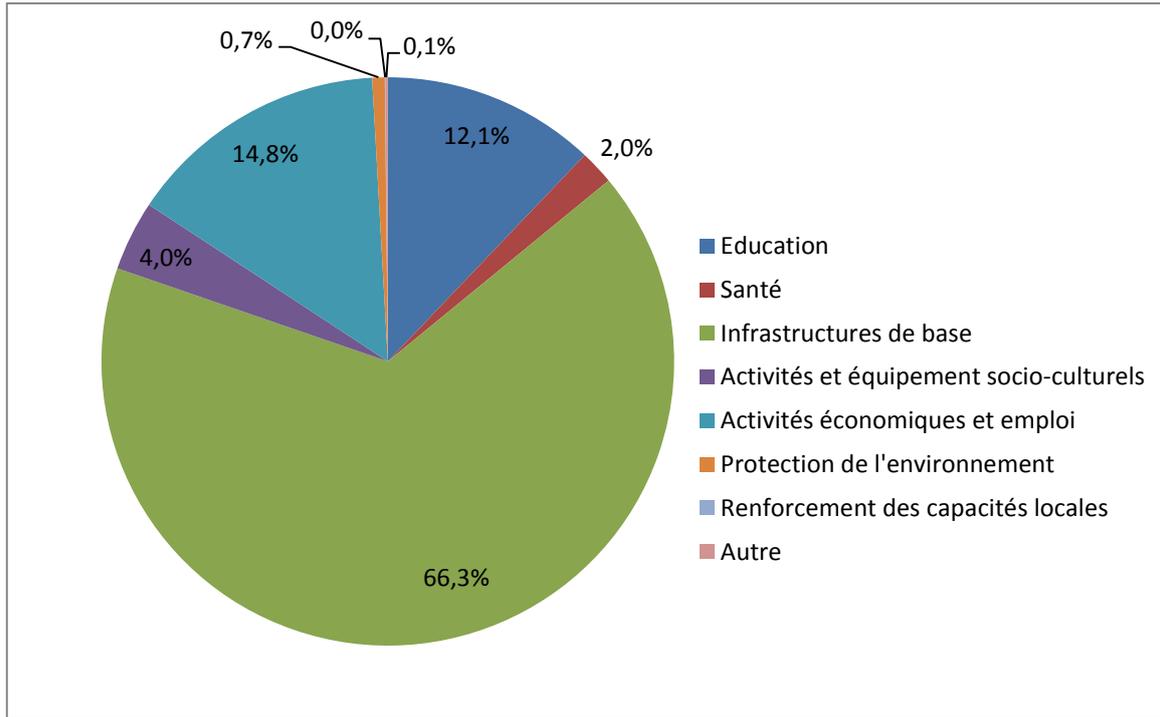
Domaines agrégés	Activités et secteurs ciblés
<b>1. Education</b>	Préscolaire – Primaire – Secondaire - Informelle
<b>2. Santé</b>	Santé
<b>3. Infrastructures de base</b>	Eau potable – Électricité – Assainissement – Routes – Petite hydraulique – Autres infrastructures de base
<b>4. Activités et équipements socio-culturels</b>	Enfant – Femmes – Jeunes – Activités sociales – Activités culturelles
<b>5. Activités économiques et emploi</b>	Activités économiques et emploi
<b>6. Protection de l'environnement</b>	Protection de l'environnement
<b>7. Renforcement des capacités locales</b>	Renforcement des capacités locales
<b>8. Autres domaines</b>	Autres domaines

Les deux graphiques ci-dessous représentent la répartition du budget des PCD entre ces huit grands domaines d'intervention.

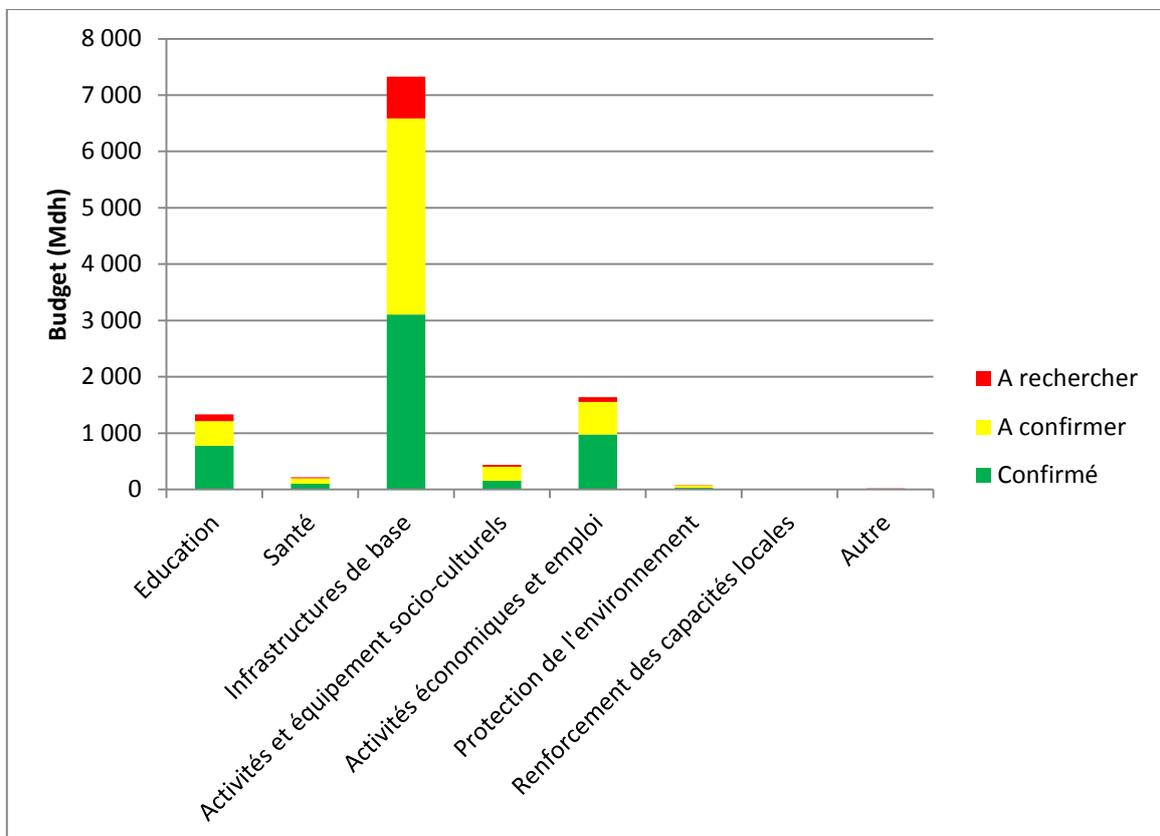
Le domaine le plus représenté est celui des **infrastructures de base** avec 63 % de la programmation qui lui est dédié. Il est suivi des activités économiques (15 %) puis de l'éducation (12 %).

On constate que certains domaines d'intervention tels que la santé, la protection de l'environnement et le renforcement des capacités restent sous-représentés.

**Figure 9. Répartition du budget par domaine d'intervention**

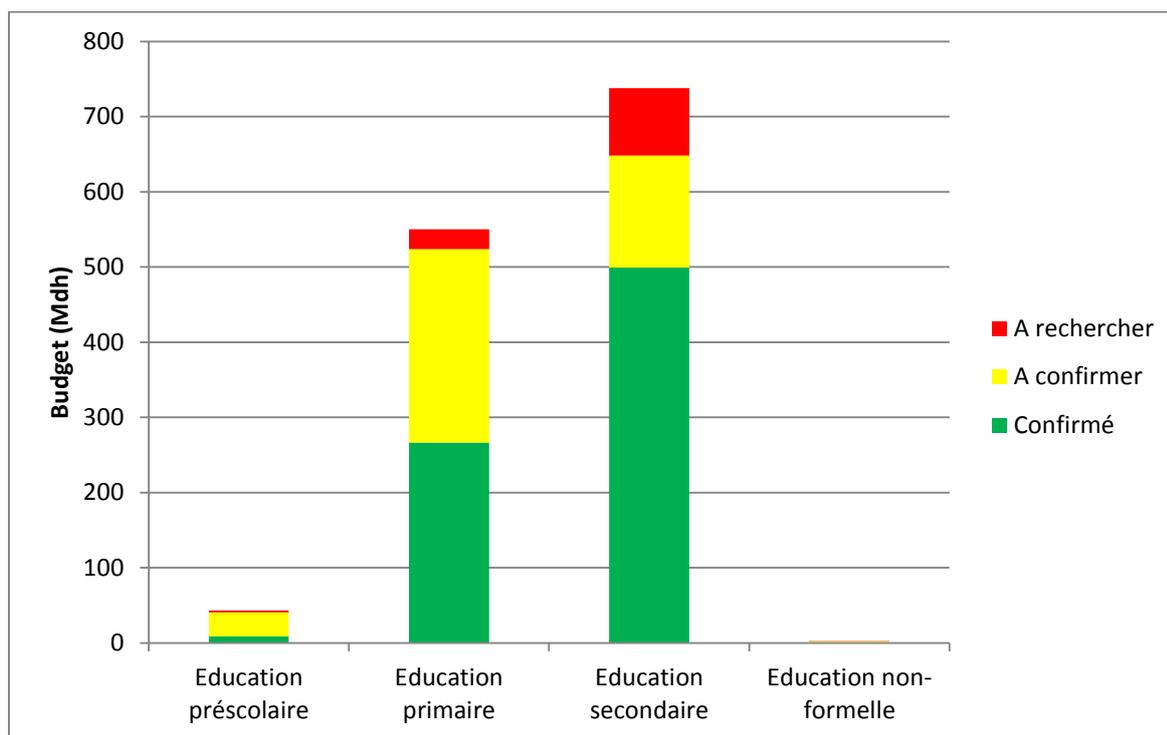


**Figure 10. Répartition du budget par domaine d'intervention et par statut**



## 1. Education

Figure 11. Répartition du budget dans le domaine de l'éducation



Les 398 projets consacrés à l'éducation représentent un montant total de 1 334 Mdh. Ces projets sont majoritairement axés sur l'éducation primaire (41 %) et secondaire (55 %).

Le principal opérateur du domaine est le ministère de l'éducation nationale, qui apporte à lui seul 91 % des contributions.

Tableau 23. Principaux opérateurs du domaine de l'éducation

Opérateur	Contribution (dh)	Part
<b>Ministère de l'éducation nationale</b>	1 103 184 183	90,8%
<b>Communes</b>	36 032 482	3,0%
<b>INDH</b>	35 526 000	2,9%
<b>APDN</b>	11 863 111	1,0%
<b>Autres</b>	28 199 310	2,3%
<b>Total des contributions</b>	<b>1 214 805 086</b>	<b>100,0%</b>

En termes de réalisations, le principal poste de dépenses est la construction de nouvelles salles de classes pour un montant de 1 106 Mdh, soit 83 % du budget total. Au total, c'est la construction de 1 401 salles qui a été programmée, dont 280 dans le préscolaire, 565 dans le primaire et 556 dans le secondaire.

Ces chiffres sont à mettre en perspective avec la situation actuelle (avant réalisation des projets) dans les 97 communes étudiées. On dénombre actuellement 362 écoles centrales, munies de 1257 écoles annexes, pour un total d'environ 5000 salles de classe dans le primaire. On compte également 57 collèges et 14 lycées dans les communes étudiées, ce qui représente environ 1 400 salles de classe.

Au niveau du préscolaire, il est intéressant de constater que plusieurs communes ne comptent à ce jour aucun établissement préscolaire moderne (ou tout au plus un dans le centre), et ont prévu d'ouvrir un grand nombre de classes, parfois presque dans tous les douars. C'est par exemple le cas de Bni Quolla et Teroual à Ouezzane, ou encore de Mansoura, Fifi et Ouauougane à Chefchaouen.

178 Mdh sont consacrés à l'amélioration des bâtiments existants : rénovation, équipement, construction de sanitaires, raccordement à l'eau ou à l'électricité, etc. La majeure partie (87 %) de cette somme est destinée aux écoles primaires. Enfin 31 Mdh sont consacrés à l'achat de 78 véhicules de ramassage scolaire.

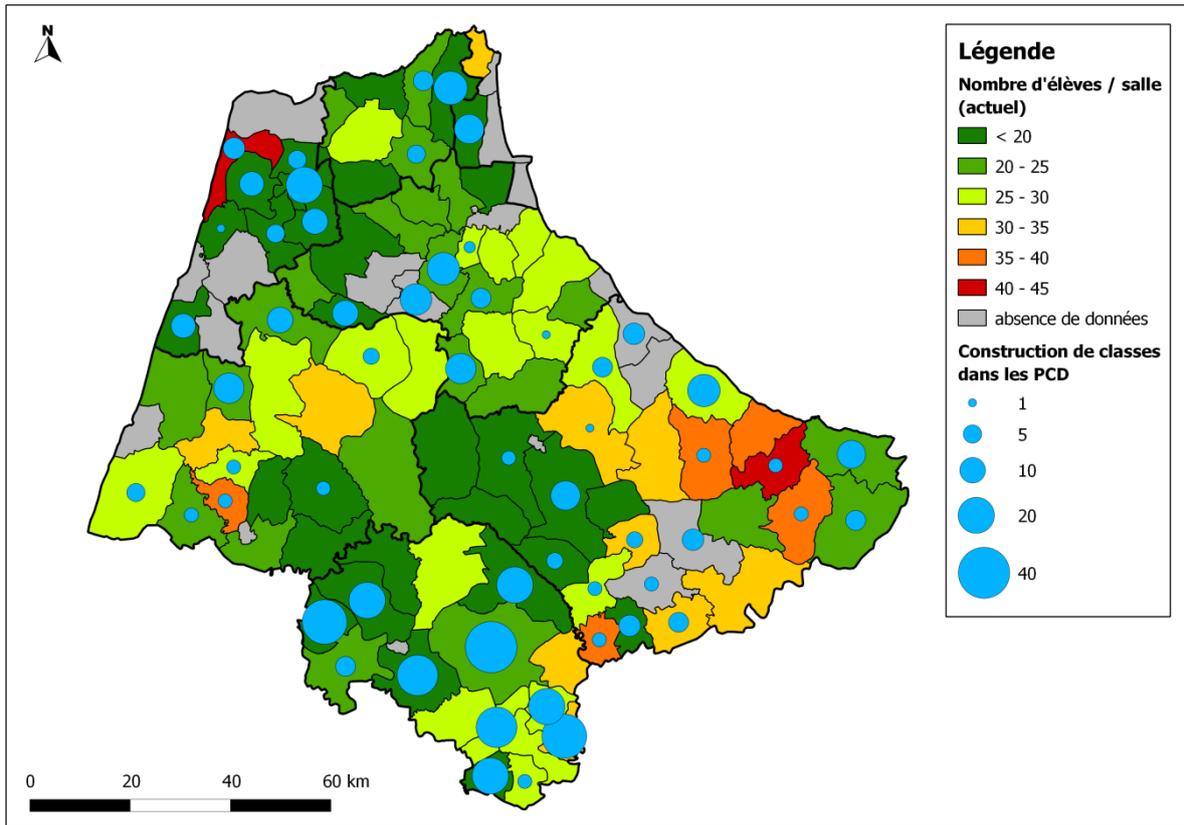
Les deux cartes qui suivent ont pour objectif de mettre en perspective les programmations des communes avec leurs besoins respectifs. Elles concernent uniquement la construction des salles de classe pour l'enseignement primaire.

La première carte représente le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire rapporté au nombre de salles de classe par commune (couleurs de fond). Les projets de construction de salles de classe ont ensuite été ajoutés sur ce fond. La taille des cercles est proportionnelle au nombre de classes construites dans la commune.

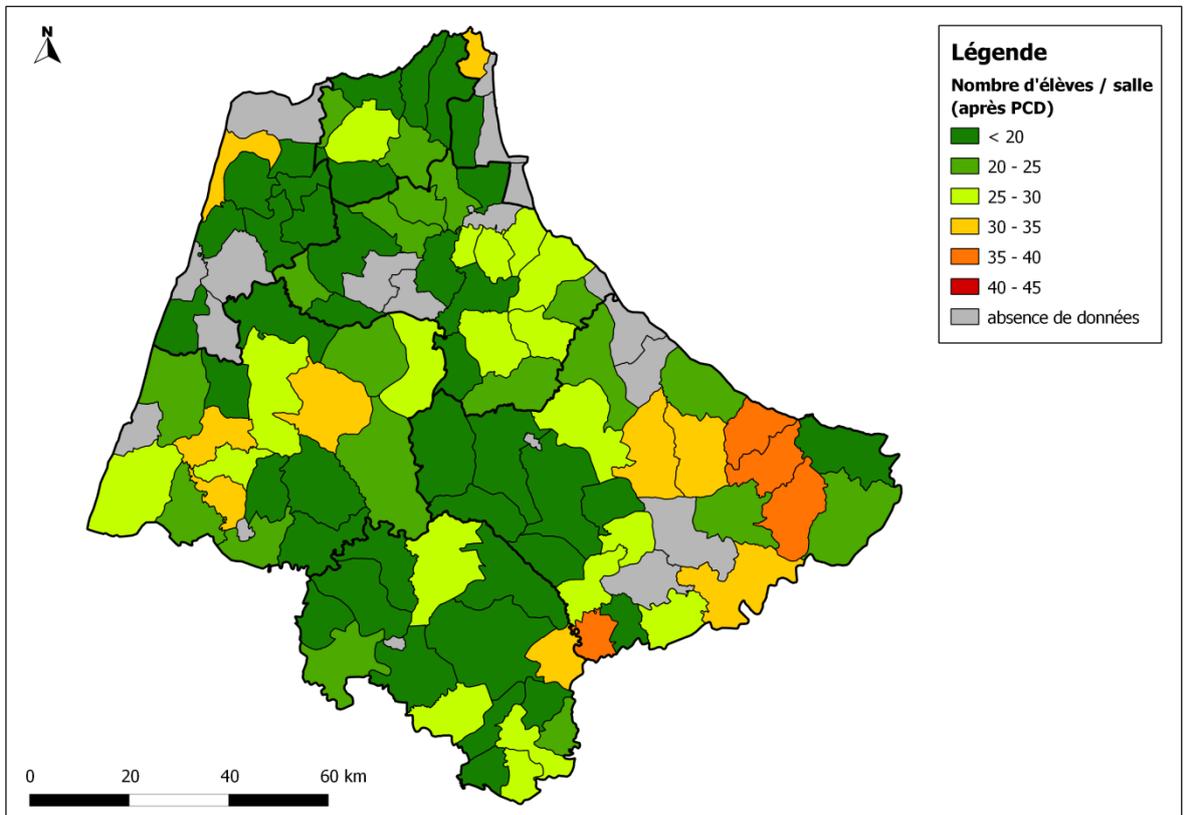
La deuxième carte est une actualisation de la première en intégrant les programmations avec l'existant.

Ces cartes nous montrent qu'une certaine adéquation entre les besoins des communes et les réalisations des PCD existe, mais qu'elle demeure limitée. Il faut cependant garder à l'esprit que ces cartes donnent un aperçu d'une situation à un instant donné (tel que décrit dans les états des lieux des communes), mais occultent la problématique de la croissance démographique des communes qui est pourtant un facteur important pour traiter de cette question.

Carte 42. Construction d'écoles primaires dans les PCD



Carte 43. Nombre d'enfants entre 6 et 12 ans par salle de classe primaire en intégrant les programmations



## 2. Santé

Les programmations communales font apparaître 183 projets dans le domaine de la santé, pour un montant total de 216 Mdh. Près de la moitié (48 %) du budget est confirmée, alors que 46 % sont à confirmer et 6 % restent à rechercher.

Le principal opérateur est le ministère de la santé qui finance 79 % du total des contributions. Les communes se placent en deuxième position en apportant 11 % des financements.

Tableau 24. Principaux opérateurs du domaine de la santé

Opérateur	Contribution (dh)	Part
Ministère de la santé	158 248 101	78,6%
Communes	22 599 459	11,2%
INDH	15 979 195	7,9%
APDN	2 312 311	1,1%
Autres	2 222 000	1,1%
<b>Total des contributions</b>	<b>201 361 566</b>	<b>100,0%</b>

On recense 4 projets de construction d'hôpitaux :

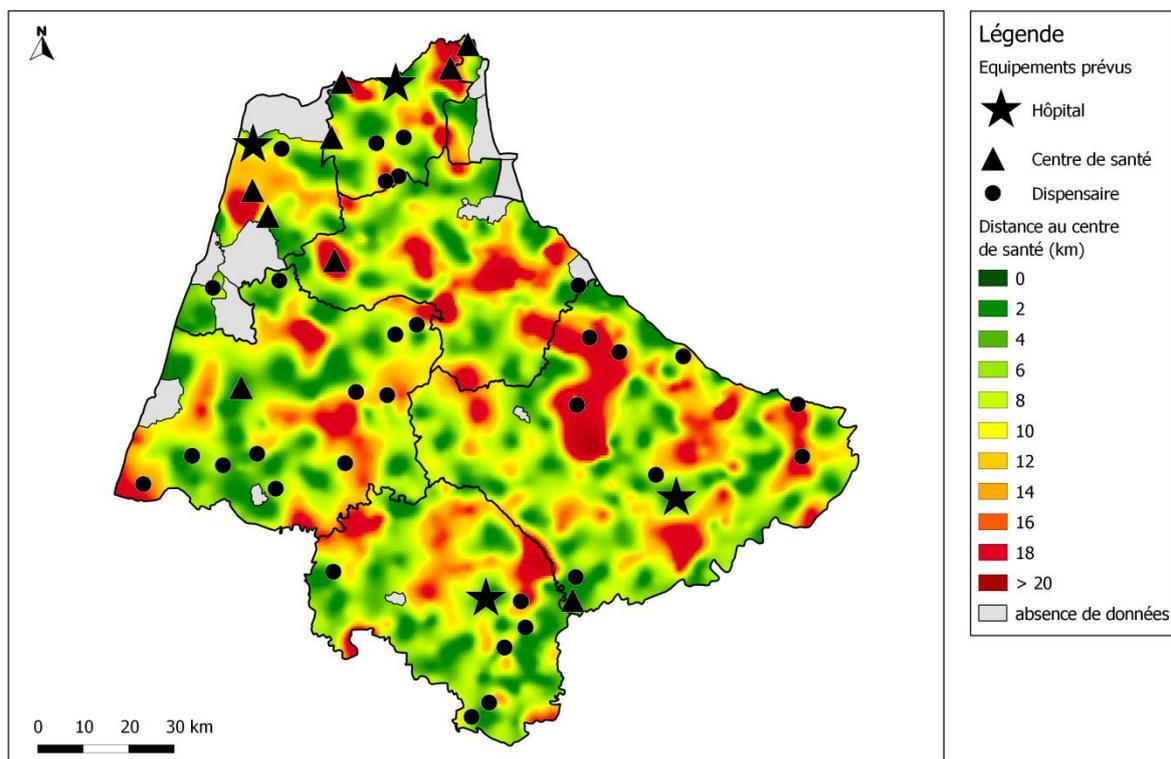
- Ksar Sghir (province de Fahs - Anjra), le projet est en cours. La province de Fahs - Anjra est la seule province composée uniquement de communes rurales. Elle ne dispose actuellement d'aucun hôpital.
- Bab Berred (Chefchaouen), le projet est en cours. Il s'agit d'une commune rurale dotée d'un centre urbain.
- Gueznaia (Tanger - Assilah), le projet est proposé mais pas encore confirmé. Gueznaia est la seule municipalité parmi les communes étudiées.
- Zoumi (Ouezzane), le projet est proposé. Zoumi est la plus grosse commune rurale de la région et son centre a un statut urbain.

Le coût total de ces 4 projets est de 95 Mdh, soit 44 % du budget total du domaine de la santé.

La construction de centres de santé et de dispensaires est également un poste de dépenses important pour un total de 47 Mdh. Les programmations communales prévoient la construction de 37 dispensaires (44 existants actuellement), et de 10 centres de santé (83 existants actuellement). On constate que le nombre de centres de santé après réalisation des PCD sera de 93 soit quasiment un centre par commune.

La carte ci-dessous situe l'emplacement des projets de construction d'équipements de santé. Le fond de carte représente la distance par rapport au centre de santé ou dispensaire le plus proche pour la situation présente. Signalons qu'il s'agit de la distance réelle à parcourir qui est supérieure à la distance à vol d'oiseau. Il apparaît qu'une grande partie des centres de santé et dispensaires programmés se situent dans des zones éloignées des infrastructures de santé existantes.

Carte 44. Constructions d'équipements de santé dans les planifications communales



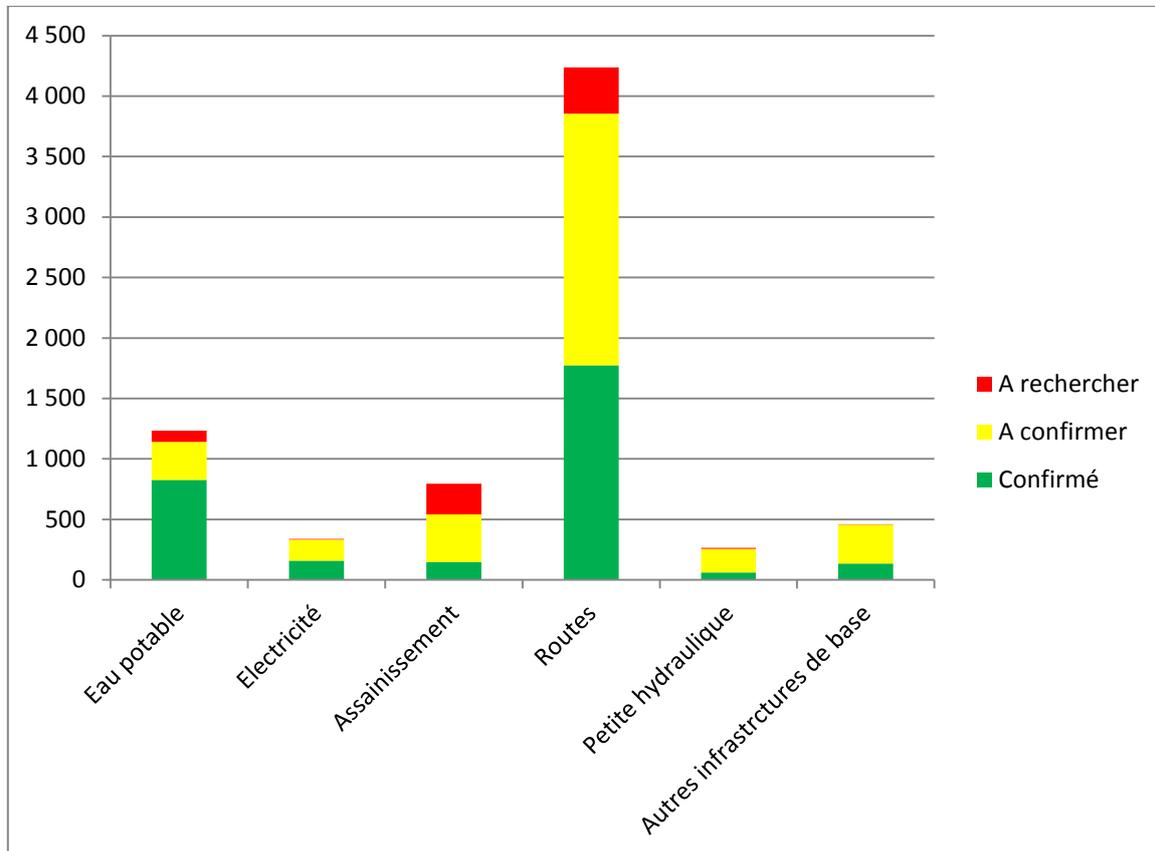
51 Mdh seront utilisés pour rénover, agrandir et équiper les centres de santé et dispensaires existants.

Enfin, on note l'achat de 31 ambulances pour un montant de 14 Mdh et de 6 unités médicales mobiles pour un coût de 3 Mdh.

### 3. Infrastructures de base

Les infrastructures de base constituent à elles-seules les deux tiers de la programmation avec un montant total de 7 328 Mdh. Pour cette raison, nous étudierons plus en détail chacun des sous-domaines de manière indépendante.

Figure 12. Répartition du budget des infrastructures de base



#### ***Eau potable***

Le montant total des projets consacrés à l'eau potable atteint 1 232 Mdh, soit plus de 11 % du budget total des PCD. Les deux tiers de ce montant (67 %) sont déjà validés, ce qui en fait le domaine où ce taux est le plus élevé. 25 % du total est à confirmer et seulement 8 % sont à rechercher.

Le principal opérateur du domaine est l'ONEE qui apporte à lui seul 69 % des financements, avec une contribution de 792 Mdh. Viennent ensuite les communes avec 10 % du total.

Tableau 25. Principaux opérateurs du domaine de l'eau potable

Opérateur	Contribution (dh)	Part
ONEE	792 139 518	69,4%
Communes	117 924 277	10,3%
Ministère de l'intérieur	90 649 764	7,9%
INDH	49 662 503	4,4%
Opérateurs privés	35 152 493	3,1%
Population	17 276 735	1,5%
Autres	38 286 665	3,4%
<b>Total des contributions</b>	<b>1 141 091 955</b>	<b>100,0%</b>

Il est à noter que la population sera sollicitée à hauteur de 17 Mdh pour contribuer au financement des projets.

Sur les 183 000 foyers que comptent les 97 communes étudiées, seuls 22 000 foyers<sup>14</sup> sont aujourd'hui raccordés au réseau d'eau potable, soit 12 % de la population. Les PCD prévoient de raccorder 73 000 foyers supplémentaires, pour un montant de 1 057 Mdh, faisant ainsi monter cette proportion à 52 %. En ce sens, les PCD sont particulièrement ambitieux dans ce domaine.

Les deux cartes présentées ci-dessous permettent de comparer le taux de raccordement actuel au taux de raccordement qui sera atteint une fois les projets réalisés, en faisant l'hypothèse que tous les projets programmés seront effectivement réalisés.

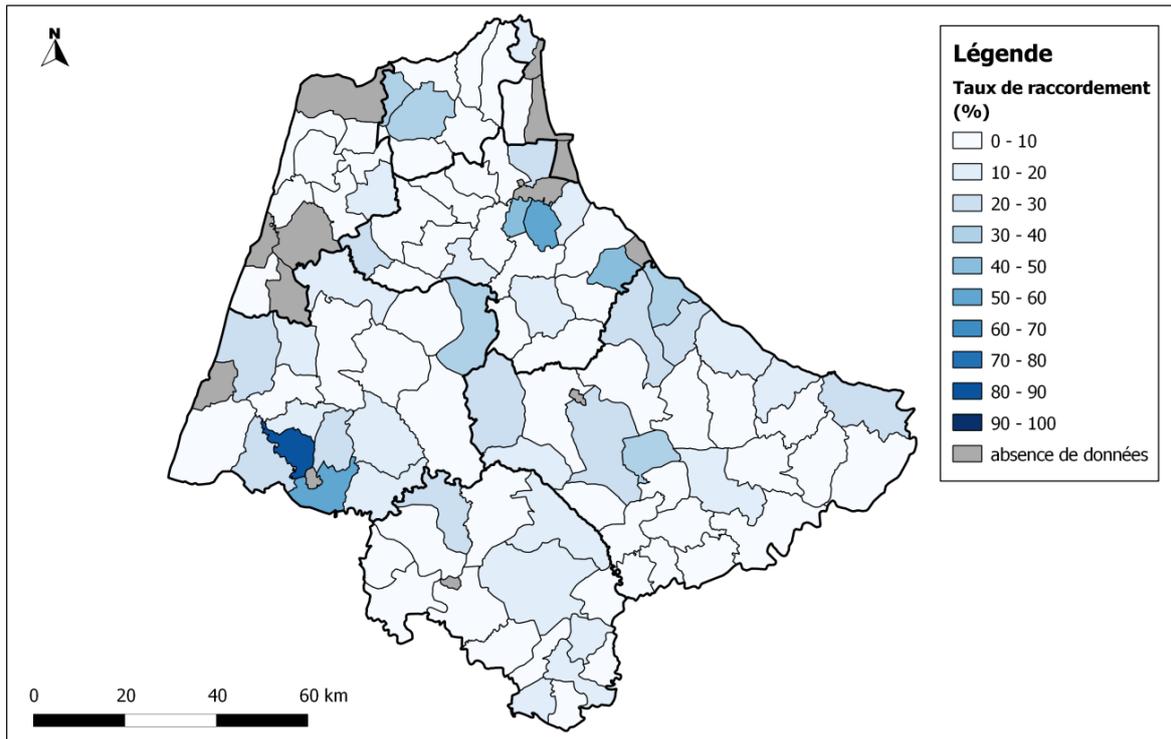
La deuxième carte met en relief de fortes inégalités territoriales au niveau des programmations. La moitié ouest de la région semble bénéficier de programmes de raccordement beaucoup plus étendus, ce qui peut se justifier en partie par son relief moins accidenté.

Bien que 86 % du budget consacré à l'eau potable soit destiné à l'extension du réseau, d'autres types de projet sont également prévus. 15 Mdh sont destinés à l'entretien du réseau existant, et 99 Mdh seront consacrés à la construction de 334 bornes fontaines publiques. Enfin, 52 Mdh sont utilisés pour des projets relevant de l'approvisionnement traditionnel (puits et sources).

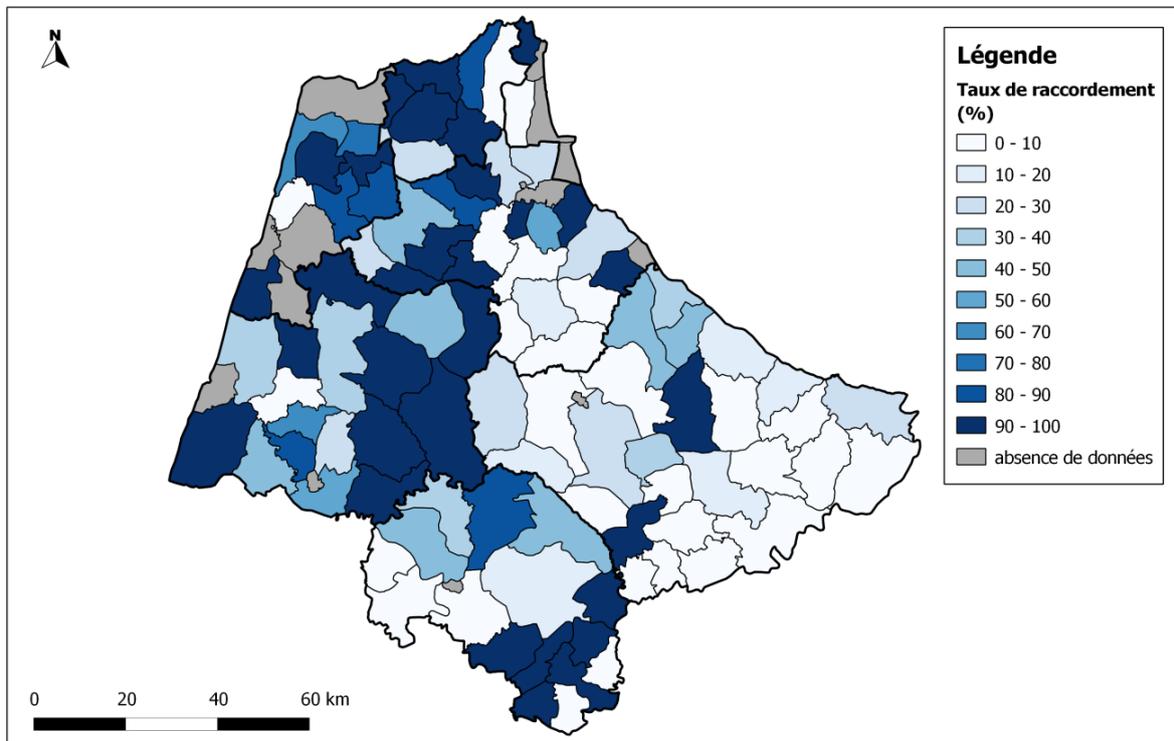
<sup>14</sup> Source : rapports d'état des lieux des communes.

Un « foyer raccordé » est ici à prendre au sens de raccordement chez l'habitant, l'accès à l'eau potable par les bornes fontaines publiques n'étant pas comptabilisé.

Carte 45. Taux de raccordement à l'eau potable - situation actuelle



Carte 46. Taux de raccordement à l'eau potable en intégrant l'apport des PCD



## Électricité

Comparé au domaine de l'eau potable, les sommes consacrées à l'électrification sont beaucoup plus faibles. Le montant total des projets dans ce domaine se chiffre à 338 Mdh, dont 47 % sont confirmés.

En effet de nombreux efforts ont déjà été consentis dans ce domaine au cours de la dernière décennie (notamment le Programme d'Electrification Rurale Global), de sorte qu'aujourd'hui 90 % des foyers de la zone d'étude sont déjà raccordés au réseau de l'ONEE<sup>15</sup> (162 000 sur 183 000).

268 Mdh, soit 79 % du total, sont consacrés à l'extension du réseau, avec pour objectif de raccorder 14 300 nouveaux foyers, portant ainsi le taux de raccordement à 97 %.

Sur le montant restant, 17 Mdh sont destinés à l'entretien du réseau, et 21 Mdh à l'éclairage public dans les communes.

L'électrification des zones rurales étant du ressort de l'ONEE, celui-ci se positionne logiquement comme le premier opérateur du domaine avec 60 % des contributions. Les communes ont elles aussi un apport important qui représente 34 % du total.

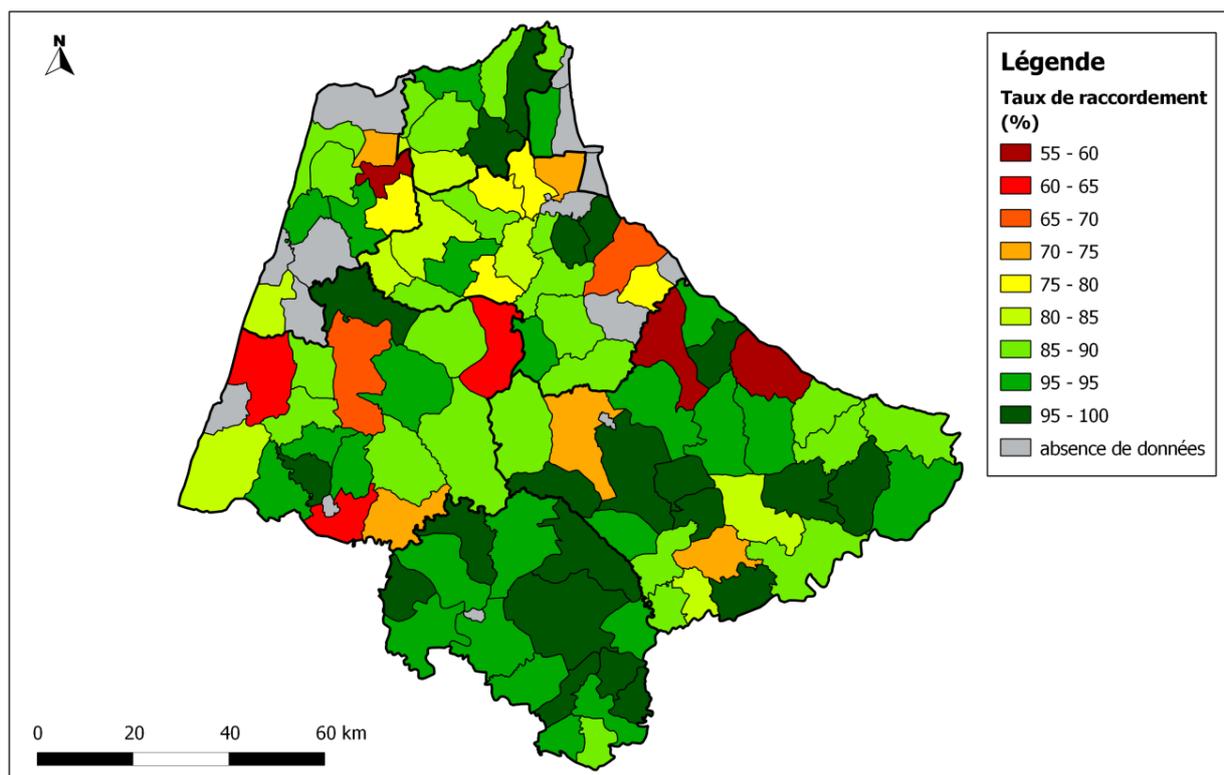
Tableau 26. Principaux opérateurs du domaine de l'électricité

Opérateur	Contribution (dh)	Part
ONEE	199 878 252	60,1%
Communes	113 488 109	34,1%
Ministère de l'intérieur	7 398 770	2,2%
Autres	12 016 086	3,6%
<b>Total des contributions</b>	<b>332 781 217</b>	<b>100,0%</b>

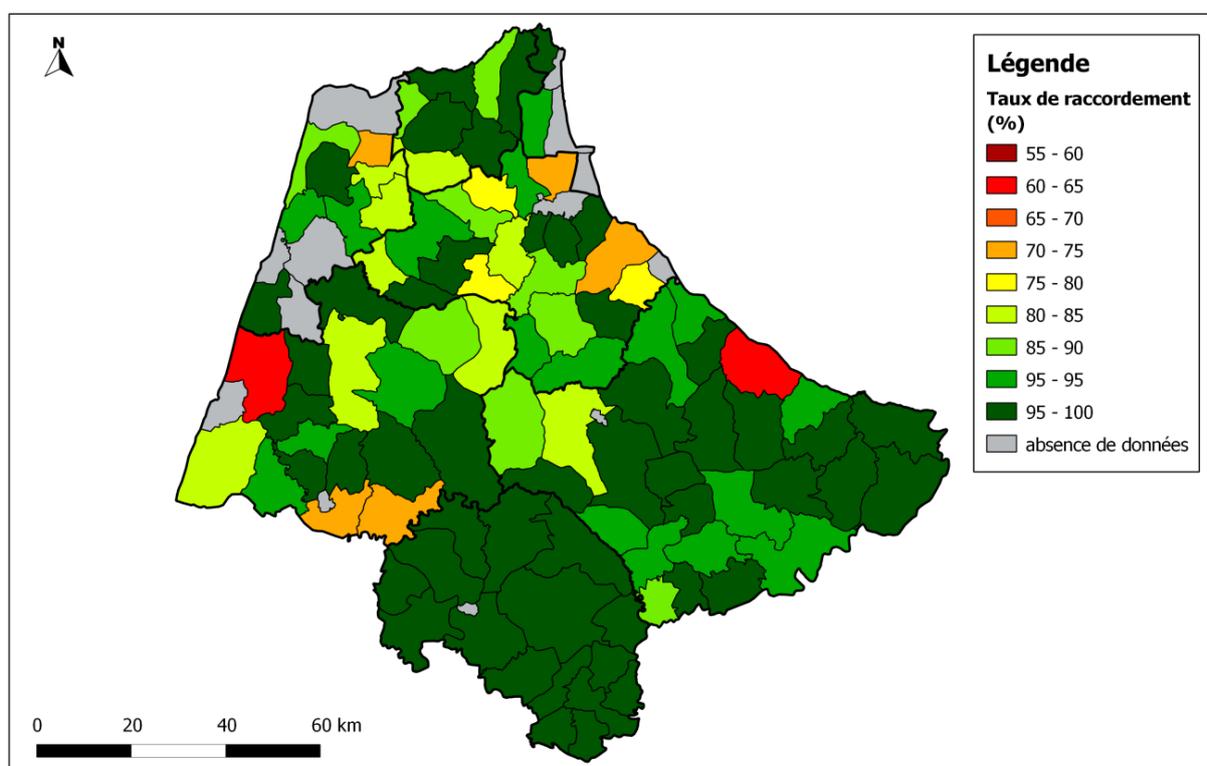
De même que dans la partie précédente, les deux cartes ci-dessous représentent le taux de raccordement des foyers au réseau d'électricité, dans la situation actuelle, puis en intégrant les projets des PCD.

<sup>15</sup> Source : rapports d'état des lieux des communes

Carte 47. Taux de raccordement à l'électricité - situation actuelle



Carte 48. Taux de raccordement à l'électricité en intégrant l'apport des PCD



## **Assainissement**

Le budget total de l'assainissement est de 795 Mdh. Cependant, ce chiffre doit être pris avec précaution, car seuls 150 Mdh sont confirmés (19 %). 393 Mdh sont à confirmer (49 %), tandis que 252 Mdh restent à rechercher (32 %).

En effet, certaines communes ont inscrit dans leur planification des projets visant à créer un système d'assainissement liquide dans leur centre, voire même parfois sur l'ensemble de leur territoire, mais sans pour autant avoir pu identifier des opérateurs pour financer ces projet. C'est par exemple le cas de la commune de Sahel à Larache, qui a proposé le projet « Assainissement liquide dans le centre de la commune » pour un montant total de 90,5 Mdh, dont 97 % restent à rechercher. De telles propositions s'apparentent plus à des doléances qu'à de réels projets.

Sur l'ensemble des projets inscrits dans les programmations communales, 503 Mdh sont consacrés à la réalisation de réseaux d'assainissement liquide qui concerneraient une fois réalisés 12 700 foyers (ce nombre étant approximatif, car certains projets sont mal définis).

Trois projets de stations d'épuration ont été identifiés dans les PCD des communes :

- Dar Chaoui (Tanger - Assilah), pour un montant de 155 Mdh, financés à 55 % par l'ONEE et à 45 % par la commune. Le projet est uniquement proposé et à ce jour les financements sont encore à confirmer.
- Zoumi (Ouezzane), la commune souhaite se doter d'un réseau d'assainissement ainsi que d'une station d'épuration. Les deux projets n'ont pas été séparés et le coût total a été estimé à 20 Mdh, réparti entre cinq opérateurs. Le projet n'est pas encore programmé et l'ensemble du budget reste à confirmer.
- Lamjaara (Ouezzane) est en train de se doter d'un réseau d'assainissement liquide dans son centre urbain (le projet est en cours de réalisation), et souhaite également construire une station d'épuration. Le coût de cette station serait de 6 Mdh financé entièrement par l'ONEE. Ce projet reste cependant à confirmer.

L'autre volet de ce domaine concerne la collecte et le traitement des déchets. Sur l'ensemble du territoire, on dénombre 54 projets relatifs à cette problématique, pour un montant total de 89 Mdh. 22 Mdh sont consacrés à la construction de 25 décharges, le reste est consacré à la collecte des déchets (achat de camion et de conteneurs, mise en place de la collecte, etc.).

**Tableau 27. Principaux opérateurs du domaine de l'assainissement**

<b>Opérateur</b>	<b>Contribution (dh)</b>	<b>Part</b>
<b>ONEE</b>	190 803 785	35,1%
<b>Communes</b>	90 568 399	16,7%
<b>Opérateurs privés</b>	81 900 822	15,1%
<b>APDN</b>	45 475 000	8,4%
<b>Ministère de l'intérieur</b>	42 095 000	7,8%
<b>Autres</b>	91 990 355	16,9%
<b>Total des contributions</b>	<b>542 833 361</b>	<b>100,0%</b>

## ***Routes et pistes***

Le domaine des routes et pistes est de loin le plus important dans les programmations triennales des PCD de la région. On dénombre 883 projets pour un budget de 4 239 Mdh sur l'ensemble des 97 communes, ce qui représente environ 40 % de la programmation, tant en nombre de projets qu'en termes financiers. 42 % du budget est confirmé, 49 % est à confirmer et les 9 % restants sont à rechercher.

Le principal opérateur du domaine est le ministère de l'équipement et du transport, dont nous avons vu dans les parties précédentes qu'il est le premier opérateur sur l'ensemble de la région. La majeure partie des financements du ministère de l'équipement s'inscrit dans le cadre du deuxième programme national des routes rurales (PNRR2). Les communes apportent près de 10 % des financements et ont également sollicité le conseil régional et l'APDN à hauteur de 8 % chacun.

**Tableau 28. Principaux opérateurs du domaine des routes et pistes**

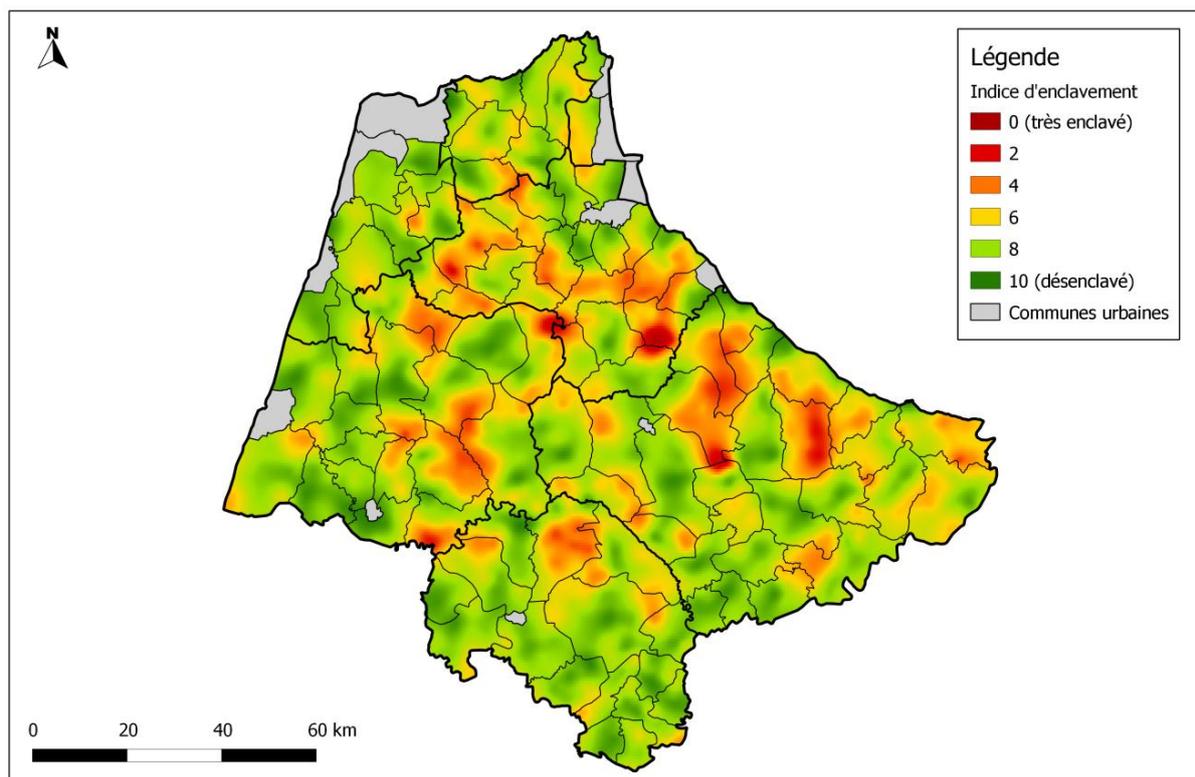
<b>Opérateur</b>	<b>Contribution (dh)</b>	<b>Part</b>
<b>Ministère de l'équipement</b>	2 331 434 900	60,5%
<b>Communes</b>	375 378 804	9,7%
<b>Conseil régional</b>	328 264 438	8,5%
<b>APDN</b>	306 590 545	8,0%
<b>Conseils provinciaux</b>	244 951 585	6,4%
<b>Autres</b>	269 258 171	7,0%
<b>Total des contributions</b>	<b>3 855 878 443</b>	<b>100,0%</b>

Le réseau routier classé (autoroutes, routes nationales, régionales et provinciales) représente dans son état actuel une longueur totale de 2 234 km sur l'ensemble de la région. Les programmations communales consacrent 1 502 Mdh à la construction de 888 km de routes goudronnées. 1 042 Mdh seront également investis pour entretenir et aménager 1 236 km, soit plus de la moitié du réseau existant.

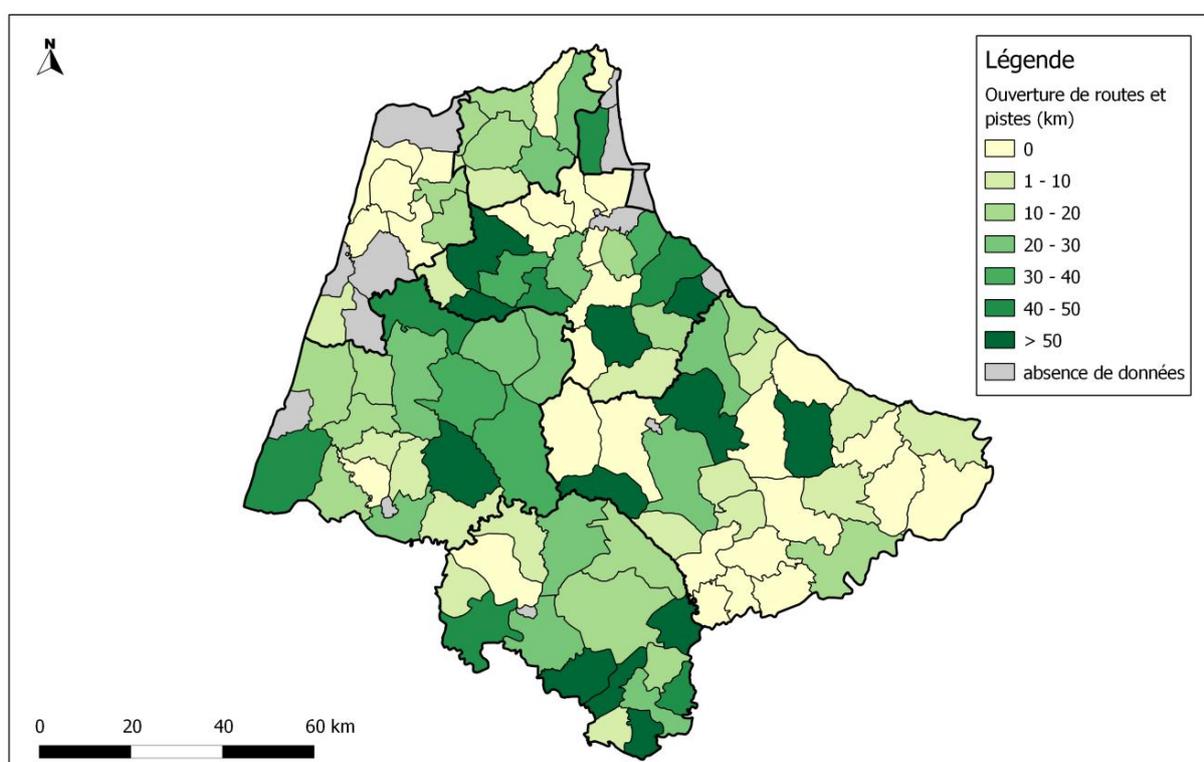
Au niveau des pistes, aucune mesure de la longueur du réseau n'est disponible à ce jour. Les communes prévoient un investissement de 340 Mdh pour l'ouverture de 1 034 km de piste, et 1 069 Mdh pour l'entretien et l'aménagement des pistes existantes sur une longueur de 2 370 km. Il est à noter qu'une partie des projets d'aménagement des pistes consiste à goudronner des pistes existantes et, en ce sens, ces projets auraient pu être comptabilisés comme construction de route.

Les cartes suivantes permettent de localiser les zones d'enclavement et de les comparer avec les efforts réalisés par les communes en termes de construction de routes et de pistes. Elles permettent de constater que d'importants efforts sont consentis dans la plupart des zones où l'enclavement est important. Cependant, certaines zones moins enclavées (le sud-est de la province Ouezzane par exemple) profitent également d'ambitieux programmes d'ouverture de routes.

Carte 49. Indice de désenclavement de la région de Tanger - Tétouan



Carte 50. Ouvertures de routes et pistes prévues dans les planifications communales



## ***Petite hydraulique***

Le budget total des projets de petite hydraulique est de 265 Mdh, dont seulement 23 % sont confirmés. On recense 51 projets sur l'ensemble du territoire.

Le ministère de l'agriculture apporte 54 % des contributions, suivi de la promotion nationale (12 %) et du ministère de l'équipement et du transport (10 %). Les agences des bassins hydrauliques du Loukkos et du Sebou sont également présentes dans ce domaine et apportent à elles deux un montant de 16 Mdh.

**Tableau 29. Principaux opérateurs du domaine de la petite hydraulique**

<b>Opérateur</b>	<b>Contribution (dh)</b>	<b>Part</b>
<b>Ministère de l'agriculture</b>	138 640 427	54,1%
<b>Promotion nationale</b>	30 300 000	11,8%
<b>Ministère de l'équipement</b>	26 000 000	10,2%
<b>Agences des bassins hydrauliques</b>	15 925 000	6,2%
<b>APDN</b>	14 952 000	5,8%
<b>Autres</b>	30 285 474	11,8%
<b>Total des contributions</b>	<b>256 102 901</b>	<b>100,0%</b>

Près de la moitié du budget se concentre sur 3 projets dont les financements restent entièrement à confirmer :

- Ain Beida (Ouezzane) : construction d'un barrage sur l'oued Grarghara. Budget : 50,5 Mdh, financé à 40 % par le ministère de l'agriculture et à 60 % par la promotion nationale.
- Zoumi (Ouezzane) : construction de trois barrages collinaires. Budget : 30 Mdh, financé à 25 % par l'agence du bassin hydraulique du Loukkos et à 75 % par le ministère de l'agriculture.
- Sidi Redouane (Ouezzane) : construction de deux barrages collinaires. Budget : 30 Mdh financé à parts égales par le ministère de l'équipement et le ministère de l'agriculture.

Les projets restants concernent principalement la construction de barrages collinaires de plus petite taille, ainsi que l'installation de canalisations pour les systèmes d'irrigation.

Il est à noter que la province d'Ouezzane concentre à elle seule 66 % du budget pour le domaine.

### ***Autres infrastructures de base***

Les autres infrastructures de base totalisent un budget de 458 Mdh pour 84 projets. Seuls 30 % des financements sont confirmés, tandis que les 70 % restants sont encore à confirmer.

La répartition du budget entre les opérateurs est très dispersée.

**Tableau 30. Principaux opérateurs du domaine des autres infrastructures de base**

<b>Opérateur</b>	<b>Financement (dh)</b>	<b>Part</b>
<b>APDN</b>	94 818 815	20,8%
<b>INDH</b>	53 284 478	11,7%
<b>Agence du bassin hydraulique du Loukkos</b>	50 000 000	11,0%
<b>Al Omrane</b>	50 000 000	11,0%
<b>Ministère de l'intérieur</b>	46 210 000	10,1%
<b>Communes</b>	43 870 488	9,6%
<b>Autres</b>	118 263 616	25,9%
<b>Total des contributions</b>	<b>456 447 397</b>	<b>100,0%</b>

247 Mdh (54 %) sont consacrés à la mise à niveau des infrastructures dans les centres des communes.

100 Mdh sont destinés à un projet d'aménagement de l'oued Gueznaya pour l'évacuation des eaux de pluie et la prévention des inondations, sur la commune de Gueznaia. Ce projet est financé à part égale par l'agence du bassin hydraulique du Loukkos et Al Omrane, les contributions restant à confirmer.

#### 4. Activités et équipements socio-culturels

Les communes ont consacré dans leur programmation 440 Mdh aux activités et équipements socio-culturels, ce qui ne représente que 4 % du montant des PCD. 155 Mdh (35 %) sont confirmés, 251 Mdh (57 %) sont à confirmer et 34 Mdh (8 %) restent à rechercher.

Les opérateurs sollicités sont beaucoup plus nombreux que dans les domaines vus précédemment. Les communes apportent elles-mêmes 21 % des financements. Viennent ensuite le ministère de l'éducation nationale (16 %), le ministère de la jeunesse et des sports (15 %), l'INDH (12 %) et l'APDN (10 %).

Tableau 31. Principaux opérateurs du domaine des activités socio-culturelles

Opérateur	Contribution (dh)	Part
Communes	86 114 956	21,2%
Ministère de l'éducation nationale	65 485 722	16,1%
Ministère de la jeunesse et des sports	59 506 101	14,6%
INDH	49 926 594	12,3%
APDN	38 660 750	9,5%
Ministère de l'emploi	14 250 000	3,5%
Conseil provincial	13 051 190	3,2%
Conseil régional	12 046 125	3,0%
Entraide nationale	10 752 895	2,6%
Ministère de la culture	10 535 000	2,6%
Autres	45 915 310	11,3%
<b>Total des contributions</b>	<b>406 244 643</b>	<b>100,0%</b>

Le premier poste de dépenses dans ce domaine est la construction d'établissements Dar Talib : 110 Mdh y sont consacrés, dont 62 Mdh provenant du ministère de l'éducation nationale. Au total, ce sont 28 établissements qui doivent être construits, venant ainsi s'ajouter aux 61 établissements déjà existants. 13 Mdh sont également consacrés à l'entretien et à l'équipement de ces bâtiments.

Les terrains de sports sont aussi des équipements très demandés par les communes, avec un total de 104 terrains construits sur l'ensemble de la région (soit plus d'un par commune), pour un montant de 74 Mdh.

Les programmations communales prévoient également la construction de 34 foyers féminins (33 Mdh) ainsi que de 11 centres de formation professionnelle (30 Mdh).

À ces projets d'infrastructures viennent s'ajouter quelques projets d'appui aux associations, de valorisation du patrimoine ou encore d'organisation d'événements culturels.

## 5. Activités économiques et emploi

Les planifications communales consacrent 1 639 Mdh aux activités économiques, ce qui représente environ 15 % du montant total des PCD.

60 % du budget est confirmé, 35 % est à confirmer et les 5 % restants sont à rechercher.

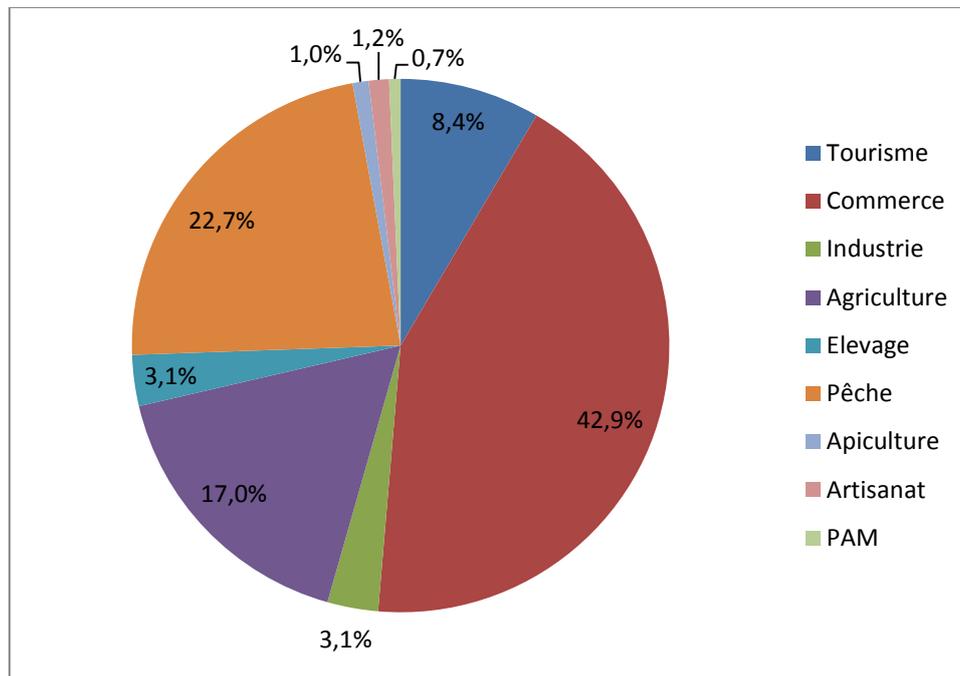
Deux projets se distinguent particulièrement, il s'agit de projets de construction de zones industrielles dans la province de Tétouan :

- Une dans la commune de Souk Kdim, pour un montant de 600 Mdh entièrement financé par l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée. Le projet est en cours.
- L'autre dans la commune d'Ain Lahsan, pour un montant de 160 Mdh, qui reste encore à confirmer. Trois opérateurs sont sollicités pour ce projet : l'APDN, le conseil régional et le conseil provincial.

D'autres projets de zones industrielles sont en cours (cf. synthèse documentaire), mais n'ont pas été intégrés dans les PCD.

Une fois ces deux projets mis de côté, la répartition du budget entre les différents secteurs s'organise comme suit.

Figure 13. Répartition des projets d'activités économiques par secteur



43 % du budget est destiné au secteur du commerce, principalement pour la création et l'aménagement de souks (30 projets de construction de souk) et de points de vente.

Le deuxième secteur en termes de budget est la pêche avec 23 %. Là encore, la majeure partie du budget est destinée à la construction d'infrastructures, notamment de points de débarquement (7 sur l'ensemble des programmations).

A noter qu'une partie seulement des projets du plan Maroc Vert sont intégrés dans les programmations des communes.

Du fait de la diversité des domaines, les opérateurs sont assez fragmentés. Le principal opérateur est l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée, mais la quasi-totalité de sa contribution est destinée au projet de zone industrielle à Ain Lahsan, comme indiqué ci-dessus. L'APDN se retrouve en deuxième position avec 18 % des financements.

**Tableau 32. Principaux opérateurs du domaine des activités économiques**

<b>Opérateur</b>	<b>Contribution (dh)</b>	<b>Part</b>
<b>Agence Spéciale Tanger Méditerranée</b>	603 100 000	38,8%
<b>APDN</b>	274 075 584	17,6%
<b>Ministère de l'agriculture</b>	176 499 493	11,3%
<b>Communes</b>	129 035 766	8,3%
<b>Millenium Challenge Account Maroc</b>	87 258 800	5,6%
<b>Conseil régional</b>	79 707 291	5,1%
<b>Ministère de l'intérieur</b>	60 335 040	3,9%
<b>Autres</b>	145 429 417	9,3%
<b>Total des contributions</b>	<b>1 555 441 391</b>	<b>100,0%</b>

## 6. Protection de l'environnement

Ce sont seulement 78 Mdh qui sont consacrés à la problématique de l'environnement, soit moins de 1% du budget des PCD. 40 % de ce budget est confirmé, tandis que 57 % reste à confirmer.

Plus de la moitié de ce budget (44 Mdh, soit 56 %) est destinée à des projets de reboisement, pour une superficie totale de 3 200 ha. 2,6 Mdh sont destinés à la lutte contre les incendies en milieu forestier, et les communes consacrent également 5,5 Mdh à la création d'espaces verts.

Enfin, on recense 12 initiatives visant à sensibiliser la population aux questions environnementales, avec un budget de 0,5 Mdh.

Le principal opérateur est le haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, qui apporte à lui seul 65 % des contributions.

Tableau 33. Principaux opérateurs du domaine de la protection de l'environnement

Opérateur	Financement (dh)	Part
Haut-commissariat aux eaux et forêts	49 240 591	64,9%
Communes	9 221 000	12,2%
Ministère de l'agriculture	6 450 000	8,5%
Agences des bassins hydrauliques	5 320 000	7,0%
Conseil régional	2 457 500	3,2%
Autres	3 170 500	4,2%
<b>Total des contributions</b>	<b>75 859 591</b>	<b>100,0%</b>

## 7. Renforcement des capacités locales

Il s'agit d'un domaine très peu présent dans les PCD avec seulement 24 projets sur l'ensemble de la région, pour un montant total de 3 Mdh.

## Récapitulatif

Le tableau suivant récapitule les réalisations physiques des PCD qui ont été identifiées dans le présent document. Les projets concernés totalisent un montant de 8 340 Mdh soit 75 % du budget total des programmations.

Objet	Existant <sup>16</sup>	Apport des PCD
<b>Education</b>		
Classes (préscolaire moderne)	-	280
Classes (primaire)	5 000	565
Classes (secondaire)	1 400	556
Véhicules de transport scolaire	-	78
<b>Santé</b>		
Hôpitaux	1	4
Centres de santé	83	10
Dispensaires	44	34
Ambulances	-	31
<b>Eau potable</b>		
Foyers raccordés	22 000	73 000
Bornes fontaines publiques	-	334
<b>Electricité</b>		
Foyers raccordés	162 000	14 000
<b>Assainissement</b>		
Foyers raccordés	-	12 700
Stations d'épuration	-	3
Décharges	-	23
<b>Routes et pistes</b>		
Routes : construction (km)	2 234	888
Routes : entretien / aménagement (km)	2 234	1 236
Pistes : construction (km)	-	1 034
Pistes : entretien / aménagement (km)	-	2 370
<b>Socio-culturel</b>		
Dar Talib	61	28
Terrains de sport	-	104
Foyers féminins	17	34
Centres de formation	-	11
<b>Activités économiques</b>		
Zones industrielles	-	2
Souks	68	30
Points de débarquements	-	7
<b>Environnement</b>		
Reboisement (ha)	64 300	3 206

<sup>16</sup> - données non disponibles

## Partie 3. Problématiques régionales et options de développement

Cette partie reprend de façon synthétique les principales caractéristiques du développement identifiées dans le diagnostic régional réalisé et les réponses apportées par les programmations effectuées dans le cadre des PCD. Sur cette base, elle présente un certain nombre d'options de développement pour la région (en dehors des pôles urbains).

## **1. Enclavement social**

Le problème le plus général, et mentionné dans presque tous les diagnostics de PCD des communes rurales concerne l'enclavement social, particulièrement marqué dans certaines zones.

La notion d'enclavement social se réfère à l'accès de la population rurale aux services de base, santé et école principalement, ainsi qu'aux infrastructures de service (eau potable, assainissement, accès routier). L'électrification a encore quelques déficits mais elle atteint la plupart des douars. Les EDS les plus concernés par l'enclavement social sont les EDS 6 et EDS 1.

Les PCD ont programmé de très nombreux investissements pour favoriser le désenclavement social des zones les plus affectées. Ces investissements constituent la plus grande part de leurs programmes.

## **2. Agriculture**

Plusieurs aspects du développement agricole émergent du diagnostic. Le premier concerne la diversification et l'intensification de l'agriculture pluviale, principalement associée à une céréaliculture peu productive. Cette intensification est d'autant plus possible que la région bénéficie de précipitations plus favorables que dans bien d'autres régions du Maroc. Les EDS les plus concernés sont les EDS 4 et EDS 5.

Un autre aspect important concerne la valorisation de la production agricole par l'intégration avec les agro-industries et les dispositifs locaux de conditionnement et de transformation des productions. Cette option concerne particulièrement les EDS 2 et 4, pour la grande agro-industrie et les EDS 5 et 6 pour les unités locales.

L'élevage occupe une place importante dans l'économie agricole, le tiers de la production agricole, cannabis excepté. Les trois quarts de l'élevage se concentrent dans les EDS 4, 5 et 6. Les bovins représentent partout un peu plus de la moitié du cheptel compté en UGB. L'élevage représente une importante option de développement. Il peut être intensifié dans les unités de production familiales et la transformation de ses produits peut apporter une valeur ajoutée significative.

Le cannabis a une importance économique essentielle pour les foyers ruraux d'une grande partie du territoire régional. Une estimation des revenus payés aux producteurs (dont l'ordre de grandeur s'appuie sur une collecte détaillée des informations) montre que ces revenus sont

équivalents à 30 % de la valeur de toute la production agricole (végétale et animale) hors cannabis. Une option, actuellement considérée, serait de normaliser et contrôler la culture du cannabis. Les EDS les plus concernés sont les EDS 5, 6 et 1.

Les PCD ont peu de propositions pour le développement agricole (hormis quelques demandes de projets de petite irrigation). Les projets agricoles sont programmés en dehors des PCD par le **Plan Maroc Vert**. Son pilier 1 a un impact important dans l'EDS 4 (Loukkos). Le Pilier 2 est très présent dans les EDS 5 (basse montagne rifaine) et 6 (Haute montagne rifaine). Les principales activités concernent l'arboriculture et la transformation des produits (huileries, lait, fruits secs).

### 3. Biomasse et environnement

Le couvert naturel, forêts arborées, forêts arbustives, matorral et parcours, occupent une place majeure dans la superficie du territoire (50 %). Le patrimoine constitué par cette biomasse doit être protégé et valorisé par des politiques environnementales (production forestière, ressource pour l'élevage, valeur paysagère et touristique, etc.) car il se dégrade par le surpâturage, l'exploitation excessive du bois de feu et les défrichements pour des mises en culture qui détruisent les sols. La biomasse s'appauvrit et sa dégradation contribue à une forte érosion des versants et à des dysfonctionnements croissants des régimes hydriques. Les priorités à mettre en œuvre concerneraient principalement les EDS 1, EDS 2 et EDS 6.

L'une des grandes orientations du développement régional doit se focaliser sur la gestion durable des ressources naturelles. Cette option est d'autant plus urgente que la mauvaise gestion ou la surexploitation de ces ressources conduit à des dégradations, parfois irréversibles, avec une accentuation de l'érosion et une progressive désertification des écosystèmes. Cette régression a, ou aura, un coût de plus en plus élevé pour le pays car, compromettant la régulation hydrique et substituant des écoulements brutaux en nappes aux infiltrations dans les sols, elle affectera de plus en plus les apports utiles d'eau en aval, notamment dans les barrages de l'Ouergha et ses affluents. La gestion durable des écosystèmes naturels de la région de Tanger - Tétouan n'est pas seulement une priorité importante pour la région, elle est aussi une exigence à l'échelle de l'environnement du pays (c'est aussi le cas de toutes les montagnes du Maroc qui constituent son « château d'eau »).

Une gestion durable des écosystèmes serait possible en partant d'approches fondées sur des plans de gestion des territoires, à l'échelle des communautés villageoises ou à celle de grappes de villages (vallée, par exemple). Mais de tels plans ne sont envisageables que si l'on peut les élaborer avec des interlocuteurs responsables (les communautés et les usagers) et leur apporter un soutien technique. Ils ne le sont également que si l'on trouve des incitations et des compensations appropriées pour dédommager l'effort que devront faire les usagers pour respecter de nouvelles disciplines d'usage des ressources et pour les faire respecter.

La première condition, trouver des interlocuteurs responsabilisés, est compliquée car l'administration des forêts s'est érigée en gestionnaire éminent de tout l'espace végétalisé, sans tenir compte du fait que cet espace entre dans les territoires légaux des communes rurales

et dans lesquels elles ont une priorité juridique. Cette question se complique du fait de contestations du système foncier, les communautés rappelant qu'une majeure partie des espaces végétalisés faisaient autrefois partie de leur espace collectif et que c'est à ce titre qu'elles continuent à en user, en dépit des conflits avec l'administration des forêts. Une voie de sortie possible, qui est recommandée dans de nombreuses études de stratégie au Maroc, serait de délimiter les territoires d'usage des communautés (à l'intérieur des limites communales), d'en faire un plan d'aménagement (avec l'aide de services techniques et sur la base d'une concertation participative), puis de décider d'un programme de mise en œuvre sur la base d'une relation contractuelle entre l'Etat / Administration des Forêts / Ministère de l'Intérieur / et les communautés représentées dans les communes rurales. Les droits fonciers ne seraient pas discutés mais seulement les modalités d'une gestion nouvelle des territoires, qui n'impliquerait que l'usage contractuel (sur des bases durables) de toutes les ressources naturelles (y compris les terres agricoles) de chaque territoire local.

La stimulation et les incitations constituent un problème plus complexe car le respect d'un plan de gestion durable des ressources naturelles implique des disciplines d'usage, le respect de périodes de mise en repos, des calendriers d'accès aux ressources, un recul de l'agriculture des terres impropres aux cultures, un contrôle des transgressions (y compris par les étrangers – charbonniers illégaux, par exemple), etc. De telles disciplines entraînent des manques à gagner dans le court terme. Une politique qui se développe de plus en plus dans le monde est de considérer que la bonne gestion des écosystèmes bénéficie à toute la communauté nationale et que ceux qui en assurent le bon fonctionnement doivent recevoir des compensations de solidarité pour ces travaux. C'est ce que l'on appelle désormais le « paiement des services rendus à l'environnement ». Cette notion est nouvelle mais elle est déjà affirmée par les recommandations de plusieurs rapports récents. De tels paiements pourraient compenser les manques à gagner résultant des disciplines associées aux systèmes de gestion durable de l'environnement.

Dans un milieu d'argent facile que procure le cannabis, il semble cependant difficile de motiver des agriculteurs pour de complexes modèles de gestion durable de l'environnement. Une alternative serait de promouvoir, à l'échelle des communes ou des syndicats de communes, des associations pour l'environnement qui assureraient des services suivis et de contrôle des plans de gestion des territoires communaux. Ces questions devraient faire l'objet de débats approfondis dans le cadre des discussions sur les orientations stratégiques. Chaque année qui passe est une année de régression de l'environnement. Des seuils d'irréversibilité s'approchent.

À noter que les PCD n'apportent que très peu de propositions pour l'environnement. Elles concernent majoritairement des reboisements et la lutte contre les incendies

#### **4. Diversification économique et promotion de l'ESS**

Le diagnostic met en évidence le besoin d'une diversification des activités économiques. Diverses initiatives montrent que l'une des réponses possibles est celle des produits de « niche » et de terroir. Les activités créées dans la province de Chefchaouen en montrent le

potentiel. Le besoin d'une diversification des activités génératrices de revenus (AGR) invite à renforcer les mécanismes de « l'économie sociale et solidaire » (voir ci-dessous). Il existe déjà de nombreuses coopératives et associations mais celles-ci sont encore insuffisamment reliées au tissu économique et aux activités générées par les villes et les industries. Il y a là un très grand potentiel de développement, en particulier pour mieux intégrer des capacités d'initiative dans les communes rurales avec les activités des villes. Une telle dynamique aurait un impact particulier dans les EDS 2, 3 et 6.

La pêche représente aussi un fort potentiel économique pour la région. Mais elle est actuellement dominée par des entreprises dont les produits sont bien articulés au marché et aux conserveries. La pêche artisanale, qui concerne en particulier le littoral méditerranéen, reste peu intégrée à ces filières. Il serait souhaitable de promouvoir une industrialisation sur la base des coopératives artisanales existantes, notamment dans les EDS 1 et 2.

Le tourisme rural représente aussi une importante option de développement. Ses possibilités concerneraient le tourisme rural dans les EDS 5 et 6 (gîtes, randonnées, activités culturelles, etc.) et une association des communes rurales au tourisme littoral et de lacs de barrages (EDS 1, EDS 3 et EDS 5). La valorisation du patrimoine culturel peut contribuer à un enrichissement des populations locales mais elle peut également donner une valeur ajoutée aux activités touristiques (EDS 4, 5 et 6).

Globalement, l'activité industrielle dans la région est en partie liée aux capitaux étrangers, ce qui, d'une part, la rend vulnérable aux changements de la situation internationale et, d'autre part, n'encourage pas l'intégration avec les autres activités industrielles du territoire. Une politique de développement économique régional pourrait chercher à influencer des approches différentes, par des accords de collaboration et de responsabilité sociale des entreprises à capitaux étrangers (et des grandes entreprises de capital marocain) avec des entreprises et coopératives de production locales. La coopération pourrait par exemple porter sur la formation, le financement d'initiatives productives sur le territoire, l'adéquation des infrastructures locales ou la fourniture de produits régionaux susceptibles de promouvoir un marché (par exemple en fournissant le miel du territoire aux hôtels des villes). De telles approches pourraient favoriser de nouvelles synergies entre l'industrie et l'économie locale, notamment dans l'industrie textile et du cuir et l'agro-industrie (qui compte avec une forte composante artisanale). Des possibilités existent également dans les activités industrielles allouées à l'exploitation forestière.

## **Vers un agenda régional pour le développement des activités productives du territoire dans le cadre d'une économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire dans la région Tanger - Tétouan a connu une croissance importante au cours de la dernière décennie, avec des taux annuels de création des coopératives supérieurs à 10 % (PNUD) et la mise en place d'un observatoire régional de l'économie sociale. Cela peut être un élément clé pour générer à la fois revenus et emplois sur le territoire. Ainsi, une étude du cabinet Ucotra Consulting (2012) pour l'élaboration du « Plan de Développement Régional de l'Economie Sociale pour la Région de Tanger Tétouan » a identifié une trentaine d'initiatives prioritaires pour la génération de revenus sur le territoire.

Cette étude souligne, toutefois, des difficultés importantes à la fois de gestion et d'opérationnalisation pour les coopératives dans leur ensemble ; ce qui peut montrer que l'effort pour la création de coopératives n'a pas été accompagné par un soutien suffisant. L'étude propose l'élaboration d'un plan régional pour surmonter ces difficultés. Toutefois, la mise au point du plan proposé part de l'offre de services pour les coopératives sans tenir compte de la façon dont les coopératives du territoire auront accès à ces services. Afin de tirer le meilleur parti de cette offre de services, il faudrait prévoir des agents locaux ou régionaux qui accompagnent les coopératives et mobilisent ces services sur le territoire. De plus, le plan ignore l'importance de la collaboration avec d'autres entreprises (sociales ou privées), les associations professionnelles, les centres de formation ou de recherche et les institutions publiques. Cela constitue l'un des aspects clés afin d'être plus compétitifs ou d'élargir les possibilités d'accès au marché.

Sur la base de ce constat et d'expériences menées ailleurs (notamment par la région Catalane en Espagne), une démarche de promotion de l'ESS basée sur les capacités productives réelles du territoire pourrait être proposée.

### ***Principes d'action***

- Promotion publique – leadership privé : les coopératives et entreprises doivent être celles qui portent l'initiative, la tâche du gouvernement est de les accompagner en facilitant leurs activités.
- Concentration sur un nombre limité de secteurs dynamiques offrant une masse critique, des avantages concurrentiels et un potentiel de croissance.
- Sélection de quelques initiatives stratégiques pour la promotion publique, qui doivent avoir la capacité de « tirer » l'ensemble de l'économie régionale.
- Dialogue stratégique public-privé. Etablissement d'une feuille de route à moyen terme.

### ***Étapes***

1. **Identification des activités économiques du territoire** avec masse critique, avantages concurrentiels et potentiel de croissance. A priori : oléiculture ; apiculture et PAM ; pêche artisanale et sa conservation ; etc.
2. **Identification des agents** les plus significatifs pour chacune des activités prioritaires pour la région : entreprises, coopératives, associations, centres de recherche, etc., ainsi que des initiatives publiques et privées à prendre en compte.
3. **Définition du schéma de gouvernance public-privé** (participation des divers acteurs publics et privés). Ce système devrait servir à la fois à définir l'Agenda régional et à promouvoir sa mise en œuvre et son suivi. Il peut y avoir deux alternatives (la première présentant un plus grand potentiel) :
  - a. Une promotion du Conseil Régional, y compris de l'APDN et des communes avec une forte présence d'activités économiques spécifiques.
  - b. Une promotion de l'association de communes avec une forte présence d'activités économiques spécifiques (la Charte Communale le permet).
4. **Accorder l'Agenda régional avec les agents les plus significatifs** pour chacune des activités économiques prioritaires avec un plan d'actions pour les prochaines années.

5. **Mise en œuvre et suivi**, si nécessaire avec l'appui d'un organisme ressource.

## 5. Une meilleure prise en compte des douars dans le développement

Le diagnostic qui a largement porté sur les problématiques et les options de développement dans des espaces de développement spécifiques, a mis en évidence l'importance essentielle de l'échelle des douars. Pour la première fois, les données recueillies lors de l'élaboration des PCD ont permis d'analyser des problématiques à cette échelle. Ces analyses montrent que l'appréhension de nombreux problèmes à l'échelle des provinces des communes rurales ou des EDS facilite la définition des programmes se rapprochant des populations dans de nombreux domaines.

La reconnaissance de ce niveau et la définition de compétences nouvelles en tant que niveau d'action infra-communal, devraient être considérées dans le cadre d'une politique novatrice de développement régional.

## 6. Quelques implications pour la planification régionale

Les déficits constatés dans les Plans Communaux de développement rural, notamment en matière de développement agricole, activités génératrices de revenus et de gestion durable de l'environnement, montrent que ces plans n'ont pas bénéficié du soutien des programmes d'Etat dans ces secteurs d'activité. Ce constat appelle quelques remarques de fond sur la relation qui devra s'établir entre les PCD et les opérateurs des programmes sectoriels. Les points suivants sont particulièrement soulignés.

- Intégrer les politiques sectorielles dans les PCD.
- Mettre en place des mécanismes de financement permettant aux communes de mettre en œuvre directement des programmes d'action recevant des fonds publics.
- Intégrer les PCD dans la planification régionale par des mécanismes de consultation « bottom up ».
- Améliorer les mécanismes de gouvernance et les échelles d'action territoriales (communes rurales et provinces, douars, EDS).
- Les options de développement retrouvent de nombreuses orientations des lignes directrices d'appui à la stratégie de la région, du Programme Art Gold/PNUD 2011.
- Mais le diagnostic des PCD met particulièrement en évidence :
  - o Les problématiques de l'environnement
  - o Celles de l'enclavement social
  - o Celles de l'économie sociale et solidaire
  - o Il faut aussi apparaître la diversité des échelles territoriales du développement

## Annexe 1 : Guide des indicateurs

## Présentation

Le présent guide détaille les indicateurs, indices et termes techniques utilisés dans le diagnostic régional du projet de mise en cohérence territoriale des produits de la planification des communes de la région de Tanger-Tétouan. Il présente aussi la réalisation de certaines cartes à plusieurs échelles (douars, EDS et province).

L'indicateur est une variable qui permet de décrire la situation d'un phénomène précis à une date précise. Il mesure un phénomène et permet de montrer l'évolution d'un élément pour une période donnée. Un indice est un indicateur synthétique construit sur la base d'un ensemble d'indicateurs simples. On peut citer l'exemple de l'indice d'enclavement social, qui sera explicité dans la suite du document.

Les indicateurs sont des outils de prise de décision. Parmi les utilités des indicateurs, on peut citer :

- Mesurer l'évolution progressive de la situation dans un territoire donné, par exemple le taux d'analphabétisme entre 16 ans et 45 ans ou encore le taux d'abandon scolaire.
- Evaluer les besoins d'une population ou d'une composante de la population (personnes âgées, femmes,...) dans un espace bien défini. On peut le considérer comme un outil d'aide à la décision surtout dans le domaine de la planification territoriale.
- Evaluer l'impact de certains projets sur la population dans un territoire (augmentation de la population bénéficiaire du réseau électrique avec l'ONEE, réduction de la distance pour se rendre à l'école primaire, dans un établissement de santé,...).

L'association Targa a pu collecter un ensemble de données au niveau des douars et des communes, et par la suite les agréer à des échelles supérieures. La réalisation des cartes a été faite à plusieurs échelles : douar<sup>17</sup>, EDS et province.

Pour la réalisation des cartes à l'échelle du douar, chaque douar est considéré comme un point auquel est affectée la valeur de son indice. Par la suite, on réalise une interpolation spatiale de cet indice sur l'ensemble du territoire de la région.

### ***Lecture des cartes***

Dans la majorité des cartes, on trouve des tableaux. Dans ces tableaux, les colonnes sont divisées en deux parties, une première partie avec un chiffre absolu et une deuxième partie avec un pourcentage. Ce pourcentage représente la part de l'EDS dans l'ensemble de la région.

Par exemple, pour la carte intitulée « Part de la population rurale dans la population totale dans EDS de la région de Tanger-Tétouan », dans la colonne « population rurale », on trouve pour la ligne « Littoral méditerranéen » la valeur 92 192 pour l'effectif, suivie de la valeur

---

<sup>17</sup> Au Maroc, le terme *douar* désigne un petit village ou un groupement d'habitations rurales. Il constitue couramment l'unité de base de la commune rurale, mais les douars ne sont pas intégrés dans le codage géographique officiel et, d'un service administratif à l'autre, la liste et les noms des douars peuvent changer.

9 %, signifiant que ces 92 192 habitants représentent 9 % de la population rurale totale de la région (soit 1 043 456 habitants).

EDS	Effectif de la population totale		Population rurale	
	Effectif	%	Effectif	%
Littoral méditerranéen	268 177	11	92 192	9
Nord péninsulaire	919 803	39	130 538	13
Littoral atlantique	52 607	2	23 078	2
Moyen et bas Loukkos	429 317	18	196 833	19
Basse montagne sud rifaine	339 332	14	278 942	27
Haute montagne du Rif occidental	359 953	15	321 873	31
<b>Total de la région Tanger-Tétouan</b>	<b>2 369 189</b>	<b>100</b>	<b>1 043 456</b>	<b>100</b>

## 1. Ressources humaines

### 1. Taux d'évolution de la population dans les Espaces de Développement Spécifiques de la région entre 2004 et 2014

<b>Définition</b>	<b>Le taux d'évolution de la population fait référence à la variation relative de la population au cours d'une période sur un territoire donné.</b>
<b>Unité de mesure</b>	En pourcentage (%)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Effectif de la population en 2004 (P<sub>2004</sub>)</li><li>➤ Effectif de la population en 2014 (P<sub>2014</sub>)</li></ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Taux d'évolution de la population = <math>(P_{2014} - P_{2004}) / P_{2004} * 100</math></b>
<b>Source des données</b>	HCP : estimation de la population à partir du RGPH de 2004 pour l'année 2014.

### 2. Part de la population rurale dans la population totale des EDS

<b>Définition</b>	<b>La part de la population rurale dans la population totale en 2010 est le rapport entre la population rurale d'un territoire donné en 2010 et la population totale de ce territoire.</b>
<b>Unité de mesure</b>	En pourcentage (%).
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Effectif de la population totale en 2010 (Pt)</li><li>➤ Effectif de la population rurale en 2010 (Pr)</li></ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Part de la population rurale = <math>Pr / Pt * 100</math></b>
<b>Source des données</b>	Système d'Information communal (2010) pour les communes rurales. Estimations du HCP pour l'année 2010 pour les communes urbaines.

### 3. Densité de la population rurale dans les EDS de la région de Tanger – Tétouan

<b>Définition</b>	<b>La densité de population d'un territoire rural en 2010 est le rapport entre la population</b>
-------------------	--

	<b>rurale en 2010 et la superficie rurale totale de ce territoire en 2010.</b>
<b>Unité de mesure</b>	En habitants par km <sup>2</sup> (hab / km <sup>2</sup> ).
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Population rurale du territoire en 2010 (Pr)</li> <li>➤ Superficie rurale totale du territoire en 2010 (Sr)</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Densité de la population rurale = Pr / Sr</b>
<b>Source des données</b>	<p>Système d'Information Communal (2010) pour la population.</p> <p>Découpage des communes pour le calcul des superficies.</p>

#### **4. Part des foyers ruraux dont le chef de famille est exploitant agricole dans chaque EDS**

<b>Définition</b>	<b>La part des foyers ruraux dont le chef de famille est exploitant agricole est le rapport entre le nombre de foyers du secteur agricole et le nombre total de foyers ruraux.</b>
<b>Unité de mesure</b>	En pourcentage (%).
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de foyers ruraux en 2010 (Fr)</li> <li>➤ Nombre de foyers ruraux dont le chef de famille se déclare exploitant agricole (Fa)</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Part des foyers ruraux dont le chef de famille est exploitant agricole = Fa / Fr * 100</b>
<b>Source des données</b>	Système d'Information Communal (2010).

## 2. Ressources en infrastructures et services

### 1. Taux d'analphabétisme de la population dans la région de Tanger - Tétouan

<b>Définition</b>	<b>D'après l'Unesco, le taux d'analphabétisme est la « proportion de personnes dans une population donnée, incapables de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne ».</b>
<b>Unité de mesure</b>	En pourcentage (%)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectif total de la population rurale (Pr)</li> <li>➤ Effectif de la population analphabète (Pa)</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Taux d'analphabétisme = Pa / Pt *100</b>
<b>Source des données</b>	Système d'Information communal (2010).

### 2. Part de la population rurale ayant suivi une scolarité

<b>Définition</b>	<p><b>La carte représente la part de la population ayant suivi une scolarité (au moins dans le fondamental) sur l'ensemble de la population rurale de plus de 20 ans.</b></p> <p><b>Le tableau et le graphique en secteurs détaillent également la part de la population ayant atteint des niveaux d'instructions supérieurs (collège, lycée, supérieur). L'obtention d'un diplôme n'est pas prise en compte, seul le fait d'avoir été scolarisé est comptabilisé.</b></p>
<b>Unité de mesure</b>	En pourcentage (%)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectif total de la population rurale (P<sub>totale</sub>)</li> <li>➤ Effectif de la population ayant atteint le niveau fondamental (P<sub>fondamental</sub>)</li> <li>➤ Effectif de la population ayant atteint le niveau collège (P<sub>collège</sub>)</li> <li>➤ Effectif de la population ayant atteint le niveau lycée (P<sub>lycée</sub>)</li> <li>➤ Effectif de la population ayant atteint le niveau supérieur (P<sub>supérieur</sub>)</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Part de la population ayant suivi une scolarité = (P<sub>fondamental</sub> + P<sub>collège</sub> + P<sub>lycée</sub> + P<sub>supérieur</sub>) / P<sub>totale</sub></b>
<b>Source des données</b>	Système d'Information communal (2010).

### 3. Enclavement social de la région de Tanger – Tétouan

<b>Définition</b>	<b>L'accès aux services et aux infrastructures de base a été estimé en combinant plusieurs indicateurs dont la synthèse est exprimée par un indicateur « d'enclavement social ».</b>
<b>Méthode de calcul</b>	<p>L'indice d'enclavement social est calculé à partir de cinq indicateurs de la distance des douars de la commune par rapport à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La route goudronnée la plus proche</li> <li>2. La piste d'accès la plus proche</li> <li>3. L'école la plus proche</li> <li>4. Le collège le plus proche</li> <li>5. Le centre de santé le plus proche</li> </ol> <p>A partir de ces informations, on calcule une moyenne communale, pondérée par la population de chaque douar. Chaque distance moyenne est ensuite rapportée à un score de 0 (négatif) à 10 (positif).</p> $d = \begin{pmatrix} d_{route} \\ d_{piste} \\ d_{ecole} \\ d_{college} \\ d_{sante} \end{pmatrix} \quad M = \begin{pmatrix} 15 \\ 4 \\ 4 \\ 30 \\ 20 \end{pmatrix} \quad c = \begin{pmatrix} 1,75 \\ 2 \\ 1,5 \\ 1 \\ 1,75 \end{pmatrix}$ $I_{douar} = \frac{1}{8} \sum_{i=1}^5 c_i \cdot \max \left( 0, 10 \cdot \left( 1 - \frac{d_i}{M_i} \right) \right)$ <p>En numérotant les douars d'une commune de 1 à n, et en notant P sa population totale, et <math>p_i</math> la population du douar i, on a :</p> $I_{commune} = \frac{1}{P} \sum_{i=1}^n p_i \cdot I_i$
<b>Unité de mesure</b>	L'indice d'enclavement social n'a pas d'unité, sa valeur est comprise entre 0 (enclavement fort) et 10 (enclavement faible).
<b>Source des données</b>	Indice calculé par l'association Targa-Aide durant l'élaboration des PCD dans les provinces du nord

### 4. Taux de raccordement au réseau d'électricité

<b>Définition</b>	<b>La part de la population raccordée à l'électricité est le rapport entre la population raccordée au réseau d'électricité et la population rurale totale.</b>
<b>Unité de mesure</b>	En pourcentage (%)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de foyers ruraux total (<math>Foy_{total}</math>)</li> <li>➤ Nombre de foyers ruraux raccordés au réseau d'électricité (<math>Foy_{raccord}</math>)</li> </ul>

<b>Méthode de calcul</b>	<b>Part de la population raccordée à l'électricité = <math>Foy_{raccord} / Foy_{total} * 100</math></b>
<b>Source des données</b>	Etats des lieux des communes, 2010 (enquêtes douars réalisées par Targa).

## 5. Taux de raccordement au réseau d'eau potable

<b>Définition</b>	<b>La part de la population raccordée à l'eau potable est le rapport entre la population raccordée au réseau d'eau potable et la population rurale totale.</b>
<b>Unité de mesure</b>	En pourcentage (%)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de foyers ruraux total (<math>Foy_{total}</math>)</li> <li>➤ Nombre de foyers ruraux raccordés au réseau d'eau potable (<math>Foy_{raccord}</math>).</li> </ul> <p>Un « foyer raccordé » est ici à prendre au sens de raccordement chez l'habitant, l'accès à l'eau potable par les bornes fontaines publiques n'étant pas comptabilisé.</p>
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Part de la population raccordée à l'eau potable = <math>Foy_{raccord} / Foy_{total} * 100</math></b>
<b>Source des données</b>	Etats des lieux des communes, 2010 (enquêtes douars réalisées par Targa).

### 3. Ressources environnementales en biomasse

#### 1. Occupation de l'espace

<b>Définitions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>La superficie Agricole Utile (SAU)</b> est un concept destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. Elle est composée aussi des prairies et parcours et les surfaces en jachères.</li> <li>➤ <b>La superficie des forêts (SF)</b> correspond à la superficie du couvert forestier.</li> <li>➤ <b>La superficie urbaine (SU)</b> est la superficie totale des zones urbaines</li> <li>➤ <b>Les autres superficies (AS)</b> correspondent aux espaces n'appartenant à aucune des catégories précédentes.</li> </ul>
<b>Unités de mesure</b>	<p>En chiffres absolus (ha)</p> <p>En pourcentage (%)</p>
<b>Méthodes de calcul</b>	<p>SAU : fournie par les CT</p> <p>SF : calcul des superficies à partir de la carte des forêts du Maroc</p> <p>SU : somme des superficies des communes urbaines</p> <p>AS : calcul par soustraction à partir de la superficie totale (ST) : <math>AS = ST - (SAU + SF + SU)</math></p>
<b>Sources des données</b>	<p>ST et SU : découpage des communes</p> <p>SF : haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification</p> <p>SAU : ministère de l'agriculture et de la pêche maritime</p>

Le tableau 5 détaille l'occupation des sols dans la région. Les pourcentages indiqués se rapportent au total de la région et doivent être lus en colonne. Par exemple, on peut y lire que 34 % de la SAU de la région se trouve dans l'EDS 5.

En revanche, les pourcentages indiqués sur la carte qui suit le tableau (carte 18) se rapportent à la superficie totale de l'EDS. On lit alors que 70 % de la superficie de l'EDS 5 est de la superficie agricole utile.

#### 2. Superficie de la végétation naturelle en % de la superficie totale de chaque EDS

<b>Définition</b>	<b>La superficie de la végétation naturelle hors forêt est calculée à partir des superficies restantes auxquelles on retranche 10 % correspondant aux superficies du domaine public et de l'habitat rural. La superficie totale de la végétation naturelle est ensuite obtenue en ajoutant la superficie du couvert forestier.</b>
<b>Unité de mesure</b>	<p>En chiffres absolus (ha)</p> <p>En pourcentage (en %).</p>

<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Superficie totale (ST)</li> <li>➤ Superficie agricole (SAU)</li> <li>➤ Superficie urbaine (SU)</li> <li>➤ Superficie des forêts (SF)</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<p><b>Superficie restante : <math>SR = ST - SAU - SU - SF</math></b></p> <p><b>Superficie de la végétation naturelle = <math>0,9 * SR + SF</math></b></p>
<b>Source des données</b>	Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, 2004

### 3. Superficie du couvert forestier en % de chaque EDS

<b>Définition</b>	Il s'agit des pourcentages du couvert forestier pour chaque EDS par rapport à sa superficie totale.
<b>Unités de mesure</b>	En chiffres absolus (ha) En pourcentage (%).
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Superficie totale en hectare (ha).</li> <li>➤ Couvert forestier (ha).</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<b><math>(\text{couvert forestier} / \text{superficie totale}) * 100</math></b>
<b>Source des données</b>	Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, 2004

### 4. Part de la strate arborée (forêt haute) dans la superficie totale de chaque EDS

<b>Définition</b>	Cette strate regroupe toute la végétation ligneuse mise à part le thuya et le chêne vert. Les reboisements ne sont pas comptabilisés.
<b>Unité de mesure</b>	En chiffres absolus (ha) En pourcentage (%)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Superficie totale (ha)</li> <li>➤ Superficie de la strate arborée (ha)</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<b><math>(\text{superficie de la strate arborée} / \text{superficie totale}) * 100</math></b>
<b>Source des données</b>	Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, 2004

## 5. Part de la strate arbustive (forêt basse et matorral) dans la superficie totale de chaque EDS

<b>Définition</b>	La strate arbustive est composée du matorral et des fruticées, du thuya et du chêne vert.
<b>Unité de mesure</b>	En chiffres absolus (ha) En pourcentage (en %).
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Superficie totale (ha)</li><li>➤ Superficie de la strate arbustive (ha)</li></ul>
<b>Méthode de calcul</b>	$(\text{Superficie de la strate arbustive} / \text{Superficie totale}) * 100$
<b>Source des données</b>	Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, 2004

## 4. Ressources agricoles

### 1. Superficie Agricole Utile en % de la superficie totale de chaque EDS

<b>Définition</b>	Part de la SAU dans la superficie totale
<b>Unités de mesure</b>	En chiffres absolus (ha) En pourcentage (%).
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Superficie totale en hectare (ha).</li> <li>➤ La surface agricole utile en ha.</li> </ul>
<b>Méthode de calcul et chiffres de la carte</b>	<p>Au niveau du tableau, la part de la SAU est calculée en rapportant la SAU de chaque EDS à la SAU totale de la région : <math>(SAU_{EDS} / SAU_{région}) * 100</math></p> <p>Les pourcentages figurants sur la carte représentent la part de la SAU dans chaque EDS : <math>(SAU_{EDS} / \text{superficie totale de l'EDS}) * 100</math></p>
<b>Source des données</b>	Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, 2004 – 2012.

### 2. SAU irriguée en % de la SAU totale de chaque EDS

<b>Définition</b>	<b>Les superficies irriguées</b> correspondent aux périmètres irrigués par la grande hydraulique (GH) et la petite et moyenne hydraulique (PMH).
<b>Unité de mesure</b>	En chiffres absolus (ha) En pourcentage (en %).
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Surface agricole utile (en ha).</li> <li>➤ La SAU irriguée (en ha).</li> </ul>
<b>Méthode de calcul et chiffres de la carte</b>	<p>La part de la SAU irriguée est calculée, au niveau du tableau, en divisant la SAU irriguée de l'EDS par la superficie irriguée de la région : <math>(SAU_{irriguée\ EDS} / SAU_{irriguée\ Région}) * 100</math></p> <p>Les pourcentages figurants sur la carte indiquent la part de la SAU irriguée par rapport à la SAU de chaque EDS : <math>(SAU_{irriguée\ EDS} / SAU_{EDS}) * 100</math></p>
<b>Source des données</b>	Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, 2004 - 2012.

### 3. Répartition des superficies cultivées dans la région de Tanger - Tétouan

<b>Définitions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Céréaliculture</b> : les espèces prises en considération sont le blé dur, le blé tendre et l'orge (céréales de base).</li> <li>➤ <b>Légumineuses</b> : fèves, féveroles, pois chiche, et lentilles.</li> <li>➤ <b>Oléagineuses</b> : tournesol, arachides.</li> <li>➤ <b>Cultures maraîchères</b> : fraisier, haricot vert, pastèque, melon, navet, oignons, pommes de terre, tomate, carottes, petits pois, choux fleur, fèves vertes, courgette, concombre, aubergine.</li> <li>➤ <b>Cultures industrielles</b> : canne à sucre, betterave à sucre, tomate industrielle.</li> <li>➤ <b>Plantations fruitières</b> : olivier, amandier, figuier, prunier, avocatier et cactus, agrumes, grenadier, cognacier.</li> </ul>
<b>Unités de mesure</b>	<p>En hectares (ha)</p> <p>En pourcentages (%)</p>
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Superficie de la céréaliculture (ha)</li> <li>➤ Superficie des légumineuses et oléagineuses (ha)</li> <li>➤ Superficie des cultures maraîchères (ha)</li> <li>➤ Superficie des cultures industrielles (ha)</li> <li>➤ Superficie des plantations fruitières (ha)</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	Les superficies de chaque type de culture sont calculées comme la somme des superficies des espèces considérées.
<b>Source des données</b>	Les données ont été collectées auprès des centres de travaux (2004 – 2012)

De même que pour l'occupation du territoire, le tableau 7 présente des pourcentages par rapport à la région et la carte 26 présente des pourcentages par rapport aux EDS.

### 4. Production agricole dans la région de Tanger - Tétouan

<b>Définition</b>	Le tableau représente une synthèse des productions végétales (en qx) de chaque EDS et la part de ces productions dans le total de la région.
<b>Unité de mesure</b>	<p>En chiffres absolus (qx).</p> <p>En pourcentage (%) par rapport au total régional.</p>
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Production de la céréaliculture (qx)</li> <li>➤ Production des Légumineuses et oléagineuses (qx)</li> <li>➤ Production des Cultures maraîchères (qx)</li> <li>➤ Production des Cultures industrielles (qx)</li> </ul>

	➤ Production des Plantations fruitières (qx)
<b>Méthode de calcul</b>	$\text{Prod}_{\text{Type de culture, EDS}} / \text{Prod}_{\text{Type de culture, Région}}$
<b>Source des données</b>	Les données ont été collectées auprès des centres de travaux (2004 – 2012)

## 5. Superficie, rendement et production des cultures

<b>Définition</b>	Pour chacun des cinq types de culture définis ci-dessus, on calcule par EDS la superficie, la production et le rendement moyen.
<b>Unité de mesure</b>	Superficie en hectares (ha) Production en quintaux (qx) Rendement en quintaux par hectare (qx / ha)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	Superficie, production et rendement
<b>Méthode de calcul</b>	La superficie est la somme des superficies des espèces considérées. De même, la production est la somme des productions des espèces considérées. <b>Rendement = production / superficie</b>
<b>Source des données</b>	Les données ont été collectées auprès des centres de travaux (2004 – 2012)

Les cartes 51 à 55 (annexe 2) présentent ces valeurs pour chacun des cinq types de culture. La couleur utilisée pour le fond de la carte représente la part de la culture dans la SAU totale de l'EDS. Sur chaque EDS, on représente la superficie (en ha) et la production (en qx) à l'aide de deux bâtonnets.

Le tableau donne les valeurs des superficies et rendements de pour chaque EDS en les rapportant par rapport au total de la région. Enfin, une dernière colonne donne les rendements.

## 6. Densité et structure du bétail dans les EDS

Puisqu'on ne dispose pas des poids moyens des espèces et de la composition du cheptel (tranches d'âges), l'unité de gros bétail (UGB) représente dans ce projet une base économique et non pas zootechnique. La formule utilisée dans le calcul des UGB est la suivante :

$$1 \text{ UGB} = 1 \text{ bovin} = 4,5 \text{ ovins} = 4,5 \text{ caprins}$$

<b>Définition</b>	Le tableau de la carte récapitule la structure du bétail dans les EDS de la région. Sur la carte, on peut tirer deux informations ; des camemberts présentent la structure du bétail dans les EDS de la région et la densité du bétail pour chaque EDS.
<b>Unité de mesure</b>	Pourcentage pour la structure du bétail. Densité en UGB / km <sup>2</sup>
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Effectif des ovins en UGB</li> <li>➤ Effectif des caprins en UGB</li> <li>➤ Effectif des bovins en UGB</li> <li>➤ Superficie en km<sup>2</sup></li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	La densité du bétail est calculée pour chaque EDS en rapportant le nombre total d'UGB à la superficie
<b>Source des données</b>	Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (2004 – 2012)

## 7. Structure du cheptel de chaque EDS

Les cartes 56 à 58 (annexe 2) représentent respectivement la part des ovins, caprins et bovins dans le cheptel de chaque EDS.

<b>Définition</b>	Rapport entre le cheptel de l'espèce (en UGB) et le cheptel total (en UGB également).
<b>Unité de mesure</b>	En UGB En pourcentage (%)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Total UGB</li> <li>➤ Effectif de l'espèce en UGB</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	Les % figurant sur la carte représentent la part de l'espèce dans l'EDS. Le tableau de la carte est composé de trois colonnes : le cheptel total de l'EDS, le nombre d'UGB de l'espèce et la part de l'EDS dans la région.
<b>Source des données</b>	Ministère de l'agriculture et de la Pêche Maritime, 2004-2012.

## 8. Nombre d'UGB par foyer d'exploitant agricole dans chaque EDS

<b>Définition</b>	UGB par foyer d'exploitant agricole
-------------------	-------------------------------------

<b>Unité de mesure</b>	UGB / foyer d'exploitant
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Total UGB</li> <li>➤ Foyers d'exploitants</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	L'indicateur est calculé comme étant le rapport du nombre total d'UGB de chaque EDS par le nombre de foyers de l'EDS dont le chef de famille est exploitant agricole.
<b>Source des données</b>	Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, 2004 - 2012. Système d'information communal, 2010.

## 5. Économie

### 1. Valeur des productions agricoles végétales

<b>Définition</b>	Les valeurs des productions agricoles végétales sont une estimation des revenus générés par l'activité agricole dans la région. Connaissant les volumes des productions agricoles et les prix moyens payés aux producteurs, on peut calculer la valeur totale de la production telle que perçue par les producteurs.
<b>Unité de mesure</b>	Valeur en million de dirhams (Mdh)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Productions de chaque espèce (qx)</li> <li>➤ Prix moyens payés aux producteurs des produits agricoles (dh / qx)</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<p>Pour chaque espèce i on calcule <math>\text{Valeur}_i = \text{Prod}_i * \text{Prix}_i</math></p> <p>La valeur totale de la production est obtenue en sommant les valeurs de toutes les espèces :</p> $\text{Valeur}_{\text{tot}} = \sum \text{Valeur}_i$
<b>Source des données</b>	<p>Les volumes de production ont été collectés auprès des centres de travaux (2004 – 2012).</p> <p>Pour les prix des produits agricoles payés aux producteurs : ministère de l'agriculture et de la pêche maritime et Cosumar (2006 – 2011).</p>

De même que précédemment, les tableaux 11 et 12 présentent des pourcentages par rapport à la région et la carte 30 présente les pourcentages par rapport aux EDS.

### 2. Valeur de la production animale

<b>Définition</b>	La valeur de la production animale est calculée à partir des effectifs des espèces de bétail (bovins, ovins et caprins) et du prix moyen de chaque espèce.
<b>Unité de mesure</b>	Valeur en million de dirhams (Mdh)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prix moyen par espèce (dh)</li> <li>➤ Effectif du cheptel (nombre de têtes)</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	$\text{Valeur}_{\text{espèce}} = \text{Prix moyen}_{\text{espèce}} * \text{Effectif}_{\text{espèce}}$ $\text{Valeur de la production animale}_{\text{EDS}} = \text{Valeur}_{\text{Ovin}} + \text{Valeur}_{\text{Caprin}} + \text{Valeur}_{\text{Bovin}}$

<b>Source des données</b>	Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (2004-2012).
---------------------------	---

### 3. Valeur de la production forestière marchande

<b>Définition</b>	La production forestière marchande correspond à la valeur générée par la vente du bois issu des forêts de la région.
<b>Unité de mesure</b>	Valeur (dh)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recettes forestière perçues par les communes (dh)</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<p>Les communes perçoivent 80 % des recettes de la vente du bois issu des forêts situées sur leur territoire, les 20 % restants revenant à l'administration des eaux et forêts. Sur la base des recettes perçues par les communes, nous avons donc pu estimer la valeur de la production forestière marchande.</p> <p><b>Valeur de production forestière = <math>\sum</math> Recettes perçues par les commune * 1,25</b></p>
<b>Source des données</b>	Comptes administratifs des communes (2006-2012).

### 4. Taxes perçues sur les souks

<b>Définition</b>	Il s'agit du montant des taxes collectées par les communes disposant d'un souk hebdomadaire. Seuls les souks situés dans des communes rurales sont pris en compte.
<b>Unité de mesure</b>	Valeur en dirhams (dh) En pourcentage (%)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taxe du souk perçue par les communes rurales</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Taxe de l'EDS / Taxe totale de la région</b>
<b>Source des données</b>	Comptes administratifs des communes (2006-2012).

## 5. Répartition des établissements industriels par secteurs

<b>Définition</b>	Nombre d'établissements industriels par province et répartition de ces établissements entre les différents secteurs.
<b>Unité de mesure</b>	Nombre d'établissements Pourcentage (%)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'établissement d'industrie agro-alimentaire</li> <li>➤ Nombre d'établissement d'industrie textile et du cuir</li> <li>➤ Nombre d'établissement d'industrie chimique et parachimique</li> <li>➤ Nombre d'établissement d'industrie mécanique et métallurgique</li> <li>➤ Nombre d'établissement d'industrie électrique et électronique</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Nombre d'établissement du domaine / Nombre d'établissements total de la province</b>
<b>Source des données</b>	Délégations provinciales du ministère de l'industrie et du commerce

## 6. Production et valeur de la pêche maritime

<b>Définition</b>	Pour chaque port de la région, on dispose de la production et de la valeur totale des captures pour l'année 2012. On a ici agrégé la pêche artisanale et la pêche industrielle.
<b>Unité de mesure</b>	Productions en tonnes Valeurs en milliers de dirhams
<b>Source des données</b>	Office National des Pêches (2012)

## 7. Capacité des établissements touristiques par province

<b>Définition</b>	Nombre d'établissements touristiques par province et répartition de ces établissements par catégorie
<b>Unité de mesure</b>	Nombre de lits Pourcentage (%)
<b>Composantes de l'indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Hôtels (1 à 5 étoiles)</li> <li>➤ Villages de vacances et résidences touristiques</li> <li>➤ Maisons d'hôtes</li> </ul>

	➤ Auberges et pensions
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Nombre d'établissement de la catégorie / Nombre d'établissements total de la province</b>
<b>Source des données</b>	Annuaire statistique du Maroc, 2011

## 6. Économie sociale et solidaire

### 1. Coopératives

<b>Définition</b>	Répartition des coopératives par domaines au sein des EDS. Seules les coopératives actives ont été conservées. Les coopératives des pôles urbains (Tanger, Tétouan, Larache, Ouezzane et Chefchaouen) ne sont pas prises en compte
<b>Unité de mesure</b>	Nombre de coopératives
<b>Secteurs d'activités considérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Agriculture</li> <li>➤ Bâtiment</li> <li>➤ Industrie</li> <li>➤ Commerce</li> <li>➤ Artisanat</li> <li>➤ Forêt</li> <li>➤ Pêche</li> <li>➤ Tourisme</li> </ul>
<b>Méthode de calcul</b>	<b>La taille des cercles correspond au nombre de coopérative de l'EDS pour chaque domaine</b>
<b>Source des données</b>	Observatoire régional de l'économie social et solidaire de la région de Tanger - Tétouan, 2010

### 2. Associations

<b>Définition</b>	Nombre d'associations par 10 000 habitants, et répartition des associations entre les différents secteurs d'activité. Les associations des pôles urbains (Tanger, Tétouan, Larache, Ouezzane et Chefchaouen) ne sont pas prises en compte
<b>Unité de mesure</b>	Nombre d'associations Pourcentage (%)
<b>Secteurs d'activités considérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Activités socio-culturelles</li> <li>➤ Santé</li> <li>➤ Coopération internationale</li> <li>➤ Chasse et pêche</li> <li>➤ Développement</li> <li>➤ Ecotourisme</li> <li>➤ Microfinance</li> </ul>

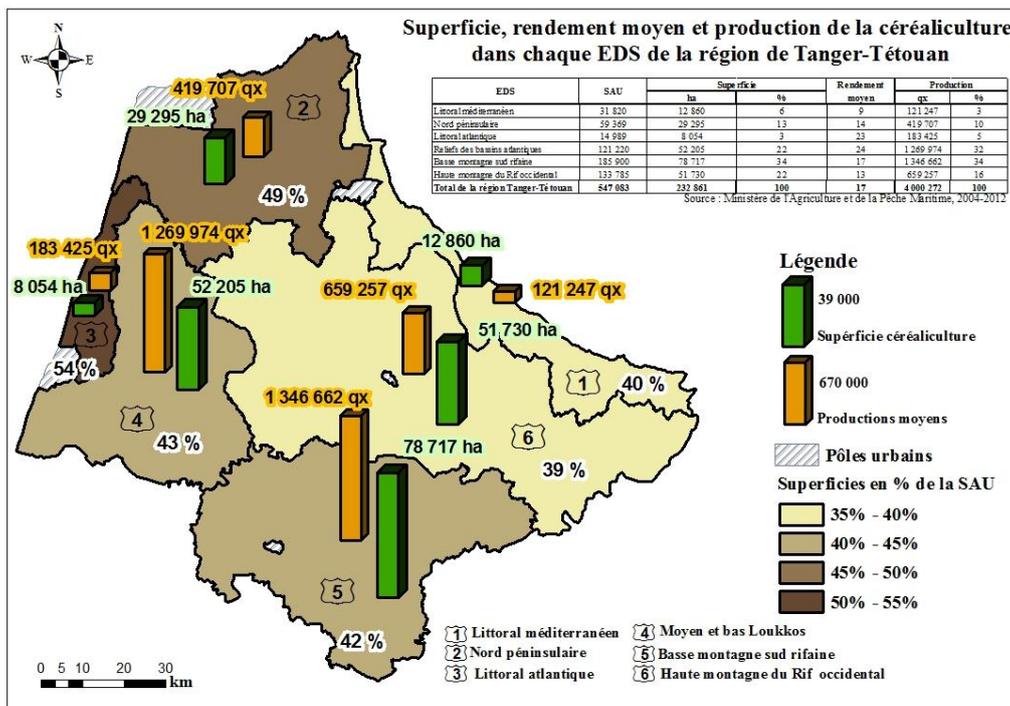
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Nombre d'associations de l'EDS / (Population de l'EDS hors pôles urbains / 10 000)</b> <b>Nombre d'associations du secteur / Nombre d'associations de l'EDS</b>
<b>Source des données</b>	Observatoire régional de l'économie social et solidaire de la région de Tanger - Tétouan, 2010

## Annexe 2. Cartes et graphiques complémentaires

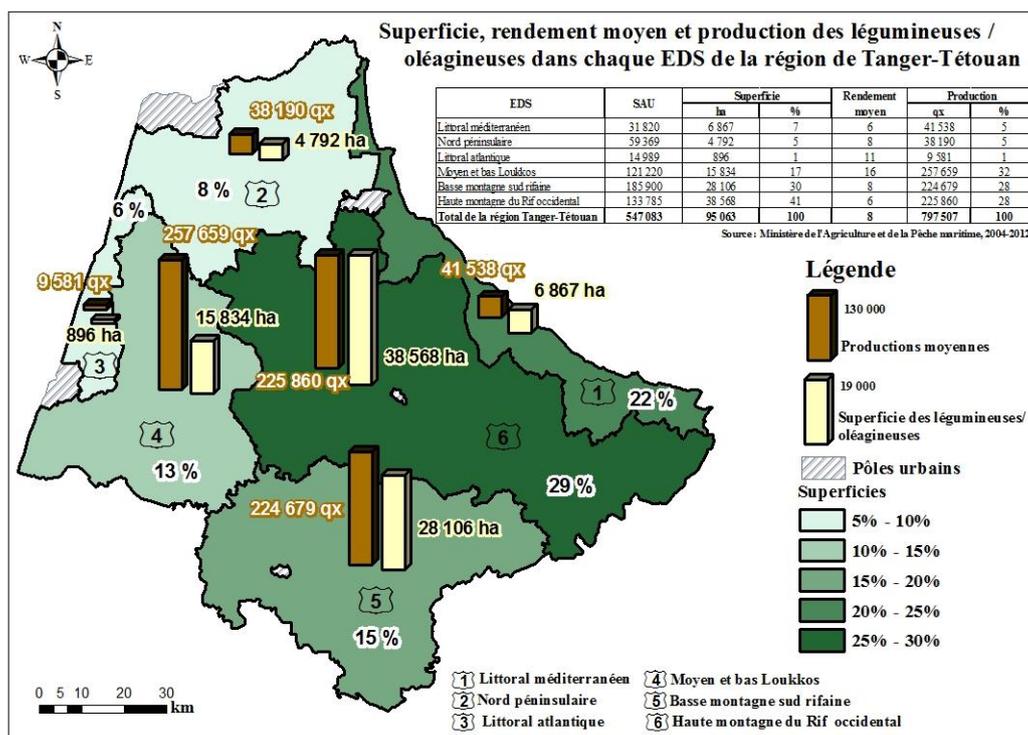
# 1. Cartes complémentaires au diagnostic

## 1. Superficies, rendements et production de l'agriculture

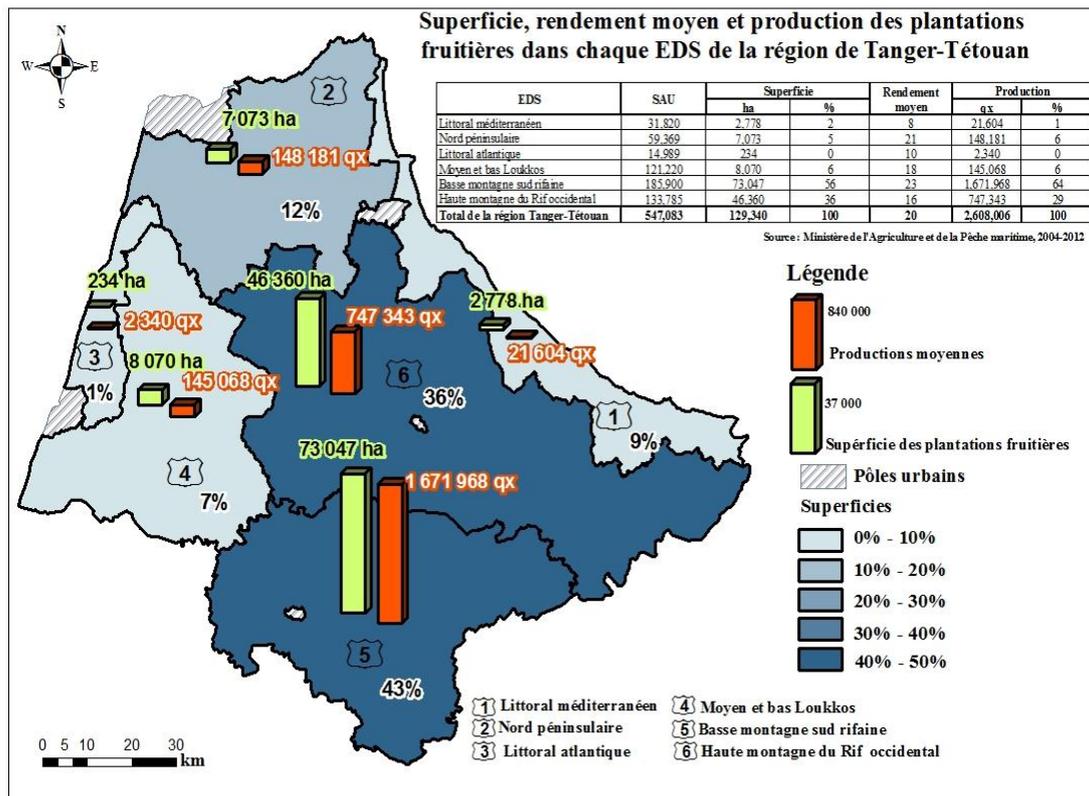
Carte 51. Superficie, rendement et production de la céréaliculture



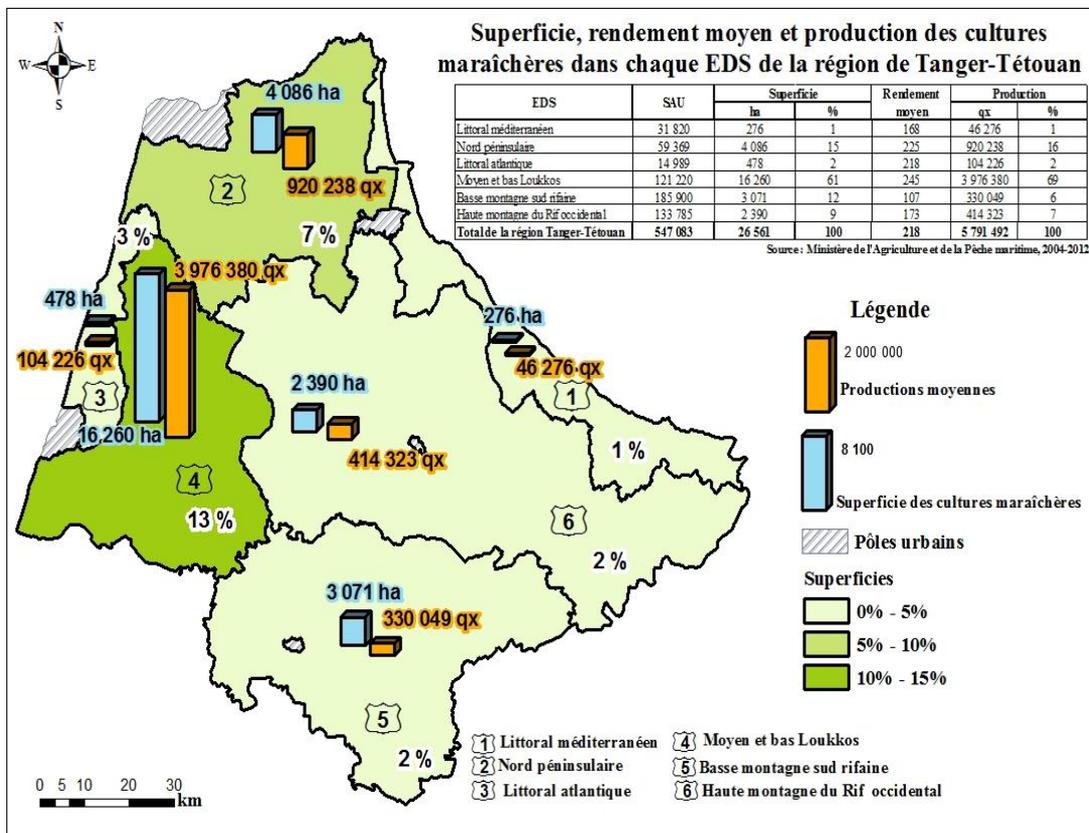
Carte 52. Superficie, rendement et production des légumineuses et oléagineux



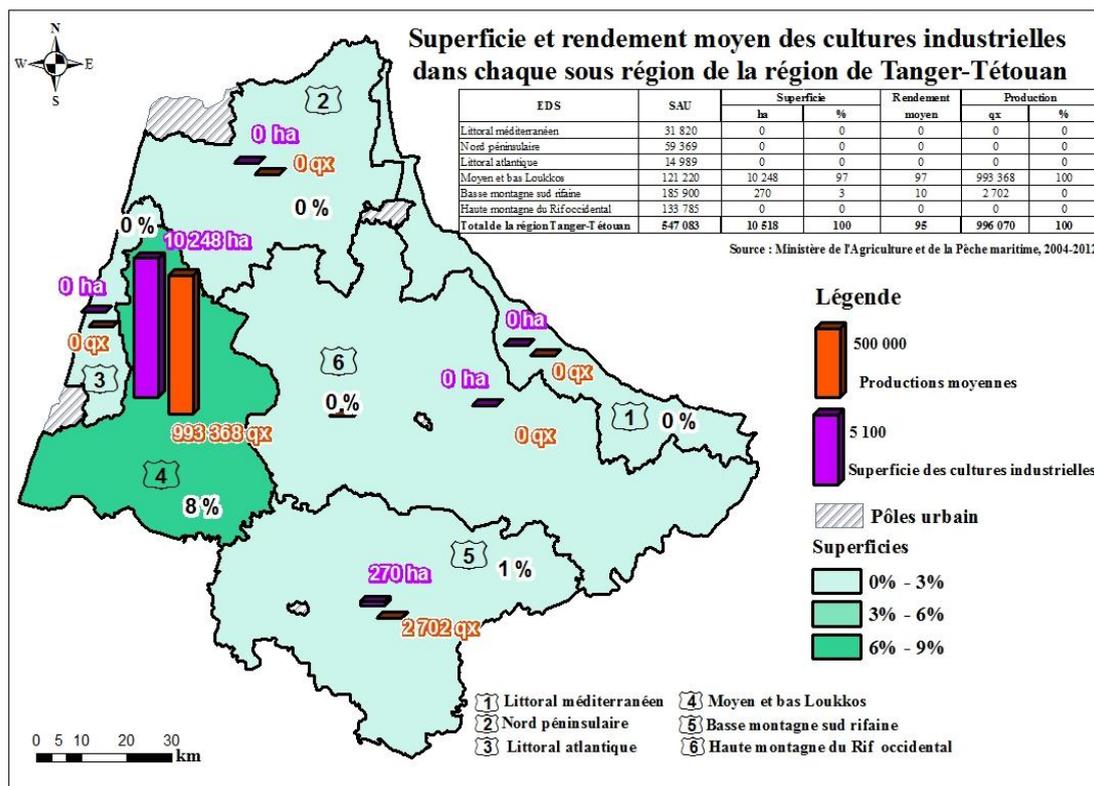
Carte 53. Superficie, rendement et production des plantations fruitières



Carte 54. Superficie, rendement et production des cultures maraichères

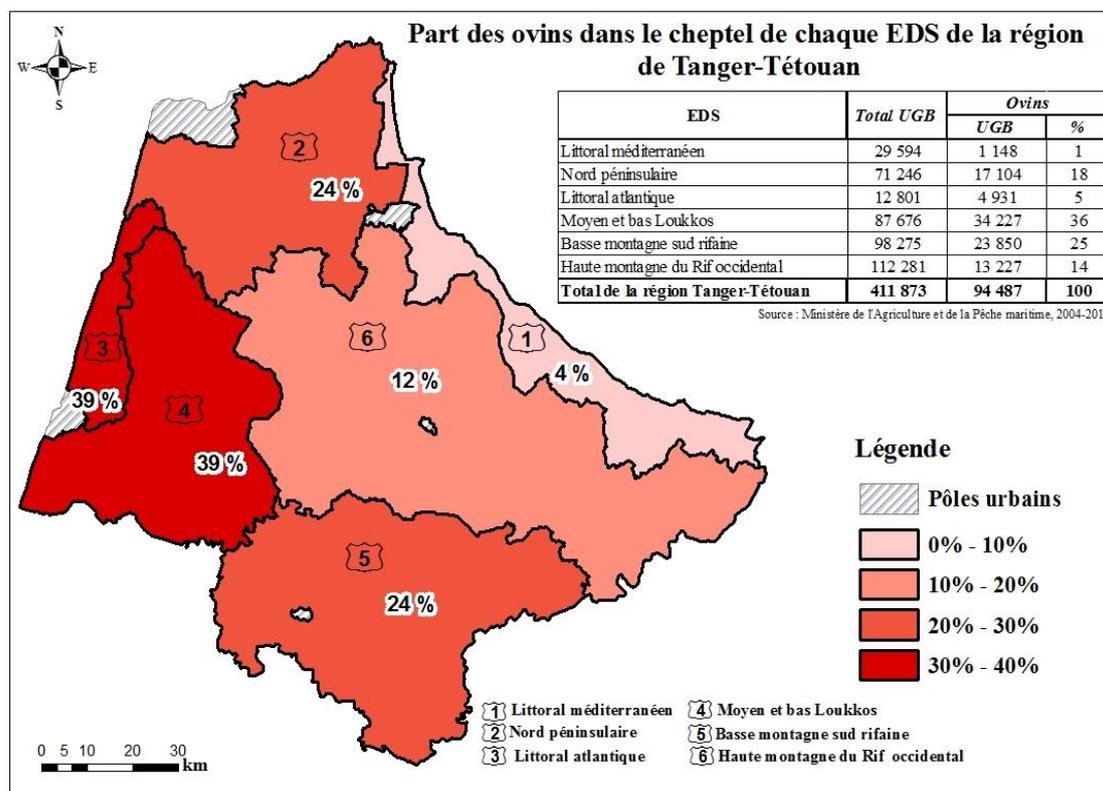


Carte 55. Superficie, rendement et production des cultures industrielles

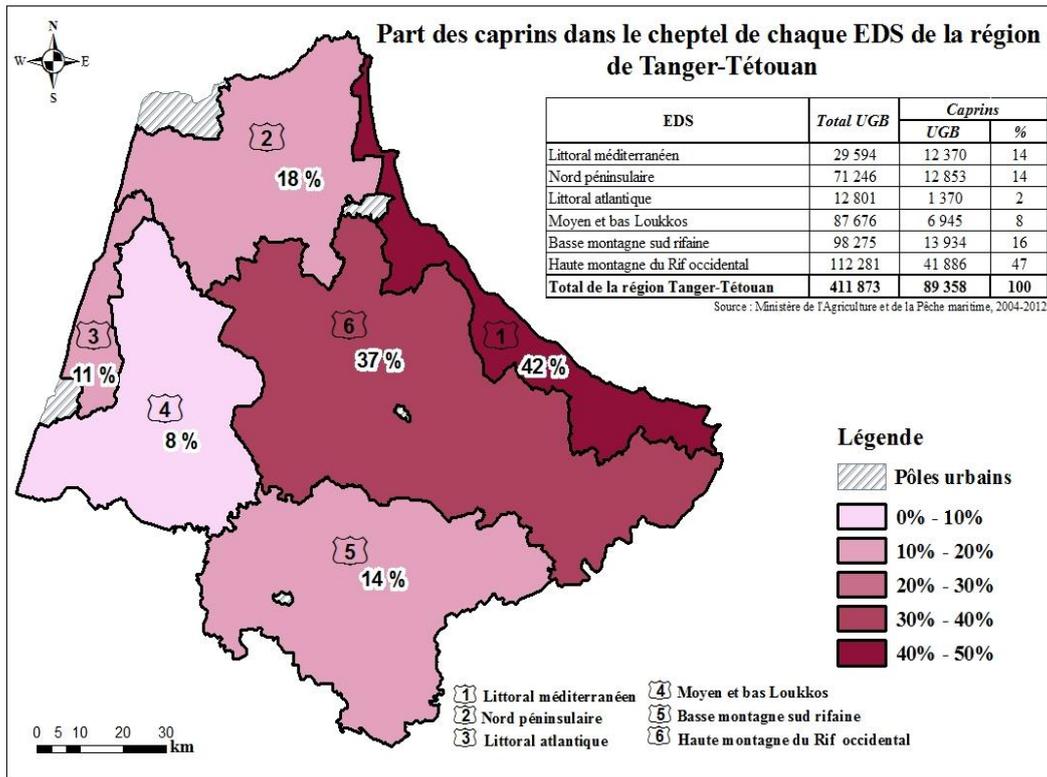


## 2. Répartition des effectifs du bétail

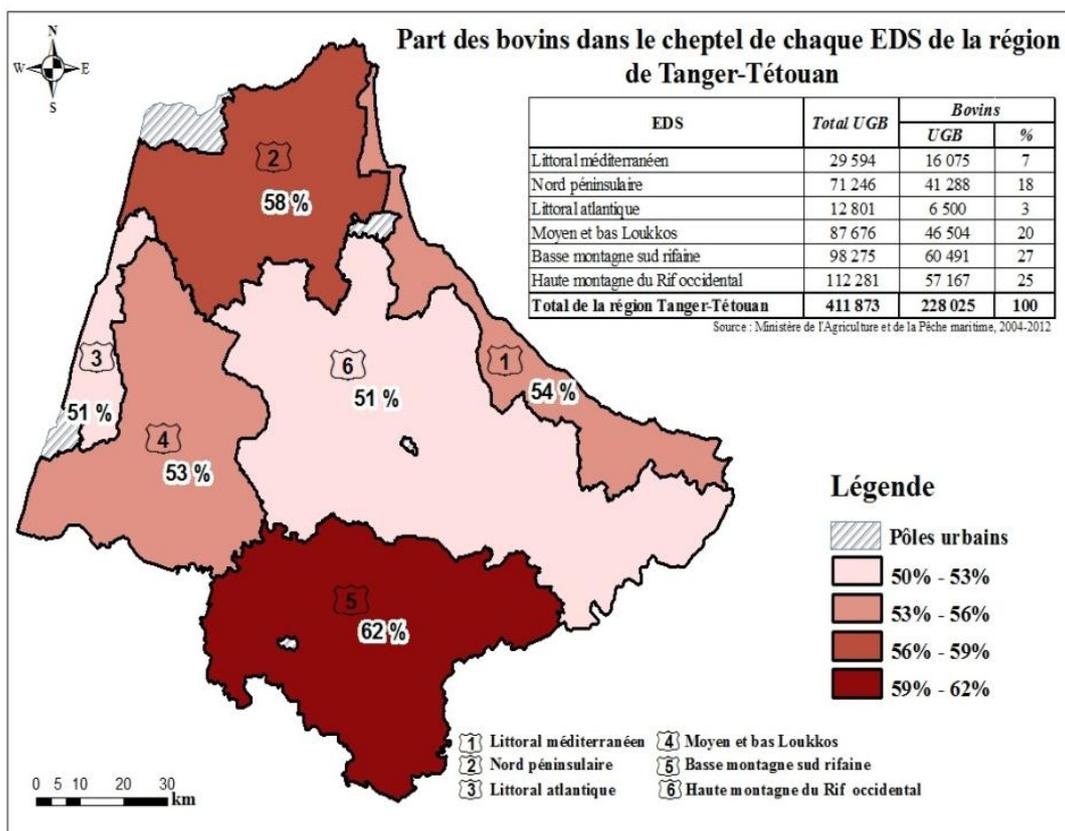
Carte 56. Part des ovins dans le cheptel de chaque EDS



Carte 57. Part des caprins dans le cheptel de chaque EDS



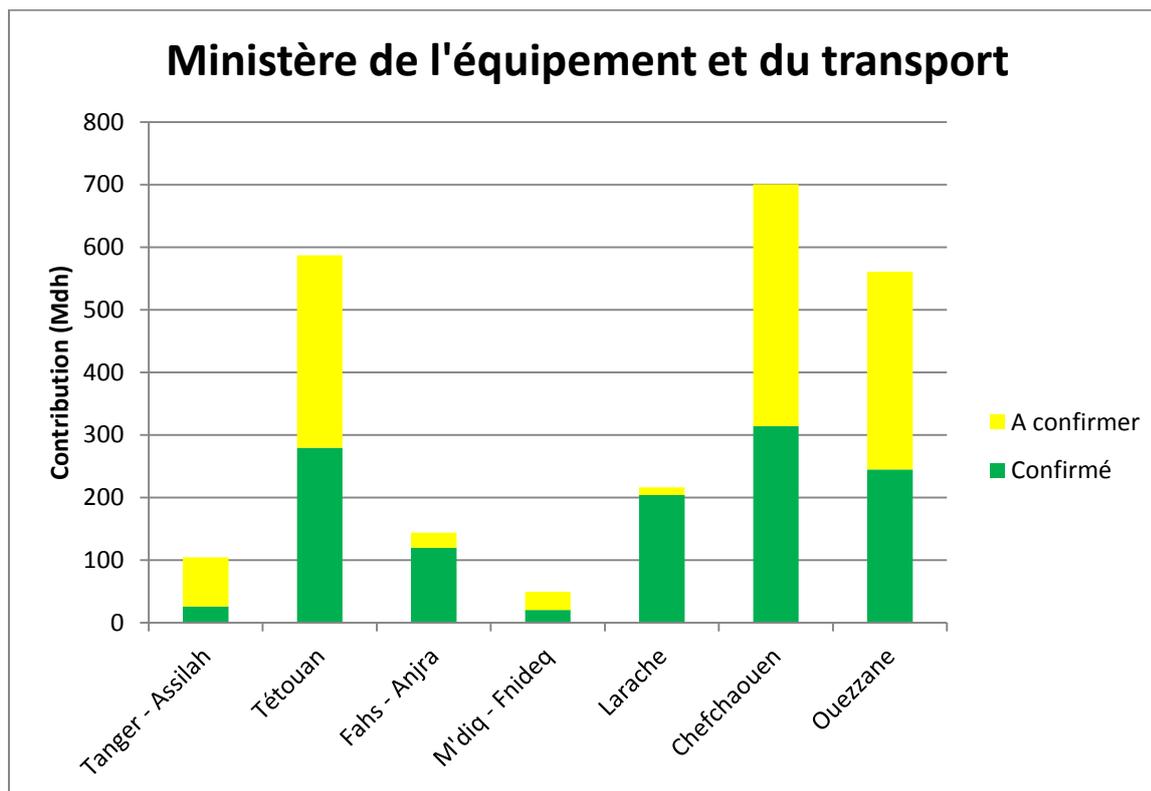
Carte 58. Part des bovins dans le cheptel de chaque EDS

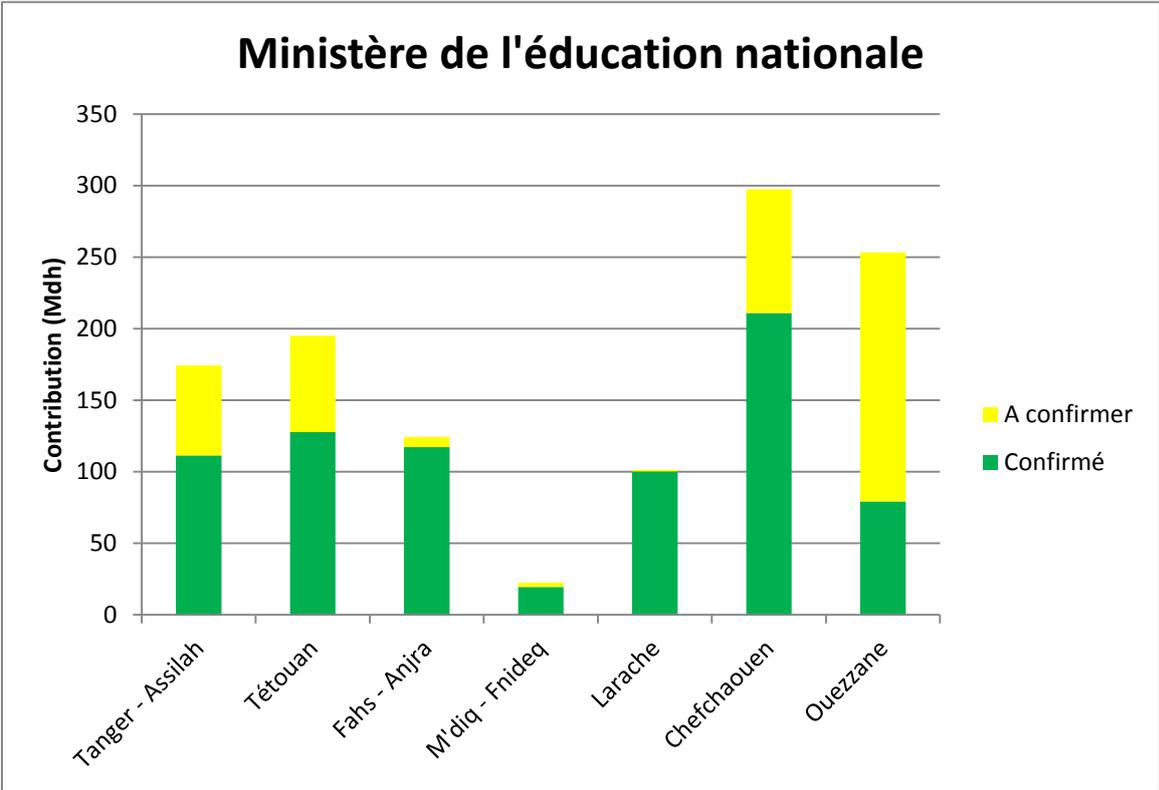
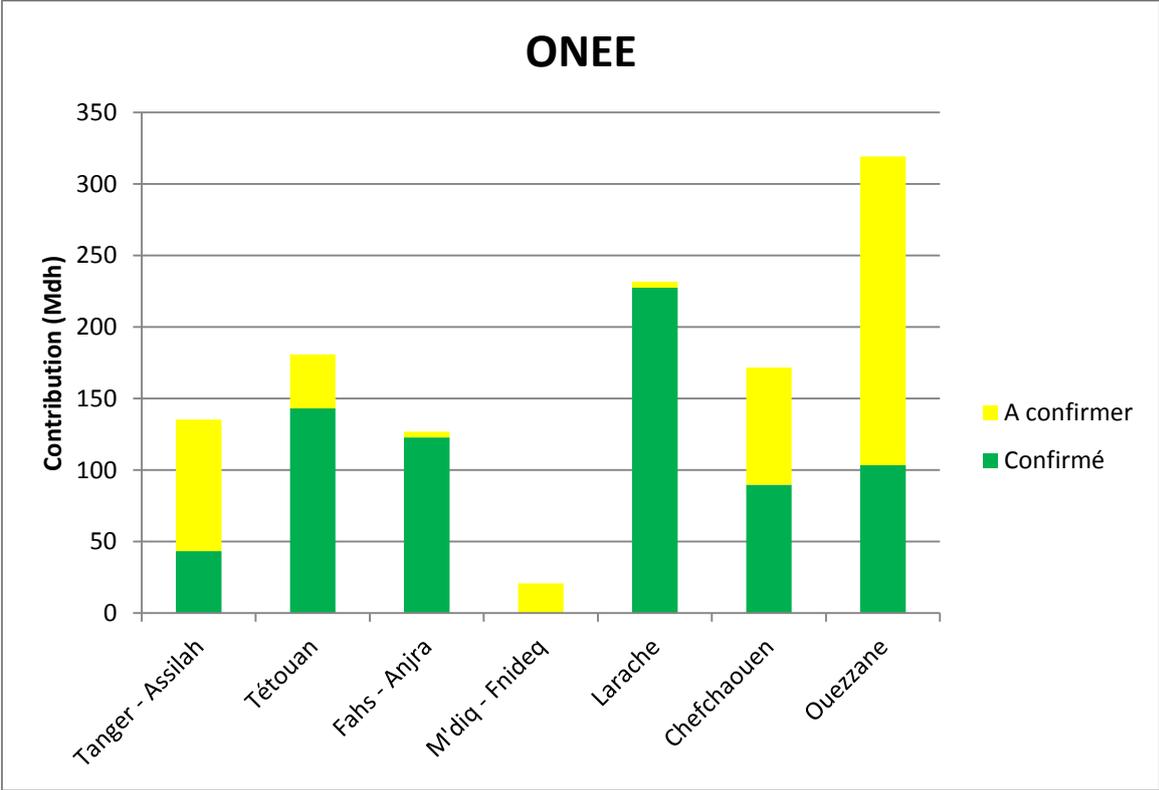


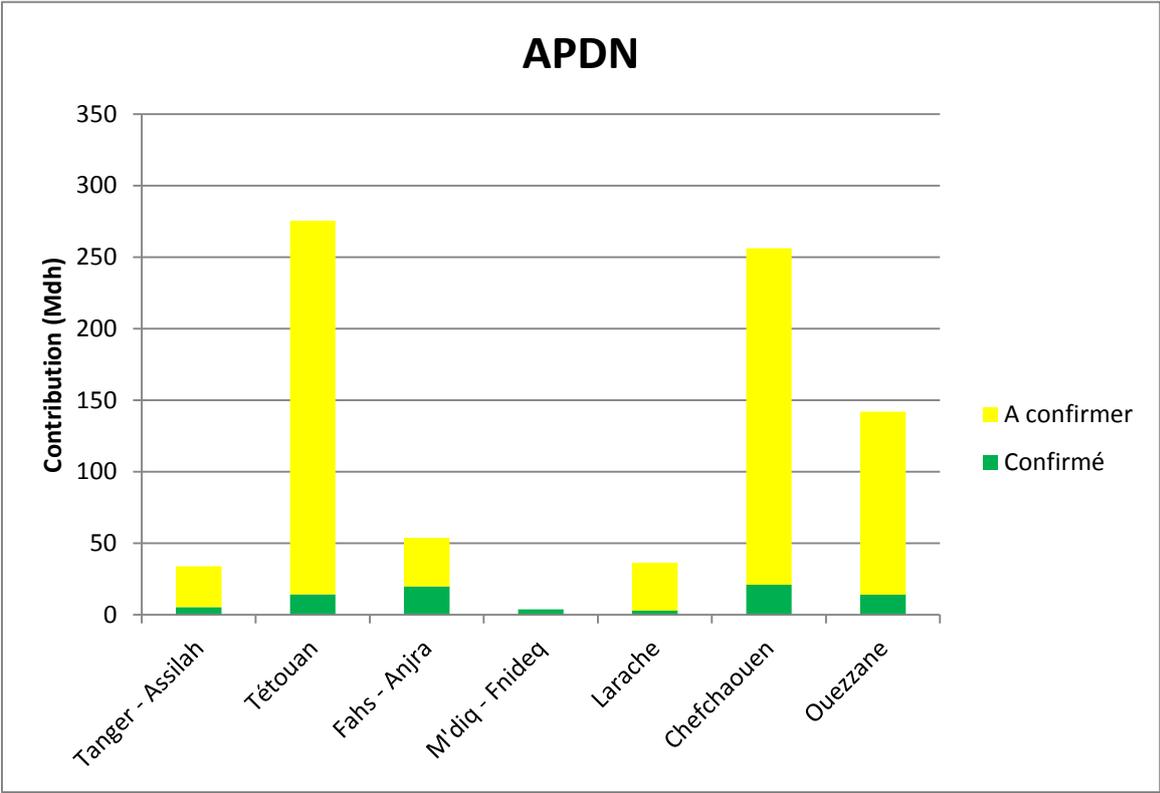
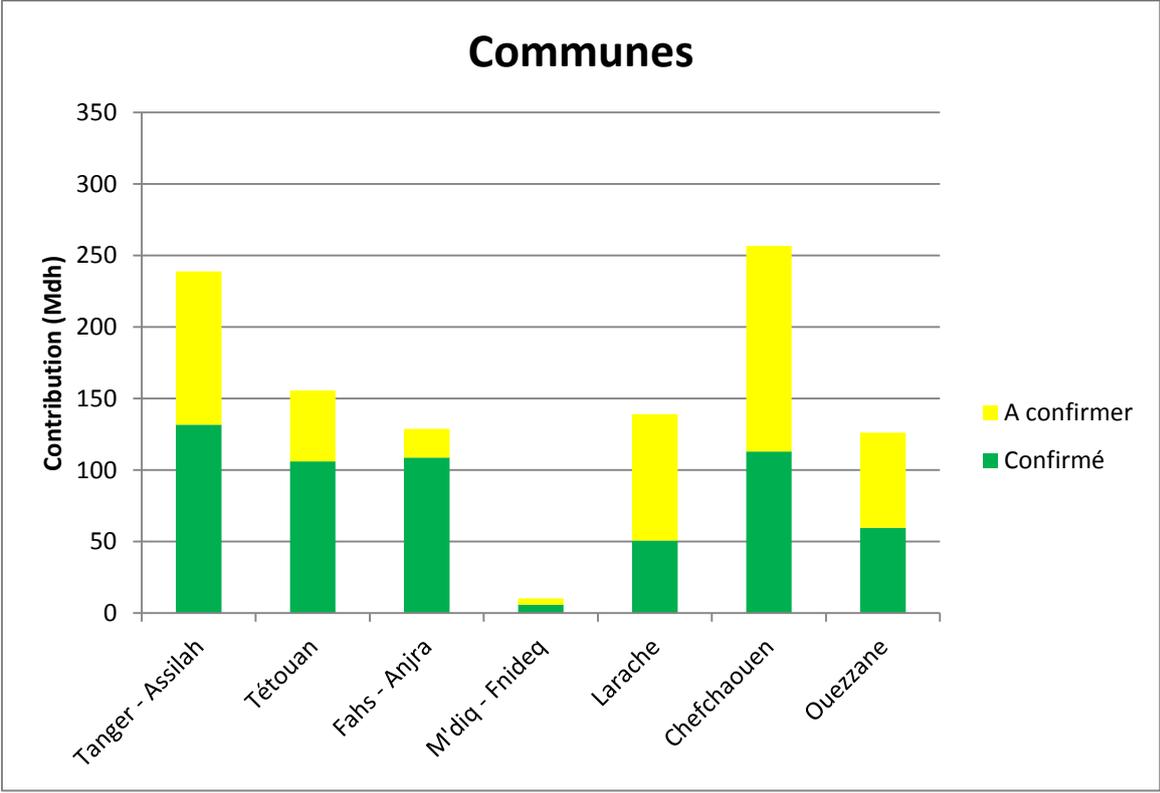
## 2. Graphiques complémentaires à l'analyse des PCD

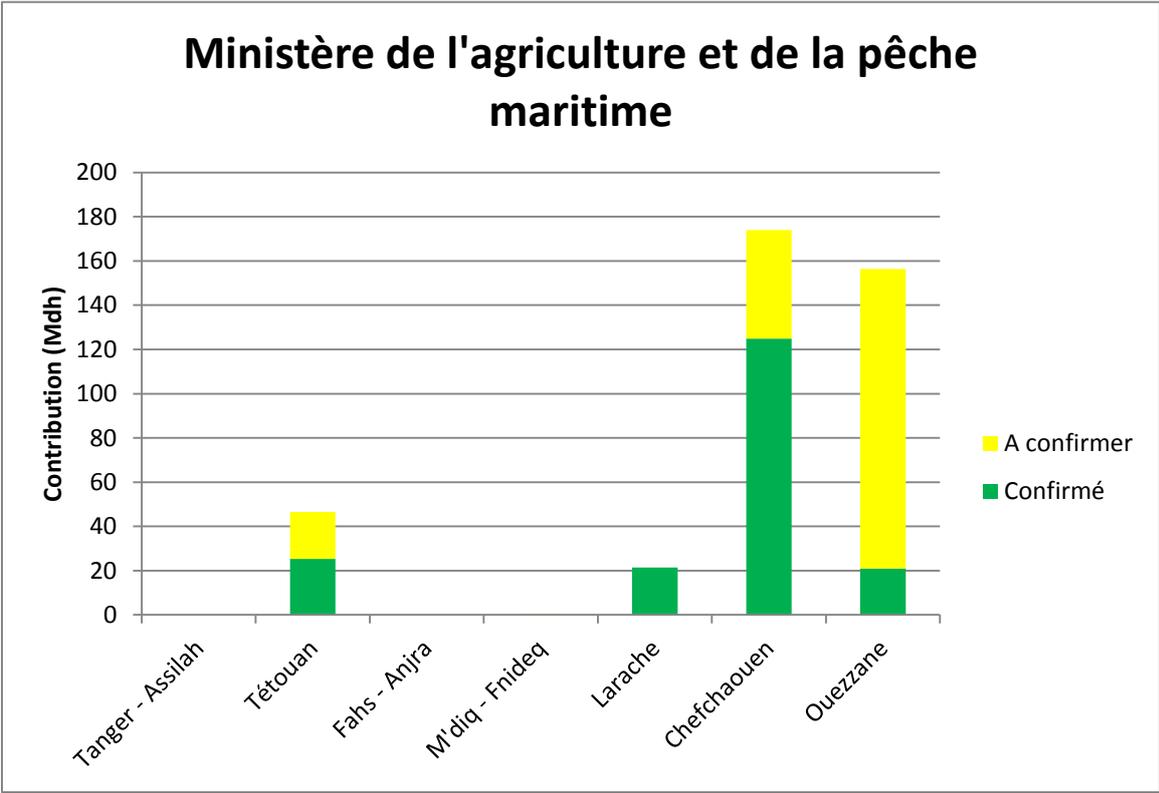
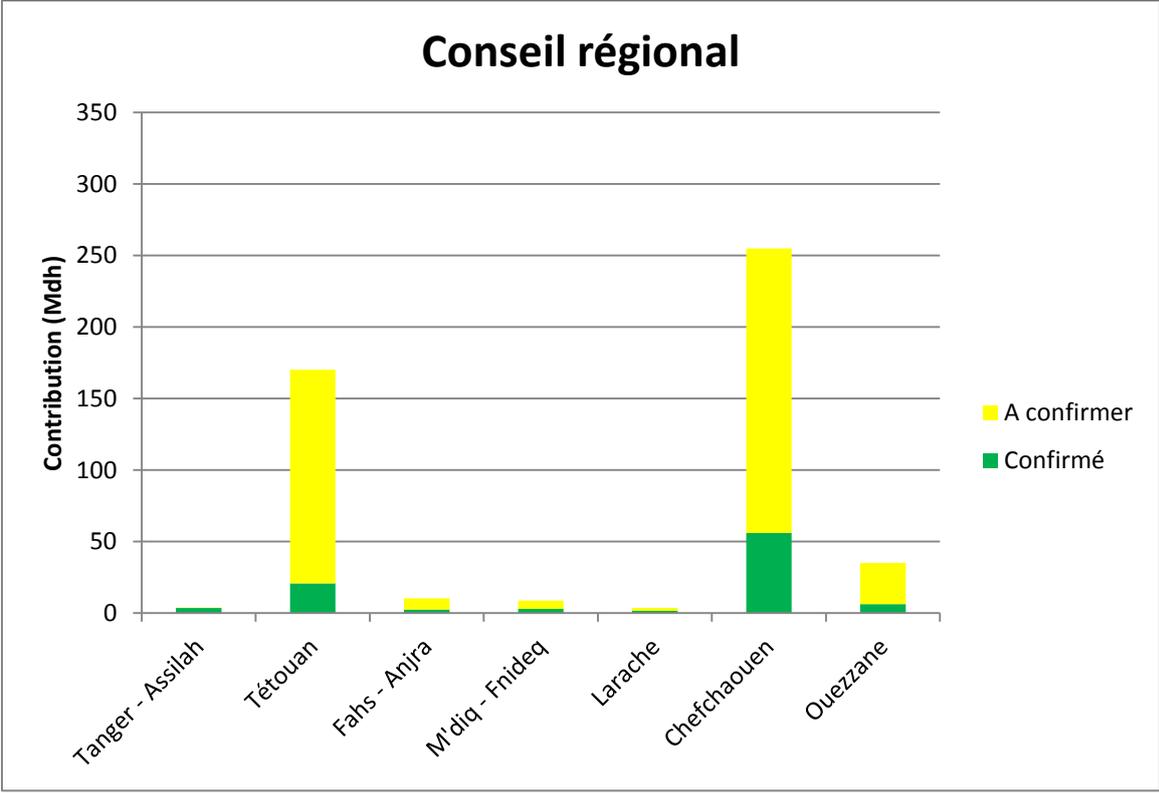
### 1. Contribution des opérateurs par province

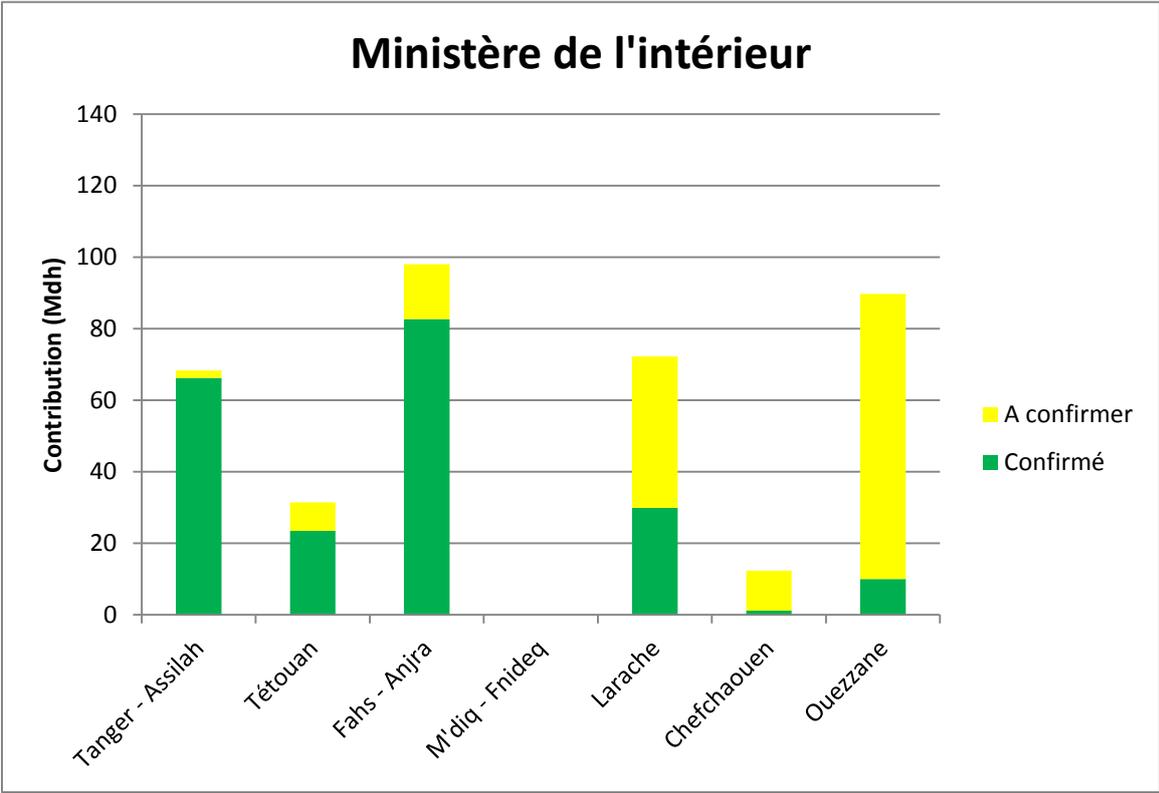
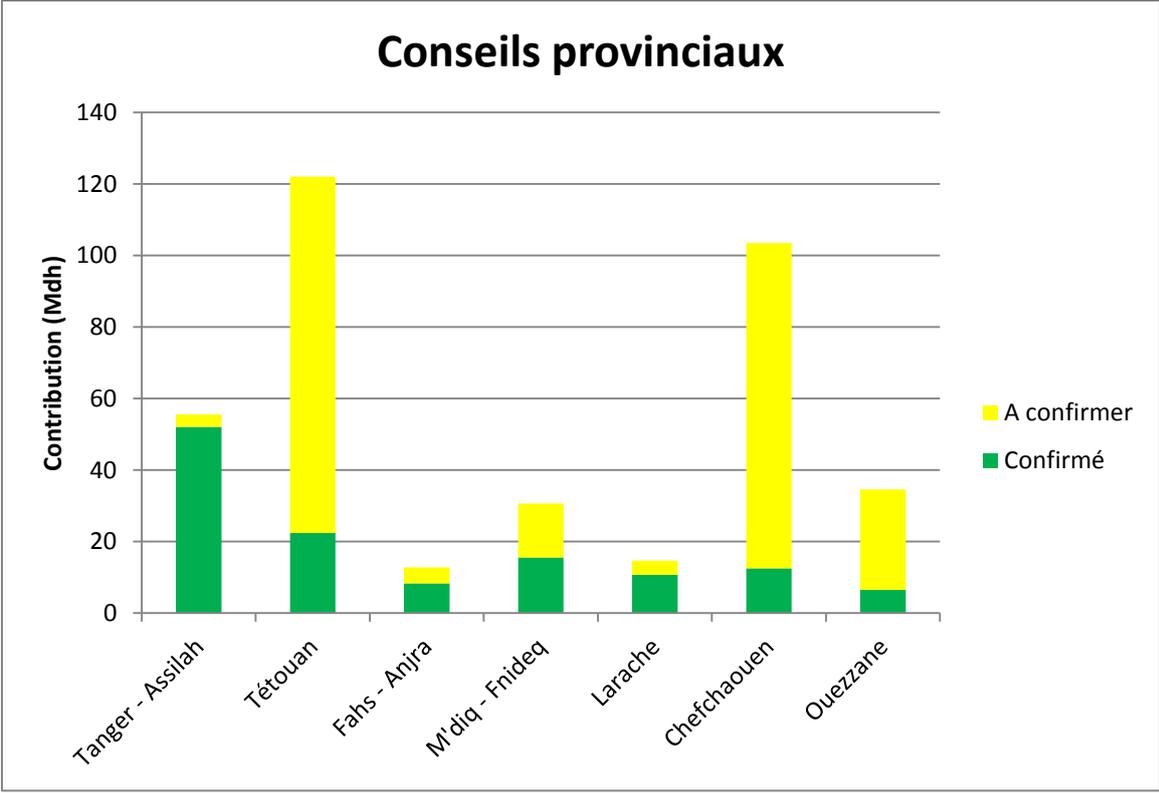
Les graphiques ci-dessous représentent les contributions des principaux opérateurs de la région dans les PCD des communes groupées par province.











# INDH

